



**Insertion et maintien en emploi
des femmes judiciairisées
au Québec**

Novembre 2003

**Insertion et maintien en emploi
des femmes judiciairisées
au Québec**

Sylvie Frigon (Ph.D.)
Professeure agrégée
et
Véronique Strimelle (Ph.D.)
Professeure adjointe

avec la collaboration de
Cynthia Renière
Auxiliaire de recherche

Étude réalisée pour le compte du
Comité consultatif clientèle judiciairisée adulte

Novembre 2003



La réalisation de cette étude sur l’insertion et le maintien en emploi des femmes judiciairisées au Québec a été rendue possible grâce au soutien financier d’Emploi-Québec.

Équipe de production de l’étude :

Sylvie Frigon (Ph.D.)
Professeure agrégée, Département de
criminologie, Université d’Ottawa
et

Véronique Strimelle (Ph.D.)
Professeure adjointe

avec la collaboration de
Cynthia Renière
Auxiliaire de recherche

Équipe de suivi du projet au Comité
consultatif clientèle judiciairisée adulte :

Michel Monette, président du Comité
consultatif clientèle judiciairisée adulte,
directeur OPEX’82

Pierre Gagnon, directeur général
CESBF La Jonction

Robert Woodrough, directeur général
Via Travail inc.

France Bédard, directrice associée
OPEX’82 Laval

Madeleine Le Roux, agente de recherche
Emploi-Québec, Montréal

Denise Marcoux, coordonnatrice
Comité consultatif clientèle judiciairisée
adulte

© Comité consultatif clientèle judiciairisée adulte

ISBN-2-9807573-1-4

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2003

Table des matières

Liste des tableaux	vi
Remerciements	viii
Présentation	1
VOLET 1	
<u>Portrait sommaire de la situation des femmes judiciairisées au Québec</u>	<u>2</u>
Introduction	3
Partie 1 : Les transformations du paysage carcéral féminin au Canada	3
Partie 2 : Les femmes incarcérées au Québec dans le contexte canadien	6
2.1 Des faits et des chiffres	6
2.2 La situation des mères judiciairisées dans le contexte québécois	17
2.3 La relation mère-enfant dans le milieu carcéral	19
2.4 Les programmes destinés aux femmes judiciairisées	26
2.4.1 Objectifs et description des programmes offerts	26
2.4.2 Stratégies d'intervention intensive pour certaines catégories de clientèle	29
2.5 Les contrevenantes sous surveillance dans la communauté	30
Partie 3 : Quelques réflexions autour des enjeux relatifs à la question de l'emploi, de l'employabilité et du maintien en emploi des femmes judiciairisées	36
3.1 Les femmes judiciairisées et l'emploi : un domaine méconnu	36
3.2 Les services d'aide à l'emploi offerts aujourd'hui aux femmes judiciairisées	39
Pistes de réflexion	42
VOLET 2	
<u>Enquête terrain portant sur la problématique de l'employabilité et du maintien en emploi des femmes judiciairisées du Québec</u>	<u>43</u>
Introduction	44
Partie 1 : Méthodologie	45

Tableau 17 : Profils et parcours des femmes judiciairisées interviewées	47
Tableau 18 : Sources de revenus et expériences en matière d'emploi	48
Partie 2 : Trois grands axes d'analyse	50
2.1 Axe 1 : Situation des femmes	50
1. Profil des femmes	50
2. Besoins des femmes	52
3. Place de l'emploi chez les femmes (en général)	53
4. Travail en détention	54
5. Profil en emploi	54
6. Forces et faiblesses en emploi	56
2.2 Axe 2 : Enjeux de l'intervention déployée en matière d'employabilité	57
1. Approches différentes suivant les clientèles	58
2. Approches différentes suivant les genres	59
3. Difficultés d'intervention selon les intervenants et intervenantes	61
4. Obstacles selon les femmes judiciairisées	64
2.3. Axe 3 : Maintien en emploi, pistes prometteuses	67
1. Ressources à l'extérieur	67
2. Projets, suggestions et changements	69
VOLET 3	
Recension d'expériences internationales sur le plan de l'emploi auprès de femmes judiciairisées : analyse des possibilités d'application au Québec	71
Introduction	72
Partie 1 : Recension d'expériences internationales sur le plan de l'emploi auprès des femmes judiciairisées	74
Partie 2 : Recension d'expériences internationales et analyse des possibilités d'application au Québec	92
Annexes	
Annexe 1 : Formulaire de consentement (groupes 1 et 2)	101
Annexe 2 : Formulaire de consentement (groupe 3)	102
Annexe 3 : Questionnaires et fiche signalétique	103
Annexe 4 : Unité de préparation à la sortie (UPS) de la Maison d'arrêt de Strasbourg, France	110
Annexe 5 : Parcours de femmes, France	112
Liste des documents consultés	115

Liste des tableaux

Tableau 1 : Population féminine incarcérée dans les établissements fédéraux	8
Tableau 2 : Les infractions les plus courantes au niveau fédéral	12
Tableau 3 : Les infractions les plus courantes au niveau provincial ou territorial	12
Tableau 4 : Quelques caractéristiques des détenues	13
Tableau 5 : Besoins élevés déterminés auprès des détenus incarcérés dans des établissements provinciaux et territoriaux	13
Tableau 6 : Besoins élevés déterminés auprès des détenus incarcérés dans des établissements fédéraux	14
Tableau 7 : Profil démographique, Établissement Joliette, 30 septembre 2002	15
Tableau 8 : Durée des sentences, Établissement Joliette, 30 septembre 2002	16
Tableau 9 : Criminalité féminine, Établissement Joliette, 30 septembre 2002	16
Tableau 10 : Distribution des femmes judiciairisées au Québec dans les établissements visités	23
Tableau 11 : Répartition par groupe d'âge et par type de sentences des mères à l'étude	24
Tableau 12 : Âge des enfants des mères à l'étude	25
Tableau 13 : Les personnes assurant la garde des enfants après l'incarcération des mères à l'étude	25
Tableau 14 : Tendances - Population en communauté	30
Tableau 15 : Statistiques de la clientèle en Maison de transition Thérèse-Casgrain au février 2003	32
Tableau 16 : Résultats des mises en liberté des délinquantes de 1995-1996 à 1999-2000	34
Tableau 17 : Profil et parcours des femmes judiciairisées interviewées	47
Tableau 18 : Sources de revenus et expériences en matière d'emploi	48

Tableau 19 : Présentation sommaire des expériences internationales en emploi, employabilité et maintien en emploi pour femmes, par pays 74

Tableau 20 : Description des expériences internationales en emploi, employabilité et maintien en emploi pour femmes, par pays 75

REMERCIEMENTS

Nous tenons à souligner la collaboration des personnes et organismes suivants qui ont généreusement contribué à la production de cette étude.

Les membres du comité de suivi de l'étude :

Michel Monette, président du Comité consultatif, directeur d'OPEX'82, Montréal
Pierre Gagnon, directeur général, CESBF La Jonction, Québec
France Bédard, directrice associée, OPEX'82 Laval
Robert Woodrough, directeur, Via Travail inc., Montréal
Madeleine Le Roux, agente de recherche, Emploi-Québec, Montréal
Denise Marcoux, coordonnatrice du Comité consultatif clientèle judiciairisée adulte

Les personnes qui ont participé aux groupes de discussion tenus à la Maison Radisson, à Trois-Rivières :

Daniel Crépault, directeur, Établissement de détention de Québec
France Bodet, conseillère en emploi, La Jonction, Québec
Pierrette Cliche, directrice, Expansion Femmes, Québec
Dana Beaudin, conseillère en emploi, Atelier de préparation à l'emploi, Québec
Hélène Gagnon, directrice adjointe, La Jonction, Québec
Céline Bérubé, conseillère en emploi, OPEX'82
Aline White, professionnelle, Maison Tanguay, Montréal
Marylène De Pauw, conseillère en emploi, OPEX'82
Louise Mathe, coordonnatrice, OPEX'82
Claudine Bertrand, coordonnatrice, OPEX'82
Ruth Gagnon, directrice, Maison Thérèse-Casgrain, Montréal

Nous remercions également le personnel de la Direction générale des services correctionnels du Québec, M^{me} Gisèle Lafond, agente de recherche au ministère de la Sécurité publique du Québec, le Service correctionnel du Canada (SCC), la Maison Thérèse-Casgrain et Expansion Femmes pour nous avoir fourni les données statistiques relatives à l'étude.

Il est à noter que les opinions et conclusions présentées dans cette étude ne sont pas nécessairement celles du ministère de la Sécurité publique ou d'Emploi-Québec.

Présentation

Ce rapport contient trois volets. Le premier présente un portrait sommaire des femmes judiciarisées au Québec ; le deuxième explore les thèmes centraux émergeant de l'enquête terrain menée auprès des femmes judiciarisées et des intervenants et intervenantes sur la problématique de l'employabilité et du maintien en emploi ; et le troisième est une recension d'expériences nationales et internationales sur le plan de l'emploi et leurs possibilités d'application pour le Québec.

VOLET 1

Portrait sommaire de la situation des femmes judiciarisées au Québec

Introduction

Le paysage carcéral féminin canadien et québécois tant fédéral (peines de deux ans et plus) que provincial (peines de moins de deux ans) a subi de profondes transformations dans la dernière décennie¹. Dans un premier temps, nous allons tracer brièvement les contours de ces transformations. Dans un deuxième temps, nous allons établir un portrait sommaire général de la clientèle judiciairisée féminine afin de mettre en relief le profil de la clientèle québécoise féminine incarcérée dans les établissements provinciaux de détention (Maison Tanguay à Montréal, Établissement de détention de Québec), dans l'Établissement Joliette au niveau fédéral ainsi que dans les deux principales ressources communautaires disponibles pour les femmes sous surveillance dans la communauté : la Maison Thérèse-Casgrain à Montréal et Expansion Femmes à Québec. Une telle démarche permettra par la suite d'amorcer une réflexion plus générale sur les enjeux liés à la question de l'emploi et de l'employabilité des femmes judiciairisées, qu'elles soient en détention, en préparation de sortie ou sous surveillance en communauté.

Élaborer un portrait, même sommaire, des femmes judiciairisées suscite bien des interrogations : Qui sont les femmes en prison ? Pour quel type de délits sont-elles incarcérées ? Quelles sont les sentences infligées ? Quel pourcentage représentent ces femmes au sein de la population carcérale totale ? Quel âge ont-elles ? Quel est leur profil sociodémographique ? Sont-elles mères ? Qui sont les femmes surveillées en communauté ? Quels sont les programmes qui leur sont offerts ? Quelles sont les transformations ou les innovations récentes dans le système carcéral et communautaire ? Quelles sont les difficultés éprouvées ? Sont-elles plus à risque de récidiver que les hommes ? Quelle est la place de la réinsertion sociale et de l'emploi dans leur réalité ? Telles sont les multiples questions auxquelles le présent rapport s'attardera et auxquelles il tentera, du moins partiellement, de répondre.

Partie 1 : Les transformations du paysage carcéral féminin au Canada²

D'entrée de jeu, il est important de noter que les hommes et les femmes en prison présentent certaines caractéristiques communes, particulièrement en ce qui concerne la pauvreté, les niveaux élevés de chômage, les faibles niveaux de scolarisation, les difficultés psychosociologiques des familles, les antécédents de toxicomanie et les taux élevés de suicide et de dépression. Par ailleurs, comme nous le verrons, certaines caractéristiques sont aussi propres aux femmes.

¹ Plus généralement encore, ces changements se manifestent également dans le jugement du 31 octobre 2002 de la Cour suprême du Canada, qui a statué que la loi électorale du Canada portait atteinte aux droits garantis par la Charte. Ainsi, le droit de vote vient d'être redonné à toute personne purgeant une peine fédérale (une peine de deux ans et plus). Selon l'avocate et présidente de la Société Elizabeth Fry du Québec, « ça marque aussi la volonté que ces personnes soient réhabilitées dans la société à la fin de leur sentence et que ceci commence dès le moment où elles sont incarcérées » (*Femmes et justice*, Bulletin d'information de la Société Elizabeth Fry du Québec, automne 2002, vol. 17, n° 2, p. 8).

² Cette partie se fonde sur plusieurs sources, notamment le numéro spécial de la revue *Criminologie* consacré à l'incarcération des femmes au Canada sous la direction de Sylvie Frigon publié en automne 2002.

Jusqu'à très récemment, le fait qu'il n'existait qu'un seul pénitencier pour femmes au Canada posait un certain nombre de difficultés, difficultés qui se manifestaient aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution. À l'intérieur, on déplorait le manque de programmes, de formations et de services disponibles pour les femmes. De plus, en matière de classification des détenues, toutes les femmes incarcérées étaient plus ou moins soumises à un régime de sécurité maximum – même si leurs besoins de sécurité étaient différents –, contrairement à la situation qui prévalait et qui prévaut toujours dans les établissements masculins. S'ajoutait à la liste de griefs le nombre non négligeable de tentatives de suicide et de suicides observés entre 1977 et 1991 à la Prison des femmes. Selon des sources non officielles, une douzaine de femmes, dont huit autochtones (elles représentent environ 25% des femmes au fédéral et sont donc largement surreprésentées), se seraient enlevé la vie à l'intérieur des murs durant cette période (Frigon, 2002).

De plus, selon le rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une sentence au fédéral, *La Création de choix*, plus de 80% des femmes incarcérées auraient été victimisées avant leur incarcération. La violence qu'elles ont subie, infligée la plupart du temps par des hommes (père, frère, beau-père, conjoint...), ne devrait donc pas être passée sous silence lorsqu'on envisage d'intervenir auprès de ces femmes (même si la question est difficile à cerner et à travailler).

En ce qui concerne les obstacles extérieurs, la distance géographique séparant le lieu d'habitation du lieu d'incarcération était aussi source de problèmes. Pour les femmes incarcérées à Kingston provenant de toutes les provinces canadiennes (même si des accords provinciaux-fédéraux prévoyaient l'incarcération de certaines femmes dans des établissements provinciaux), beaucoup d'entre elles se trouvaient donc très loin de leur milieu de vie, ce qui ne facilitait guère les opportunités de réinsertion sociale. De plus, la séparation d'avec la famille proche et plus particulièrement d'avec les enfants constituait aussi un problème majeur, source de souffrance et de frustration. Une telle situation concerne encore actuellement beaucoup de femmes en détention, puisque les deux tiers de celles qui purgent une peine au fédéral sont mères et que 70% d'entre elles élèvent seules leurs enfants (Arbour, 1996). De plus, contrairement aux hommes, elles n'ont généralement pas de conjoint à l'extérieur qui s'occupe des enfants. Étant souvent seules pour assumer les responsabilités familiales à leur sortie, les femmes détenues subissent alors plus durement certains des « coûts sociaux » liés au passage au pénal :

Les conséquences négatives comprennent non seulement les coûts de type *juridico-légal*, comme la perte du droit de pratiquer un métier [...], mais également les coûts de type *psychologique* survenant, entre autres, suite à la séparation que doivent vivre la mère et l'enfant. Finalement, les coûts de nature *économique* [...] (Hamelin, 1989 : 82-82).

Le rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, *La Création de choix*, est un point tournant dans l'histoire des femmes détenues puisque, par l'entremise de ce rapport, les réformatrices féministes ont participé au développement d'un modèle néolibéral de discipline pénale qui reconfigure la relation entre l'État et la communauté. Le mandat de ce groupe d'étude était « *d'examiner la gestion des femmes purgeant une peine fédérale, depuis le début de la peine jusqu'à la date d'expiration du mandat et d'élaborer un plan pour orienter ce processus de façon à ce qu'il réponde aux besoins tout à fait particuliers de ce groupe* » (1990 :

1). La combinaison de plusieurs facteurs serait responsable de la création du groupe d'étude, mais c'est surtout la pression sociale et politique créée par des organisations réformatrices, féministes et autochtones et par les médias qui a provoqué la mise en place d'un tel groupe. Toutes ces instances ont critiqué le gouvernement du Canada pour avoir longtemps négligé les femmes purgeant une sentence fédérale.

La recommandation principale du groupe d'étude était la fermeture de la Prison des femmes à Kingston (*La Création de choix*, 1990 : 3) ainsi que la construction de quatre établissements régionaux et d'une loge de guérison pour les autochtones, afin de rapprocher les femmes purgeant une peine fédérale de leur communauté. Selon le comité, les programmes de base, disponibles en permanence dans tous les établissements, devaient inclure : la thérapie individuelle et en groupe, les soins de santé, les services de santé mentale, les programmes de lutte contre la toxicomanie, les visites familiales, les programmes de relations avec les enfants, la spiritualité et la religion, les programmes pour les autochtones, les études et la formation professionnelle (1990 : 151-156). La construction d'une loge de guérison devait en outre permettre à toutes les femmes autochtones purgeant une peine fédérale de vivre leur incarcération dans un environnement sensible à leur réalité culturelle. Cet établissement visait à répondre aux besoins des femmes incarcérées par le biais de cérémonies spirituelles, d'enseignements et d'ateliers animés par les Aînés.

Outre les projets de création de nouveaux établissements, le rapport *La Création de choix* préconisait aussi des améliorations en ce qui a trait aux options communautaires offertes aux femmes. *La Création de choix* recommandait l'ouverture de nombreux centres communautaires pour les femmes bénéficiant d'une mise en liberté, de maisons de transition administrées par des organismes communautaires et de centres pour autochtones administrés par des groupes ou collectivités autochtones. Le rapport proposait aussi une série d'options innovatrices afin de répondre aux besoins des femmes éloignées des grands centres urbains et qui n'avaient pas accès aux centres communautaires pour les femmes bénéficiant d'une mise en liberté ainsi qu'aux maisons de transition. Malheureusement, jusqu'à aujourd'hui, très peu de ces initiatives se sont réalisées et font encore l'objet d'études de la part du SCC. De plus, en 1999, une maison de transition en Ontario dut fermer ses portes par manque de fonds (ACSEF, 1999, dans Hannah-Moffat, 2001).

En avril 1990, les recommandations du groupe d'étude ont été présentées dans un rapport au gouvernement et mises en vigueur en septembre de la même année. *La Création de choix* préconisait la mise en place d'un nouveau modèle correctionnel, plus sensible aux besoins des femmes et guidé par cinq principes directeurs : pouvoir contrôler sa vie, faire des choix valables et responsables, susciter le respect et la dignité, offrir un environnement de soutien, réfléchir sur la responsabilité partagée (p. 147).

Le groupe d'étude *La Création de choix* recommandait donc la fermeture de la Prison des femmes de Kingston pour l'année 1994 (elle fut officiellement fermée en juillet 2000) et l'ouverture de cinq nouveaux centres régionaux de détention dispersés à travers le Canada afin d'atténuer, si possible, les coûts liés à un séjour dans un établissement carcéral. Un pavillon de ressourcement destiné aux femmes autochtones fut ouvert dans la réserve de Nekaneet en Saskatchewan ; un centre de détention fut ouvert à Edmonton en Alberta ; un autre à Joliette au Québec ; un à Kitchener en Ontario ; et un à Truro en Nouvelle-Écosse. Un centre pour femmes

en Colombie-Britannique était déjà en service depuis 1991³ (SCC, 1990 ; SCC, 1995). Architecturalement, ces pénitenciers sont innovateurs. Bien que chacun diffère, chaque prison comporte plusieurs petites maisons de style résidentiel où peuvent habiter de 6 à 10 femmes, en plus d'un bâtiment central qui abrite les bureaux de l'administration et les locaux pour les programmes. La loge de guérison Okimaw Ohci et le pénitencier de Joliette fournissent des logements pour les mères et leurs enfants. La Prison des femmes est demeurée opérationnelle jusqu'en mai 2000 pour moins de 20 détenues à sécurité maximale.

En ce qui concerne les femmes détenues catégorisées à sécurité maximale, le gouvernement du Canada affirmait que les unités d'isolement destinées à ces détenues et situées dans des établissements pour hommes devaient fermer leurs portes en 2001, lorsque de nouvelles unités seraient construites pour ces femmes dans les nouveaux établissements régionaux pour femmes. L'Établissement Joliette et la Nova Institution for Women en Nouvelle-Écosse sont les premiers à inaugurer en début d'année 2003 une aile à sécurité maximale pour femmes. Joliette peut maintenant recevoir jusqu'à 10 femmes simultanément. La stratégie d'intervention intensive pour les femmes à besoins élevés en matière de santé mentale est déjà en service à Joliette depuis l'automne 2002.

Toutes ces transformations qui ont affecté les établissements fédéraux depuis la dernière décennie ont aussi eu de profonds impacts sur les institutions provinciales. En effet, certains de ces établissements provinciaux ont, à la suite des réformes, perdu une grande partie de leur population fédérale, ce qui a eu pour effet de diminuer considérablement leurs budgets de fonctionnement et d'entraîner la perte de personnel spécialisé, avec les conséquences qu'on imagine pour les populations concernées⁴.

Partie 2 : Les femmes incarcérées au Québec dans le contexte canadien

2.1 Des faits et des chiffres

Perçue depuis longtemps comme un « inconvéient social » (Berzins et Collette-Carrière, 1979) à « trop peu pour compter » (Adelberg et Currie, 1987), la situation de la femme incarcérée a été très peu discutée et prise en considération, et ce, notamment à cause de leur faible représentation dans le système pénal. Il semble essentiel de retracer ici très brièvement l'histoire de l'évolution des statistiques criminelles et correctionnelles si l'on veut mieux comprendre la situation actuelle des femmes en prison. Malgré des efforts louables, la citation suivante montre à quel point les femmes incarcérées au provincial, plus particulièrement, ont encore aujourd'hui à subir les retombées de cette philosophie d'exclusion :

[...] la femme incarcérée ne représente pas une entité numérique suffisamment importante

³ Il est bon de noter que des changements s'amorcent à la structure de détention des femmes en Colombie-Britannique.

⁴À la Maison Tanguay, malgré les efforts de l'administration pour assurer certains services auprès de la clientèle, les effectifs et les programmes offerts ont été considérablement réduits à la suite du départ de la clientèle fédérale.

pour que les autorités s'y attardent. Elle est plutôt un inconvénient bureaucratique dont il faut bien tenir compte, mais pour lequel il ne convient pas d'innover (Berzins et Collette-Carrière, 1979 : 96).

En mai 1979, selon le compte officiel de la Prison des femmes de Kingston, ces dernières ne représentaient qu'une infime partie de l'ensemble de la population fédérale, soit 1,7% (Berzins et Collette-Carrière : 90). À ce chiffre, il fallait ajouter quelques femmes purgeant une peine fédérale en vertu des ententes fédérales-provinciales depuis 1974. En 1973, les femmes détenues dans les institutions provinciales représentaient 5% de la population totale des prisons canadiennes. Au Québec, elles représentaient 4% de la population carcérale en 1977. La moyenne quotidienne de détenues dans les prisons du Québec en chiffres absolus en 1977 était de 113 (Tanguay avec 96 et Gomin, 14) et de 135 à Kingston en mai 1979.

Au Canada, tout au long des années 1990, les femmes incarcérées représentaient 7% de la population carcérale provinciale (sentences de moins de deux ans) et 4% de la population carcérale fédérale (sentences de deux ans et plus). Par exemple en 1995, 305 femmes purgeaient des peines fédérales, par rapport à 13 234 hommes. Jusqu'en 1996, la Prison des femmes de Kingston était le seul pénitencier pour femmes au Canada, contre plus de 40 établissements pour hommes. On y comptait habituellement environ 150 femmes et environ 150 autres étaient incarcérées dans des établissements provinciaux à la suite d'accords d'échange conclus avec certaines provinces. À la Maison Tanguay à Montréal, on comptait, entre avril et décembre 1996 (lorsque l'établissement détenait encore la population fédérale), 2 031 admissions. Parmi cette population, on comptait : 90 (4,4%) sentences à des peines discontinuées (les fins de semaine), 896 (44,1%) prévenues (en attente de procès), 888 (43,7%) femmes condamnées à des peines de moins de six mois dont 545 (61,4%) devaient subir moins de 30 jours de détention, 100 (4,9%) étaient condamnées à un emprisonnement de plus de six mois et de moins de deux ans et 25 (1,2%) condamnées à plus de deux ans. Le 5 octobre 1996, les femmes représentaient 5% de l'ensemble des détenus inscrits au registre dans des établissements correctionnels canadiens (fédéral et provincial) (1 807 femmes pour 37 541 détenus) (Trevathan, 1999). En 1998, on comptait 14 000 personnes sous sentence fédérale dont 360 femmes (2,5% de la population fédérale). Le 5 septembre 1999, 855 femmes étaient sous mandat fédéral, ce qui représentait environ 4% de la population carcérale fédérale, qui s'élevait alors à 21 969 délinquants. De ce nombre, 354, soit 41%, étaient incarcérées, et 501, soit 59%, bénéficiaient d'une mise en liberté sous condition dans la collectivité (SCC, 1999).

Au cours des 20 dernières années, la proportion des femmes incarcérées dans des établissements provinciaux et territoriaux est passée de 5% à 9%, et dans des établissements fédéraux il est passé de 3% à 5%. En 1998-1999, pour le Québec plus spécifiquement, les femmes constituent 5,39% de la population carcérale provinciale totale. Par exemple, en 1998-1999 à la Maison Tanguay, il y a eu 1 849 admissions pour un nombre de jours de 32 894 avec une capacité totale de 116 places. À l'Établissement de détention de Québec (secteur féminin), il y a eu 835 admissions pour un nombre de jours purgés de 16 591 avec une capacité totale de 46, le tout sur un total d'admissions au provincial de 49, 791 pour 3 807 de la capacité totale de détention. Une diminution des admissions est enregistrée pour l'année 2000-2001 dans les deux établissements (1 733 à la Maison Tanguay et 730 à l'Établissement de détention de Québec [secteur féminin]).

Si nous nous penchons plus en détail sur l'évolution du profil des délinquantes incarcérées dans des établissements provinciaux québécois dans son ensemble⁵ entre 1992 et 2002, nous constatons que :

- Le nombre d'admissions de femmes dans les établissements provinciaux est passé de 4 509 en 1992 à 3 936 en 2002, représentant ainsi une diminution de 13%⁶. Une augmentation de 11% est toutefois notée en 1994 (5 010).
- L'âge moyen des femmes admises en établissement a connu une augmentation et est passé de 31,7 ans en 1992 à 35,8 ans en 2002.
- Plus des trois quarts des femmes admises sont célibataires.
- Le niveau de scolarité atteint⁷ des femmes est dans plus de 70% des cas le secondaire.
- Les sources de revenus reliés à l'emploi enregistrées ne constituent que 3% (54 sur 1 842 à Tanguay et 18 sur 706 à l'Établissement de détention de Québec) et l'assistance-emploi constitue la source de revenus chez plus de 20% de la clientèle admise (430 sur 1 842 à Tanguay et 165 sur 706 à l'Établissement de détention de Québec). La source de revenu est non indiquée dans 72% des cas pour l'ensemble du Québec (2 825 sur 3 936).
- À l'Établissement de détention de Québec, la durée moyenne de la peine globale est de 98,8 jours et la durée moyenne de séjour est de 39,2 jours et, à la Maison Tanguay, elle est de 61,2 jours et de 23,9 jours, respectivement.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la population carcérale fédérale, soit les détenues purgeant une peine de deux ans et plus, entre septembre 1996 et septembre 2001, et ce, pour chacune des régions⁸.

Tableau 1 : Population féminine incarcérée dans les établissements fédéraux

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
Sept. 96	26	54	134	82	33	329
Sept. 97	35	66	99	81	33	314
Sept. 98	32	63	119	83	32	329
Sept. 99	35	64	103	120	32	354
Sept. 00	51	60	94	120	33	358
Sept. 01	42	63	93	138	34	370

Systèmes intégrés de rapports du SCC, septembre 2001

Source : Cyrenne, 2002, p. 33.

⁵ Au Québec, on dénombre 19 établissements de détention sous juridiction provinciale, soit : Amos, Baie-Comeau, Centre Henri-Bourassa, Établissement de détention de Montréal (Bordeaux), Établissement de détention de Québec (secteur féminin), Chicoutimi, Havre-Aubert, Hull, New Carlisle, Rivières-des-Prairies, Rimouski, Roberval, Sept-Îles, Saint-Jérôme, Sorel, Sherbrooke, Maison Tanguay, Trois-Rivières et Valleyfield.

⁶ Diminution qui s'explique en partie par la perte de la clientèle fédérale à la Maison Tanguay à Montréal.

⁷ « Le terme "niveau de scolarité atteint" signifie que la personne a au moins commencé ce niveau de scolarité sans l'avoir nécessairement complété » (ministère de la Sécurité publique, mai 2003).

⁸ Le Service correctionnel du Canada se divise en cinq régions. La région de l'Atlantique se compose des quatre provinces maritimes, la région de l'Ontario comprend la province de l'Ontario et le Nunavut, la région des Prairies regroupe les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, et la région du Pacifique comprend la Colombie-Britannique et le Yukon.

Sur le plan national, le nombre de femmes incarcérées sous sentence fédérale a augmenté de 329 en 1996 à 370 en 2001, avec des augmentations plus significatives dans les régions de l'Atlantique et des Prairies. Selon les données à plus long terme, soit de 1990 à 2001, on constate une augmentation de la population incarcérée féminine puisqu'on passe d'un total de 210 femmes en 1990 à 370 en 2001, soit une augmentation de 76,2%.

L'augmentation du nombre de femmes incarcérées n'est pas un phénomène propre au Canada. Plusieurs pays européens, l'Australie et les États-Unis ont aussi vu croître dans des proportions parfois dramatiques leur population carcérale en général et les femmes en particulier⁹. En Australie, par exemple, la population carcérale a augmenté de 102% entre 1982 et 1998. Durant la période de 1988-1998, les femmes détenues sont passées d'une proportion de 5,3% à 5,7%. Au Royaume-Uni, le nombre de femmes en prison a augmenté de 100% entre 1993 et 1998, par rapport à une augmentation de 45% chez les hommes. Aux États-Unis, alors que le nombre total d'hommes incarcérés a augmenté de 303% entre 1980 et 1999, le nombre de femmes, lui, a augmenté de 576%.

Selon des données récentes présentées par Cyrenne (2002 : 34) pour le compte du SCC, le profil des femmes incarcérées au fédéral à l'automne 2001 se résumait comme suit :

- Plus de la moitié des délinquantes ont entre 18 et 34 ans.
- Les délinquantes autochtones représentent environ le quart de la population carcérale féminine.
- En ce qui a trait aux délits, plus de 65% des délinquantes purgent une sentence pour un crime violent, soit : 18% pour meurtre au premier et deuxième degré et 49% pour un autre crime ayant une composante violente dont, en ordre d'importance, vol à main armée, homicide involontaire et voies de fait graves.
- Trente-cinq pour cent des délinquantes ont commis un crime n'ayant pas de composante directe de violence dont, par ordre d'importance, trafic de stupéfiants, importation/exportation de stupéfiants et possession en vue de trafic.
- Environ le tiers des détenues séjournent en établissement pour une sentence de moins de trois ans, alors qu'environ 19% d'entre elles y sont pour une sentence à perpétuité ou indéterminée.
- Environ 80% des délinquantes purgent un premier terme fédéral.

Pour la population sous juridiction provinciale québécoise en milieu fermé et en milieu ouvert, d'autres données utilisées pour établir le profil de cette population ont été tirées du document intitulé *La formation des personnes judiciairisées* publié par le Comité consultatif

⁹ Les chiffres suivants sont tirés de L. Snider, *British Journal of Criminology*, à paraître. Dans cet article, l'auteure souligne à quel point cette augmentation est liée au développement d'une tendance plus punitive et contrôlante à l'égard des femmes délinquantes, tendance alimentée par un discours favorisant l'égalité de traitement entre hommes et femmes et la tolérance zéro, notamment en matière de drogue. Paradoxalement, Snider fait aussi remarquer que la proportion de femmes en prison pour délits violents a diminué.

clientèle judiciairisée adulte en juin 2001. La situation de l'année 2000 peut se résumer comme suit :

- Sur un total de 19 482 personnes admises dans les 20 établissements de détention, 1 734 étaient des femmes.
- La région de Montréal est celle où la proportion des admissions était la plus élevée, soit 47,1% (9 185).
- Des admissions totales, 7,8% (1 093) étaient des femmes dont 1 071 admises à la Maison Tanguay.
- Sur un total de 11 470 personnes en milieu ouvert, 1 500 (13,1%) étaient des femmes.
- Montréal est la région administrative où les femmes représentaient la plus forte proportion de personnes inscrites en milieu ouvert, soit 20,0% (300).
- Le profil des données sociodémographiques des femmes en détention sous juridiction provinciale dans la région administrative de Montréal démontre qu'elles se situaient majoritairement (61,1% [668/1 093]) dans le groupe d'âge des 30 à 44 ans. Les 30 ans et plus représentaient plus de 75% de la population féminine.
- En ce qui concerne les femmes purgeant leur peine en milieu ouvert, 45,3% d'entre elles faisaient partie du groupe d'âge des 30 à 44 ans et, encore une fois, les 30 ans et plus représentaient 66,3% des femmes placées sous la tutelle correctionnelle. Les femmes mariées ne représentaient que 4,8% (53) des détenues de la région de Montréal, les autres étant soit célibataires (74,8%), séparées (4,7%), divorcées (14,2%) ou veuves (1,5%).
- Le principal délit pour lequel ces femmes étaient condamnées concernait la circulation municipale¹⁰ (21,6%) et le vol à l'étalage (11,1%).
- À propos de la durée de la sentence, 79,5% des femmes étaient incarcérées pour une période de moins de 12 semaines. La durée moyenne de l'incarcération était de 81 jours.

En ce qui concerne l'Établissement de détention de Québec (secteur féminin), le portrait type de la clientèle au secteur féminin en 2001¹¹ se présentait comme suit : l'âge moyen des femmes détenues était de 34 ans, elles étaient en majorité célibataires, ayant eu plus d'un enfant. En moyenne, ces femmes n'avaient pas complété leurs études secondaires. Elles étaient sans emploi, vivant surtout de l'aide sociale, étaient issues de la région de Québec et purgeaient une peine de plus de six mois. La plupart de ces femmes effectuaient des retours ou récidivaient, ayant subi de deux à neuf périodes d'incarcération, et étaient toxicomanes.

Les tableaux aux pages suivantes (2, 3, 4, 5, 6) sont tirés de l'article de S. Trevethan (1999) et reprennent certaines des caractéristiques des femmes qui sont incarcérées dans des établissements fédéraux, territoriaux ou provinciaux¹². Les tableaux 2 et 3 font état des infractions les plus courantes au niveau fédéral, provincial et territorial. Le tableau 4 révèle que les femmes ont moins de 35 ans dans 61% des cas au provincial et territorial et 57% au fédéral, et qu'elles sont pour la majorité sans attaches (célibataires, séparées, divorcées ou veuves). Plus de 20% d'entre

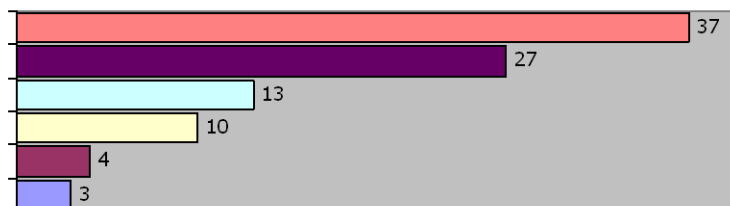
¹⁰ Ce type de délit concerne aussi bien la conduite avec facultés affaiblies que la sollicitation.

¹¹ Statistiques maison, Établissement de détention de Québec (secteur féminin), profil de la clientèle au 17 mai 2001.

¹² Comme le précise l'auteure, ces données reposent sur un « profil instantané d'une journée » auprès des détenues inscrites au registre dans les établissements correctionnels pour adultes le 5 octobre 1996. Ces données peuvent fournir des renseignements utiles sur les populations, mais ne doivent être généralisées qu'avec une extrême prudence (Trevethan, 1999 : 9).

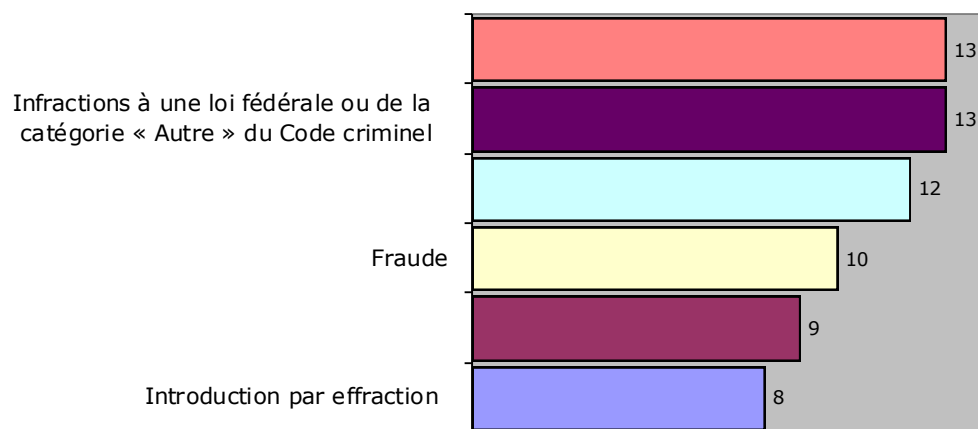
elles sont autochtones. Elles ont une 9^e année de scolarité ou moins (1^{re} secondaire) et, dans 64% des cas au provincial et 80% au fédéral, elles étaient sans emploi au moment de l'admission. Les femmes sous responsabilité provinciale ou territoriale avaient des besoins légèrement plus élevés que les hommes dans tous les domaines à l'exception des interactions sociales (voir tableau 5). Les femmes avaient les besoins les plus élevés dans les domaines de la toxicomanie et les relations conjugales et familiales.

Tableau 2 : Les infractions les plus courantes au niveau fédéral

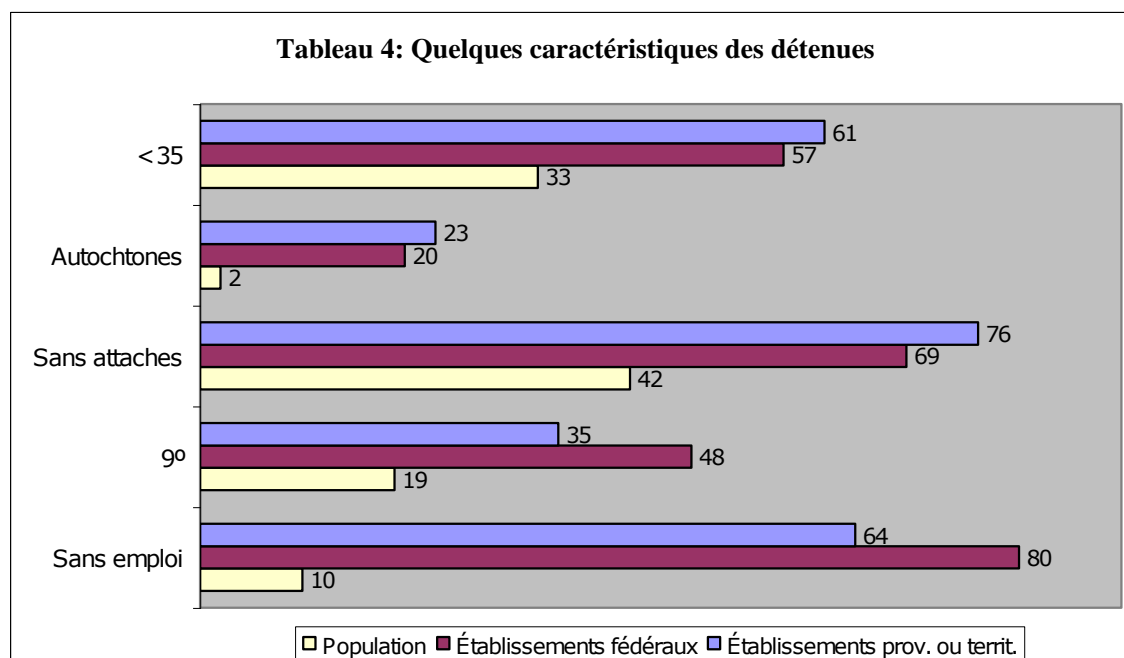


Source : Trevethan, 1999, p. 9.

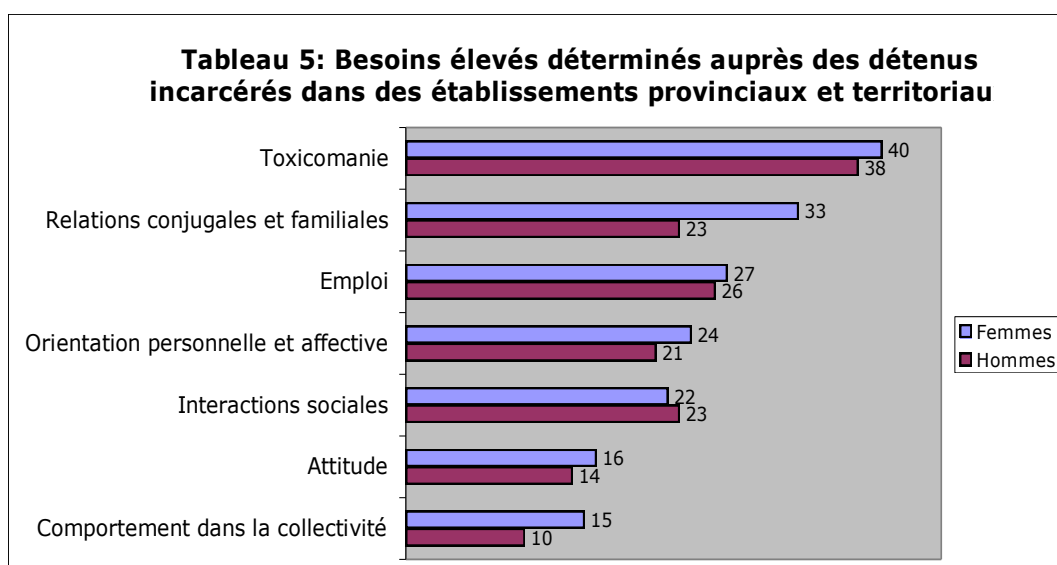
Tableau 3 : Les infractions les plus courantes au niveau provincial ou territorial



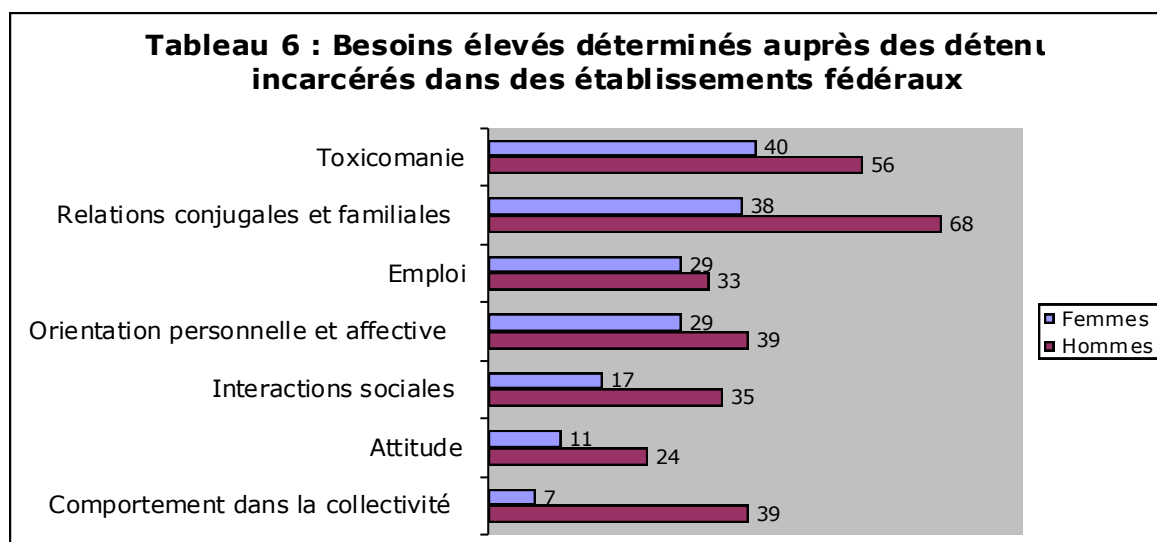
Source : Trevethan, 1999, p. 10.



Source : Trevethan, 1999, p. 10



Source : Trevethan, 1999, p. 11



Source : Trevethan, 1999, p. 11.

Comme le tableau 6 l'indique, il semble que les femmes sous juridiction fédérale aient moins de besoins que les hommes dans tous les domaines. De plus, sur l'ensemble des besoins répertoriés, leurs besoins sont plus élevés dans les domaines de la toxicomanie (40%) et des relations conjugales et familiales (38%) (Trevethan, 1999 : 10-11).

On constate que la reconnaissance des besoins spécifiques des femmes a amené une classification des femmes en termes de risques amenant à son tour son arsenal de mesures, de contrôles et de surveillance additionnels.

Pour l'Établissement Joliette, dont les tableaux suivants illustrent la situation au 30 septembre 2002, notons que de 2000 à 2002 le nombre de femmes incarcérées est passé de 56 à 60 et que, pour les mêmes années, la proportion de femmes autochtones est passée de 6% à 10%. En septembre 2002, les deux groupes d'âge les plus importants se situent de 21 à 30 ans (23,3%) et de 31 à 40 (41,7%).

**Tableau 7 : Profil démographique
Établissement Joliette
30 septembre 2002**

		Nombre	%
Âge	de 21 à 30 ans	14	23,3%
	de 31 à 40 ans	25	41,7%
	de 41 à 50 ans	9	15,0%
	de 51 à 60 ans	7	11,7%
	de 61 à 70 ans	5	8,3%
Langue officielle	Français	52	86,7%
	Anglais	8	13,3%
Race	Blanche	52	86,7%
	Noire	2	3,3%
	Indienne d'Amérique	3	5,0%
	Métisse	1	1,7%
	Indienne de l'Est	2	3,3%
Citoyenneté	Canadienne	58	96,7%
	Non-Canadienne	2	3,3%

Source : Statistiques maison, Établissement Joliette (2002).

**Tableau 8 : Durée des sentences
Établissement Joliette
30 septembre 2002**

	Nombre	%
De deux à trois ans	18	30,0%
De trois à six ans	19	31,7%
De six ans à dix ans	7	11,7%
Dix ans et plus	3	5,0%
Perpétuité ou durée indéterminée	13	21,6%
Total	60	100,0%
Celles qui purgent une première peine d'emprisonnement	59	98,3%
Celles qui purgent une deuxième ou troisième peine d'emprisonnement	1	1,7%

Source : Statistiques maison, Établissement Joliette (2002).

**Tableau 9 : Criminalité féminine
Établissement Joliette
30 septembre 2002**

Type de délit :	Population	
	Nombre	%
Homicide	13	21,7%
Tentative de meurtre	3	5,0%
Homicide involontaire	8	13,3%
Infraction de nature sexuelle	0	0,0%
Vol qualifié	13	21,7%
Autres infractions avec violence	4	6,7%
Introduction par effraction	4	6,6%
Infraction en matière de drogue	8	13,3%
Autres infractions sans violence	7	11,7%
Total	60	100,0%

Source : Statistiques maison, Établissement Joliette (2002).

Comme l'indique le tableau 8, les femmes purgent des sentences de deux à trois ans dans 30% des cas et de trois à six ans dans 31% des cas. L'homicide (21,7%) et le vol qualifié (21,7%) sont les délits les plus fréquemment commis par les femmes (tableau 9).

2.2 La situation des mères judiciarisées dans le contexte québécois

Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, une grande partie des femmes incarcérées au Québec ont des enfants. Cette réalité, qui colore d'une façon particulière leur passage dans le pénal, a aussi des répercussions sur l'après-incarcération, puisque les femmes libérées ont souvent à assumer seules les responsabilités familiales et doivent parallèlement se replacer dans un parcours d'employabilité.

L'étude de Blanchard¹³ sur la situation des mères judiciarisées et de leurs enfants au Québec permet de compléter et d'approfondir le portrait que nous désirons esquisser dans le présent rapport.

Dans cette recherche, qui portait sur 99 femmes incarcérées, les femmes avaient en majorité entre 26 et 40 ans. Lorsqu'on examine la distribution de cet échantillon par groupe d'âge, on remarque aussi que les seuls écarts relativement significatifs entre les femmes incarcérées dans des établissements provinciaux ou fédéraux ont trait aux mères qui se situent aux extrêmes de la pyramide des âges : les plus âgées se retrouvent plus facilement en pénitencier, alors que les plus jeunes sont nombreuses à être sous juridiction provinciale.

Comme nous en avons déjà fait mention précédemment, l'étude portant sur les mères incarcérées au Québec souligne que les femmes jointes comptent une forte proportion de chefs de famille monoparentale. D'autre part, si toutes les femmes interrogées ont des enfants, à peine 25% d'entre elles déclarent être mariées ou vivre en union de fait.

Les caractéristiques socioéconomiques des femmes interrogées par Blanchard recourent une fois de plus les données de diverses études : elles sont sous-scolarisées, ont une brève expérience de travail et déclarent de faibles revenus. À peine le tiers (35,8%) des femmes interrogées possède un diplôme de formation professionnelle, d'études secondaires ou postsecondaires.

Une minorité d'entre elles occupaient un emploi avant d'être incarcérées, si bien qu'un peu plus des deux tiers (68,4%) étaient prestataires de revenus de la solidarité sociale avant leur incarcération. Ces dernières touchaient alors une prestation moyenne de 633,89 \$ par mois, soit l'équivalent d'un revenu annuel légèrement supérieur à 8 300 \$. Même si l'on tient compte de l'ensemble des revenus – ceux de l'éventuel conjoint, des prestations de la sécurité du revenu, des allocations familiales et des autres sources d'entrées de fonds –, près des deux tiers des mères à l'étude ont déclaré des revenus familiaux annuels inférieurs à 20 000 \$.

La plupart de ces mères proviennent d'un environnement social défavorisé, criminalisé et pauvre en ressources, elles ont connu un passé marqué d'abus physiques et sexuels auquel

¹³ Blanchard, 2002.

viennent souvent se greffer des problèmes de toxicomanie. Plus des trois quarts (78,1%) des infractions déclarées par les répondantes sont reliées dans des proportions relativement similaires aux infractions avec violence¹⁴ (28,5%), aux crimes reliés aux stupéfiants (25,2%) et à ceux contre les biens (24,4%). La prostitution ou la conduite avec facultés affaiblies comptent pour une faible proportion (5,9% et 4%) des délits imputés à ces femmes.

Lors de la réalisation de la recherche, un peu plus de la moitié (52%) des femmes interrogées n'en étaient pas à leur première expérience du système judiciaire. Généralement, ces dernières avaient déjà été incarcérées pour une période inférieure à deux ans. Celles au casier judiciaire le plus chargé pouvaient avoir derrière elles jusqu'à une vingtaine de sentences carcérales. De telles données soulèvent déjà de nombreuses questions quant aux impacts possibles des incarcérations à répétition sur la relation entre la mère et son ou ses enfants et sur le lien d'attachement que développent ces enfants avec d'autres personnes.

Si on observe la distribution d'ensemble des sentences imposées, celles-ci se répartissent dans des proportions relativement similaires entre les femmes purgeant une peine provinciale (53,4%) et celles sous juridiction fédérale (46,6%). Du côté des femmes purgeant une peine provinciale, on constate que les courtes sentences (de moins de six mois) représentent près de 30% de l'ensemble des peines de moins de deux ans. Quant à celles qui purgent une sentence fédérale, elles sont le plus souvent condamnées à une peine variant entre deux et trois ans. Suivent ensuite, en termes d'importance numérique, les femmes condamnées à une peine de trois à quatre années d'incarcération (21,9%) et celles qui purgent une sentence à vie (21,9%). À cet égard, un enfant dont la mère est condamnée à vie se retrouve nécessairement avec un deuil à faire. Bien que cette dernière soit encore vivante, l'enfant sera séparé d'elle pour une période allant de 10 à 25 ans. Étant donné la longueur de telles sentences, il est difficile de passer sous silence les besoins spécifiques en matière de maintien du lien et les conséquences d'une telle séparation pour ces mères et ces enfants. À ce sujet, certaines études révèlent aussi que les enfants dont la mère a été incarcérée tendent à connaître des difficultés semblables à celles que cette dernière a connues durant son enfance¹⁵.

Pour les 99 mères de l'échantillon, on a recensé un total de 203 enfants, soit une moyenne d'environ 2 enfants par mère. Dans l'échantillon consulté par Blanchard, les enfants âgés de 5 à 11 ans constituent la plus importante cohorte, suivie par les enfants d'âge adulte. Néanmoins, quand on fait abstraction des enfants âgés de 18 ans et plus, on remarque que les deux tiers (64,4%) des enfants sont d'âge scolaire (niveau primaire et secondaire). Il s'agit ici d'enfants en âge de réaliser la situation d'incarcération de leur mère tant en ce qui concerne la séparation engendrée que les enjeux entourant le maintien du lien. Moins nombreux, les enfants d'âge préscolaire représentent pourtant le groupe sur lequel se concentre la majorité des études concernant les conséquences d'une séparation avec la mère. De telles données sur l'âge des enfants nous permettent davantage de cibler les besoins sur le plan des pratiques, surtout depuis que le SCC rend accessible le programme de cohabitation aux enfants jusqu'à l'âge de 13 ans, une première au niveau international.

¹⁴ Les délits avec violence sont les homicides, les tentatives de meurtre, les voies de fait et les vols qualifiés.

¹⁵ M. Dauvergne-Latimer, 1995, p. 4.

En dépit de la situation carcérale, la majorité des enfants (67,4%) demeurent sous la responsabilité légale de leur mère. Une précision s'impose toutefois : il ne faut pas confondre garde légale et vie commune, car il arrive souvent que l'enfant ait été placé bien avant l'incarcération de sa mère, à la suite d'une entente à l'amiable. D'ailleurs, près de la moitié des enfants (49,2%) à l'étude ne vivaient pas avec leur mère au moment de l'incarcération de celle-ci. Cependant, le tiers d'entre eux était âgé de plus de 18 ans¹⁶. Les enfants séparés de leur mère avant l'incarcération de celle-ci vivaient alors soit dans une famille d'accueil (36,6%), soit chez leur père (31,2%), soit chez un membre de la famille élargie (30,2%).

L'incarcération n'est donc pas toujours à l'origine de la rupture entre une mère et son enfant. En effet, d'après les mères interviewées, d'autres événements interviennent parfois en amont et justifient la prise en charge de leur(s) enfant(s) dans un milieu de vie substitut. Parmi les raisons évoquées par ces mères pour expliquer comment elles en sont venues à se séparer de leur(s) enfant(s), on retrouve : leurs problèmes de toxicomanie (41,3%), l'intervention de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) (20,3%), des difficultés récurrentes avec la justice (16,5%) et d'autres motifs¹⁷ (21,5%).

2.3 La relation mère-enfant dans le milieu carcéral

Comme nous l'avons mentionné, il importe de ne pas associer trop rapidement les difficultés de ces femmes et de ces enfants au simple fait de l'incarcération. La situation des enfants placés en famille d'accueil par la DPJ en est un exemple. Plus du tiers (36,6%) des enfants à l'étude ont vécu une telle situation avant même l'incarcération de leur mère, alors qu'à l'analyse de la situation d'ensemble, la proportion de ces enfants demeure relativement la même après l'arrestation de leur mère.

En raison des liens familiaux qui les unissent, la possibilité de choix pour ces mères demeure le placement de leur(s) enfant(s) chez des membres de la famille immédiate ou élargie. La majorité (59,3%) des enfants se retrouvent le plus souvent chez leur père, leurs grands-parents, ou leurs oncles ou tantes à la suite de l'arrestation de leur mère. Il est question bien souvent d'un placement temporaire, puisque la majorité (64,3%) des mères à l'étude ont mentionné vouloir reprendre la garde de leur enfant dès leur libération.

On le devine facilement, de telles situations ouvrent la porte à des relations conflictuelles où l'enfant se retrouve au centre des litiges. Bref, les enjeux sont multiples et ne sont pas sans conséquence pour la relation mère-enfant.

Parmi les services institutionnels les plus utilisés par les femmes interrogées pour maintenir le lien avec leur(s) enfant(s), on remarque que les échanges téléphoniques (42,6%) et épistolaires (25,4%) sont le plus souvent cités. Quant aux programmes de visites en milieu carcéral (tous types confondus), il est surprenant de constater qu'ils représentent seulement le

¹⁶ Sur un total de 195 enfants pour lesquels on a recueilli des informations, 96 d'entre eux ne vivaient pas avec leur mère avant l'arrestation de celle-ci. Au total, 32 de ces enfants étaient âgés de plus de 18 ans.

¹⁷ La catégorie « autres » regroupe différentes situations : dépression de la mère, enfants vivant à l'étranger, enfant placé en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, garde partagée...

quart (24,6%) de l'ensemble des services utilisés par ces mères. De plus, on constate que près de 15% des enfants n'entretiennent aucun contact avec leur mère durant son incarcération.

En fait, plusieurs mères s'interrogent sur le bien-fondé des règlements entourant les programmes de visites régulières. Ces règlements diffèrent largement d'un établissement à un autre et ont un impact sur la qualité et la fréquence des contacts mère-enfant. Par exemple, les établissements provinciaux visités imposent que les premières visites pour les détenues nouvellement admises soient sécuritaires (derrière une vitre, sans possibilité de contacts physiques), une pratique qui expose les enfants à des conditions fort déplorable, susceptibles même de laisser des séquelles et d'influer sur la fréquence de leurs visites. Pour éviter de telles conditions, les mères et leur(s) enfant(s) devront composer avec des délais d'attente supplémentaires avant de bénéficier de visites contacts. Qui plus est, le nombre de visites accordées par mois (de six à huit visites au provincial et nombre illimité au fédéral), le temps accordé par visite (de deux à huit heures) et les heures d'ouverture du service des visites sont d'autres exemples qui illustrent la disparité des pratiques correctionnelles selon le lieu d'incarcération et exposent dès lors ces femmes et enfants à des conditions de visites fort variables. Force est de constater que les installations qu'on retrouve au sein des services des visites carcérales tiennent rarement compte des besoins des enfants. L'Établissement Joliette possède toutefois, à même son parloir des visites, une salle de jeux pour les enfants et une cour extérieure.

Pour remédier à ces contraintes organisationnelles et répondre aux besoins familiaux des détenues, deux des trois établissements visités offrent aux femmes la possibilité de recevoir la visite de leur(s) enfant(s) dans un environnement adapté. À l'Établissement Joliette, grâce à la présence d'un ou une psychologue¹⁸ qui coordonne le programme de maintien du lien mère-enfant, plusieurs activités existent pour répondre non seulement aux besoins des mères et de leurs enfants, mais également à ceux des familles de substitution¹⁹. Les personnes significatives dans la vie de l'enfant sont invitées à prendre part à ces visites qui ont lieu au gymnase du pénitencier et à la garderie munie d'une cuisine et d'une cour extérieure. On retrouve entre autres comme activités les visites-gymnases mensuelles, les activités thématiques selon les saisons ou les festivités (anniversaire de l'enfant, fête des Mères) et le programme sur les compétences parentales et familiales. À la Maison Tanguay, les visites mères-enfants se font par l'entremise des intervenants et intervenantes de l'organisme communautaire Continuité famille auprès des détenues (CFAD). Elles se déroulent en avant-midi, tous les dimanches. Les enfants, jusqu'à l'âge de 16 ans, peuvent ainsi se livrer à différentes activités au gymnase : dessin, ping-pong, jeu de Mississippi, volley-ball et autres. Le transport des enfants est assuré par les intervenants et intervenantes du CFAD et facilite les contacts. De telles visites favorisent la qualité des relations mères-enfants et sont grandement appréciées par toutes les parties. Toutefois, les départs font bien souvent l'objet de réactions émotives et justifient la présence d'intervenants et intervenantes spécialisés pour encadrer ces visites et apporter l'aide et le soutien demandés par certains enfants et mères qui, en larmes, s'inquiètent et demandent déjà quand aura lieu la prochaine visite.

¹⁸ Des cinq établissements régionaux, seul l'Établissement Joliette offre les services à temps plein d'un ou une psychologue spécialisé en enfance.

¹⁹ Si autorisé sur la liste des visiteurs de la mère, les familles de substitution, à l'exception du personnel de la DPJ, assistent parfois aux visites.

Quant aux programmes permettant aux enfants de séjourner quelques jours avec leur mère dans des unités à l'écart du reste de la population carcérale, on les retrouve à la Maison Tanguay (Montréal) et à l'Établissement Joliette. Ils représentent 6,6% de tous les contacts mentionnés par les mères pour maintenir le lien avec leur(s) enfant(s). Le premier programme s'effectue par l'entremise de l'organisme CFAD et permet aux enfants âgés de moins de 16 ans de passer la nuit (visite de 24 heures) avec leur mère dans une roulotte. Deux mères détenues y séjournent à la fois avec leur(s) enfant(s). Les intervenants et intervenantes du CFAD assurent en totalité la coordination du programme. Ils assument, durant ces visites, non seulement la liaison avec les intervenants et intervenantes de la DPJ et les familles de substitution, mais également avec le personnel correctionnel de la Maison Tanguay. À l'Établissement Joliette, le programme des visites familiales privées (VFP) s'effectue de façon bien différente : absence de personnel sur les lieux²⁰, séjours plus longs (72 heures), possibilité de recevoir jusqu'à cinq membres de leur famille ou de se prévaloir de moments plus intimes, seules avec leur(s) enfant(s)²¹. Les deux unités de VFP accessibles sont de construction récente et spacieuses. Cependant, les cours extérieures sont très exiguës et ne permettent pas aux enfants qui y séjournent de s'amuser librement. C'est d'ailleurs une des principales critiques faites par les mères à l'étude.

En plus de ces différents services, le programme de cohabitation mère-enfant est accessible, depuis le mois d'août 1998, aux femmes purgeant une peine fédérale. Ce programme permet aux femmes de rester avec leur bébé nouveau-né. Par contre, les femmes incarcérées sous juridiction provinciale ne peuvent bénéficier de tels avantages et doivent terminer leur sentence carcérale en étant séparées de leur enfant quelques jours après lui avoir donné naissance, ce qui n'est pas sans conséquence dans la vie d'une femme. Les enfants peuvent alors être placés par la DPJ dans une famille d'accueil ou chez leurs grands-parents. Notons que le quart des mères à l'étude ont déclaré avoir déjà vécu l'expérience d'une grossesse en milieu carcéral. Parmi celles-ci, moins de la moitié ont accouché avant d'être libérées.

En fait, entre le mois de mai 1998 et le mois de décembre 2000²², quatre mères ont bénéficié du programme de cohabitation mère-enfant à l'Établissement Joliette, pour des séjours variant entre 5 semaines et près de 20 mois. En principe, une telle cohabitation est possible jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 4 ans. Quant à la cohabitation à temps partiel, 11 enfants âgés de 3 à 12 ans ont pu cohabiter avec leur mère (6) pour des séjours moyens de 3 jours, à une fréquence variable. Rares sont les occasions où plusieurs enfants participent en même temps à ce programme de cohabitation. D'ailleurs, depuis l'ouverture de l'unité mère-enfant, cette dernière a dû fermer ses portes pour quelques mois, faute de participantes. Une réalité qui n'est pas sans conséquence sur l'offre de soins et de services.

Au-delà des services et programmes impliquant la présence des enfants en prison, il existe des programmes de permissions de sortie ou d'absences temporaires (avec ou sans surveillance) permettant aux femmes détenues de quitter temporairement la prison. Bien que ces programmes soient offerts dans tous les établissements visités, rares sont les femmes qui en bénéficient pour maintenir le lien avec leur enfant. En effet, le programme ne représente que 4,4% des services les

²⁰ Hormis les rondes faites lors des dénombrements officiels quatre fois par jour.

²¹ Les mères peuvent séjourner seules avec leur enfant si l'évaluation du psychologue au programme de maintien du lien mère-enfant ne détermine aucun risque pour la sécurité des enfants.

²² Statistiques fédérales non publiées et recensées par M.-A. Nantel, 2000.

plus utilisés. Pourtant la Loi sur les services correctionnels stipule que tout détenu (sous juridiction provinciale comme fédérale) peut se prévaloir de telles permissions de sortie pour des périodes pouvant aller jusqu'à cinq jours consécutifs. D'ailleurs, sous juridiction fédérale, un des motifs d'octroi reliés à ces permissions de sortie est d'encourager les délinquants à entretenir des rapports avec leur famille ou d'assumer leurs responsabilités parentales. Ces programmes de sortie pourraient être utilisés davantage pour permettre aux femmes de maintenir ou favoriser le lien avec leur progéniture plutôt que de se limiter aux visites des enfants en milieu carcéral.

En ce qui a trait à la surveillance des femmes en communauté, certaines d'entre elles doivent séjourner dans l'une des deux maisons de transition au Québec, soit la Maison Thérèse-Casgrain et Expansion Femmes. Ces dernières accueillent à la fois les mères sous juridiction fédérale et provinciale. La cohabitation mère-enfant y est possible pour les enfants d'âge préscolaire. Peu de services spécifiques à la réalité de ces mères et enfants se sont toutefois développés. L'absence de budget pour couvrir les frais de garde des enfants est un autre motif invoqué par le personnel interrogé en maison de transition pour justifier cet état de fait. Une autre des contraintes est le petit nombre de femmes qu'on y retrouve, ce qui n'est pas sans conséquence sur la prestation de programmes. Expansion Femmes dispense un programme sur les compétences parentales lorsque le nombre est suffisant. La seule ressource communautaire spécialisée pour les mères est l'organisme CFAD, ayant pignon sur rue à Montréal. Les services sont offerts durant la semaine et visent à faciliter les démarches d'intégration sociale des mères libérées ou ex-détenues. Des camps de jour sont également organisés pour les enfants. La survie de cette ressource est cependant liée aux subventions et aux dons reçus annuellement.

**Tableau 10 : Distribution des femmes judiciarisées au Québec
dans les établissements visités**

	Population totale de femmes^a	Nombre de mères^b	Nombre de répondantes	Taux de participation
Milieu carcéral				
Établissement Joliette (fédéral)	65	46	38	82,6%
Maison Tanguay (provincial)	86	61	38	50,8%
Établissement de détention de Québec (secteur féminin)	45	33	18	54,5%
Milieu communautaire				
Maison Thérèse-Casgrain (Montréal)	30	18	7	38,9%
Expansion Femmes (Québec)	11	8	5	62,5%
Total	237	166	99	59,6%
a) Nombre approximatif (selon les informations disponibles)				
b) Moyenne du taux de participation				

Source : Blanchard, 2002, p. 97.

**Tableau 11 : Répartition par groupe d'âge et par type de sentences
des mères à l'étude**

Groupe d'âge	Sentence provinciale (nombre)	Pourcentage	Sentence fédérale (nombre)	Pourcentage
De 18 à 21 ans	4	8,5%	1	2,4%
De 22 à 25 ans	3	6,4%	2	4,9%
De 26 à 30 ans	10	21,3%	9	22,0%
De 31 à 40 ans	23	48,9%	15	36,6%
De 41 à 50 ans	7	14,9%	8	19,5%
De 51 à 60 ans	-	-	5	12,2%
61 ans et plus	-		1	2,4%
Total	47	100,0%	41	100,0%

Source : Blanchard, 2002, p. 99.

Tableau 12 : Âge des enfants des mères à l'étude

Catégorie d'âge	Nombre	Pourcentage	Distribution des enfants de moins de 18 ans
De 0 à 4 ans	46	23,3%	32,6%
De 5 à 11 ans	62	31,5%	43,9%
De 12 à 17 ans	33	16,7%	23,5%
18 ans et plus	56	28,5%	-
Sous-total	197	100,0%	100,0%
Valeurs manquantes	6		
Total	203		

Source : Blanchard, 2002, p. 103.

Tableau 13 : Les personnes assurant la garde des enfants après l'incarcération des mères à l'étude

Gardiens de l'enfant	Nombre	Pourcentage
Père	37	23,9%
Grands-parents	34	21,9%
Oncles ou tantes	21	13,5%
Amis ou amies	7	4,5%
Famille d'accueil par l'entremise de la DPJ	48	31,0%
Autres	8	5,2%
Sous-total	155	100,0%
Ne s'applique pas	39	
Valeurs manquantes	9	
Total	203	

Source : Blanchard, 2002, p. 105.

La relation mère-enfant occupe une place importante dans les nouveaux programmes mis en place au sein des établissements fédéraux. D'autres priorités sont aussi mises en évidence dans le cadre de ces programmes, comme nous allons le voir dans le point suivant.

2.4 Les programmes destinés aux femmes judiciairisées

2.4.1 Objectifs et description des programmes offerts

Dans le but de mieux répondre aux besoins uniques des femmes et à leurs principales difficultés identifiées par le SCC tels la dépendance, la faible estime de soi, l'échec scolaire ou professionnel, le placement et les changements fréquents de famille d'accueil, la vie dans la rue, les tentatives de suicide, l'automutilation et la toxicomanie, le SCC a mis en place une variété de programmes. Ceux-ci sont conceptualisés à partir de la situation sociale des femmes. Ils visent à développer l'estime de soi et à favoriser l'autonomie afin d'optimiser les ressources personnelles dont les femmes disposeront lors de leur mise en liberté (Cyrenne, 2002 : 39).

Les programmes de base élaborés par le SCC dans tous les établissements fédéraux féminins visent à répondre aux facteurs criminogènes (facteurs qui ont joué un rôle dans le comportement criminel) dans le but de réduire les risques de récidive. Ces programmes peuvent se résumer de la manière suivante (Cyrenne, 2002 : 39-40).

1. *Programme d'acquisition de compétences psychosociales.* Les modules de ce programme encouragent la réflexion sur les valeurs et les attitudes et visent à développer les habiletés requises afin de résoudre des conflits et des problèmes et peuvent inclure divers volets, dont la gestion des émotions et de la colère ainsi que l'apprentissage des habiletés parentales.
2. *Programmes pour les survivantes d'abus.* Ce programme permet aux femmes incarcérées de « reconnaître les mécanismes de survie adoptés à la suite de l'abus, de travailler les émotions liées à ces situations, et de rebâtir l'affirmation et l'estime de soi (Cyrenne, 2002 : 40).
3. *Programme d'alphabétisation et d'éducation.*
4. *Programme de lutte contre la toxicomanie.* Ce programme comprend un volet prévention de la rechute (voir Programme de traitement de la toxicomanie, document de travail, SCC, mai 2001). Ce programme est en révision actuellement et la nouvelle version devrait intégrer un volet communautaire.

Programmes axés sur les besoins et les réalités des femmes dans les établissements visités :

Liste des programmes offerts à l'Établissement Joliette

Programmes en fonction du besoin

- Programme Raisonnement et Réadaptation
- Renforcement des compétences psychosociales
- Programme Maîtrise de la colère et autres émotions
- Renforcement Maîtrise de la colère et autres émotions
- Programmes Compétences parentales

Programme Prévention de la rechute
 Toxicomanie - Entrevues individuelles
 Jeu compulsif
 Programme de préparation à la sortie
 Programme Survivantes d'abus et de traumatismes - thérapie de groupe
 Programme Survivantes d'abus et de traumatismes - groupe de soutien
 Programme Survivantes d'abus et de traumatismes - individuel
 Programme pour délinquantes sexuelles
 Services pour délinquantes autochtones
 Programme Mère-enfant
 Programmes santé mentale/Unité de garde en milieu fermé
 Hortithérapie
 Expression par l'art
 Milieu de vie structuré
 Thérapie comportementale dialectique
 Modèle de réadaptation psychosociale
 Programmes pour les délinquantes en postsuspension
 Toxicomanie - Suivi postsuspension
 Programme Temps d'arrêt
 Secteur scolaire
 Programme Les clés de l'alphabétisation
 Niveaux scolaires
 Alpha-présecondaire
 Formation de base
 Cinquième secondaire
 Formation collégiale et universitaire
 Informatique
 Programme d'entraide entre détenues
 Entraide des détenues

Liste des programmes offerts à la Maison Tanguay

Programme de réinsertion sociale (Maison Thérèse-Casgrain)
 Programme CFAD (Continuité famille auprès des détenues)
 Programme sur les habiletés personnelles et sociales (Préparation à la sortie)
 Programme de gestion de la colère
 Programme de prévention de la rechute
 Ateliers d'expression par l'art (art-thérapie)
 Programme de scolarisation
 Service d'employabilité
 Travail rémunéré
 Programme de services juridiques
 Programme d'activités sportives, socioculturelles et de loisir
 Programme de santé physique et mentale
 Pastorale

Liste des programmes offerts à l'Établissement de détention de Québec

Services éducatifs

- Formation scolaire
- Alphabétisation jusqu'au secondaire
- Préparation à la sortie
- Toxicomanie
- Relations interpersonnelles et conjugales
- Compétences parentales
- Comportements violents
- Réflexions sur la sexualité
- Initiation à l'informatique
- Dessin

Autres types de formation

- Atelier de couture
- Atelier de danse en ligne
- Animation musicale (musicothérapie)
- Prévention des maladies infectieuses (en collaboration avec Point de repères)
- Sensibilisation à la violence (en collaboration avec les 3A)
- Pouvoir d'agir (en collaboration avec Expansion Femmes)
- Histoire de filles (prévention du suicide)

Travail rémunéré

- Emballage, ensachage, triage, nettoyage d'articles, menuiserie

Activités sportives, socioculturelles et de loisir

Pastorale

Services juridiques

Service d'employabilité

- En collaboration avec le centre d'emploi La Jonction. Service disponible à l'interne et à l'externe avec Accès-Emploi et l'Atelier de préparation à l'emploi

Centre pour femmes aux 3A

- Centre de jour offrant des services en externe et également en milieu fermé, interventions individuelles et de groupe

Centre résidentiel communautaire Expansion Femmes de Québec

Hébergement

- Interventions individuelles et de groupe
- Groupe Pouvoir d'agir offert en milieu fermé

Ressources communautaires

- Références à plusieurs maisons de thérapie, principalement le Rucher, le Portail et la Maison de Job

2.4.2 Stratégies d'intervention intensive pour certaines catégories de clientèle

Parmi la population des femmes détenues se trouve un petit nombre de délinquantes présentant des besoins particuliers et exigeant des traitements spécifiques. Ces femmes ont peu de chances de se retrouver dans un parcours d'employabilité « normal », vu leur état de santé physique et mentale et vu le danger qu'elles peuvent présenter pour elles-mêmes et pour les autres. Malgré ce fait, il nous a semblé opportun d'évoquer brièvement la situation de ces femmes qui, tout en étant minoritaires, n'en font pas moins partie de la population carcérale féminine dont nous avons pour mandat de faire le portrait.

En automne 2001, environ 9% de la population féminine sous sentence fédérale avait une cote de sécurité maximum, soit 36 détenues. Depuis 1995, ces détenues ont été transférées dans une section d'un établissement pour hommes de leur région respective, sauf en Ontario, où la Prison des femmes est demeurée ouverte pour les héberger. Précisons que toutes ces unités sont complètement autonomes et séparées de la population masculine.

Dès le départ, le SCC a convenu que la localisation d'unités de femmes dans des établissements pour hommes devait être temporaire. Le SCC s'est donc adjoint des experts du milieu qui ont mis au point une stratégie d'intervention intensive comportant deux volets distincts. Le premier volet concerne le développement d'un milieu de vie structuré pour les délinquantes ayant une cote de sécurité minimum ou moyenne, mais présentant de graves carences intellectuelles ou des troubles de santé mentale. Le second volet concerne la mise en place d'une unité de garde en milieu fermé pour répondre aux besoins des délinquantes ayant une cote de sécurité maximum et qui utilisent davantage la violence en milieu carcéral (McDonagh, 1999 ; Morin, 1999).

Deux programmes sont actuellement mis à l'essai dans les unités de délinquantes ayant une cote de sécurité maximum. L'un d'eux, *Esprit de guerrier*, a été conçu spécialement pour les délinquantes autochtones. Ce programme les amène à réfléchir aux actes de violence qu'elles ont commis et à comprendre comment la violence a influencé leur vie. L'autre programme de traitement intensif intègre des éléments de la thérapie dialectique du comportement et favorise chez les participantes une meilleure compréhension de leurs comportements violents, dysfonctionnels et autodestructeurs. De tels programmes devraient être aussi développés dans les établissements régionaux.

Les unités à encadrement renforcé des établissements régionaux sont en voie de rénovation en fonction du modèle d'intervention intensive. La capacité cellulaire de ces unités devrait varier selon les régions (entre 10 et 15 cellules). De plus, des locaux sont prévus pour les programmes à l'intérieur de l'unité. Les détenues pourront avoir accès au bâtiment principal pour d'autres activités, mais seulement si le risque qu'elles présentent est acceptable et sous la supervision du personnel. L'Établissement Joliette devait recevoir ces femmes au printemps 2003.

La rénovation ainsi que l'embauche et la formation du personnel devant être terminées en 2002, la cohabitation dans les établissements pour hommes devrait se terminer rapidement, à l'exception de l'unité des femmes du Centre psychiatrique régional de la région des Prairies, qui restera ouverte en raison de sa particularité.

2.5 Les contrevenantes sous surveillance dans la communauté

Le retour en communauté et la réinsertion sociale est au cœur des discours et des préoccupations gouvernementales aussi bien au provincial qu'au fédéral. Le tableau suivant illustre l'évolution de la population féminine fédérale sous surveillance depuis novembre 1995.

Tableau 14 : Tendances - Population en communauté

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairie	Pacifique	Total
Nov. 95	19	86	136	56	34	331
Nov. 96	25	85	141	70	35	356
Nov. 97	30	92	175	75	39	411
Nov. 98	40	101	191	89	46	467
Nov. 99	44	101	208	98	47	498
Nov. 00	40	89	191	127	55	502
Nov. 01	34	96	186	126	47	489

Systèmes intégrés de rapports du SCC, novembre 2001.

Source : Cyrenne, 2002, p. 46.

Depuis 1995, le nombre de délinquantes en communauté a augmenté chaque année sur le plan national, à l'exception de la dernière année, où une légère diminution est enregistrée. Tout comme du côté de la population incarcérée, les régions de l'Atlantique et des Prairies ont enregistré les plus fortes augmentations. Il est aussi important de souligner que la proportion de délinquantes en communauté, comparée à la proportion de délinquantes incarcérées, est passée d'environ 51,9% en 1996 à environ 56,9% en 2001. Au Québec, on est passé de 86 délinquantes sous surveillance dans la communauté à 96, soit une augmentation de 11,6%. En 2001, environ 16% des délinquantes en supervision ont bénéficié d'une semi-liberté, 72% d'une libération conditionnelle totale et 12% d'une libération d'office.

Les résidentes qui sont hébergées à Expansion Femmes de Québec présentent le profil suivant²³ :

²³ Les chiffres suivants sont tirés des rapports annuels d'Expansion Femmes dont le *Rapport annuel 1999-2000*, par G. Picard, document inédit, 2000, et le *Rapport annuel 2001-2002*, par P. Cliche, document inédit, 2002.

- Pour la période 1998-2002, le nombre de femmes présentes à la maison est passé de 51 à 81. Avec une hausse notable de 1998 à 1999 puisqu'on est passé d'une population de 51 à une population de 76.
- Parmi les 81 femmes présentes en 2001-2002, 53% d'entre elles appartenaient au groupe d'âge des 18-39 ans. Plus précisément, 25 femmes (31%) faisaient partie du groupe d'âge des 18-29 ans et 28 femmes (35%) du groupe d'âge des 30-39 ans.
- En 2001-2002, 66% des femmes hébergées avaient un niveau de scolarité du secondaire (la proportion de femmes ayant terminé la 5^e secondaire n'est pas précisée) ; 14% avaient un niveau de scolarité primaire ; 10% avaient un diplôme d'études professionnelles ; 5% étaient allées au cégep ; et 5% à l'université.
- Les délits commis par les résidentes entre avril 2001 et mars 2002 étaient essentiellement des délits contre les lois provinciales (sur les 155 délits répertoriés, on compte 21 délits fédéraux et 134 délits provinciaux). Ils se répartissaient comme suit :
 - 24% des délits (incluant les délits au fédéral [7] et au provincial [30]) étaient des délits contre la personne, dont les plus fréquents étaient les voies de fait simples (13 sur les 37).
 - 36% des délits (8 au fédéral et 47 au provincial) étaient des délits contre la propriété. Sur la totalité de ces 55 délits, il y avait une forte proportion de vol ou recel (18) et de fraude, faux ou corruption (17), qui représentent 64% de l'ensemble des délits contre la propriété.
 - 17% des délits (6 au fédéral et 21 au provincial) concernent les lois des stupéfiants.
 - 12 délits étaient relatifs à la possession en vue de trafic et 14 pour trafic.
 - 23% des délits répertoriés sous la catégorie « Autres » étaient exclusivement des délits contre les lois provinciales. Sur ces 36 délits recensés, on en comptait 6 de prostitution ou sollicitation, 18 bris et 4 conduites avec facultés affaiblies.
- Pour la période du 1^{er} avril au 31 mars 2002, le temps des 81 résidentes était consacré aux activités suivantes :
 - la réorganisation personnelle (activité suivie par 34 résidentes) ;
 - le travail (22 résidentes) ;
 - le bénévolat (12 résidentes) ;
 - la participation à des groupes d'entraide (7 résidentes) ;
 - les études (4 résidentes) ;
 - les responsabilités parentales (2 résidentes).

Un portrait instantané récent de la clientèle féminine à la Maison de transition Thérèse-Casgrain à Montréal révèle les données suivantes :

**Tableau 15 : Statistiques de la clientèle en Maison de transition
Thérèse-Casgrain au 18 février 2003**

24 clientes en maison de transition

Âge	de 18 à 29 ans	4
	de 30 à 39 ans	5
	de 40 à 49 ans	11
	50 ans et plus	4

Origine ethnique	canadienne	22
	haïtienne	2

Langue parlée	français	16
	anglais	6
	français et créole	2

Scolarité	primaire	4
	1 ^{re} secondaire	2
	2 ^e secondaire	1
	3 ^e secondaire	3
	4 ^e secondaire	2
	5 ^e secondaire	9
	DEC	1
	bac	2

Lieu de résidence	Montréal	18
	Autres	6

Résidentes ayant des enfants	17
Résidentes sans enfant	7

Emploi avant l'incarcération	9
Sans emploi avant l'incarcération	15

Antécédents judiciaires	
Fédérale sans antécédent	7
Fédérale avec antécédent	4
Provinciale sans antécédent	7
Provinciale avec antécédent	6

Source : Statistiques maison, Maison Thérèse-Casgrain, Montréal, 2003.

Selon Cyrenne (2002), lorsqu'on compare la situation des femmes à celle des hommes, la clientèle féminine fédérale en libération conditionnelle se distingue de la façon suivante (données de janvier 2001) :

- Les femmes se distinguent des hommes, car elles bénéficient davantage d'une libération conditionnelle totale (environ 72% contre 51% pour les hommes). Elles sont aussi considérées comme étant dans la catégorie « risque faible » (61%), comparativement à 44% pour les hommes.
- Les femmes affichent plus de motivation et leur « potentiel de réinsertion sociale » semble plus élevé que chez les hommes. En effet, 77% des délinquantes, comparativement à 61% des délinquants, sont dans la catégorie « motivation élevée » ; 75% d'entre elles sont dans la catégorie « potentiel élevé de réinsertion sociale », comparativement à 55% pour les hommes.
- Dans les domaines des relations maritales ou familiales et de l'emploi, elles semblent avoir plus de besoins que les hommes. En revanche, elles ont moins de besoins au sujet de l'attitude, car elles adoptent plus facilement des valeurs dites prosociales.
- La clientèle féminine affiche plus d'ouverture quant à l'intervention proposée et elle demande de l'aide et du soutien lorsqu'elle en sent le besoin.
- La population féminine en libération conditionnelle est dispersée et se retrouve à l'extérieur des grands centres (un tiers).

En ce qui a trait aux femmes sous surveillance dans la communauté, la mission du SCC est aussi de s'assurer de la réinsertion des contrevenantes dans leur communauté. Cela se réalise en partenariat avec différents paliers de gouvernement, du réseau communautaire, de services, ressources et bénévoles et touche plusieurs aspects de la vie en société (famille, travail, logement, éducation).

Concrètement, le SCC s'est doté, par exemple, au cours des dernières années, d'un réseau de logements mieux adaptés aux besoins des femmes. Les places d'hébergement en communauté ont été ouvertes. De plus, d'autres avenues ont été explorées et mises sur pied, telles qu'un réseau de foyers privés ou d'appartements satellites (Société Elizabeth Fry d'Ottawa). Ces formes innovatrices d'hébergement permettent de répondre aux besoins particuliers de certaines délinquantes ou de répondre aux besoins en région rurale.

D'autres programmes offerts par les ressources communautaires tels EVE (Programme Entraide vol à l'étalage) offert à la Maison de transition Thérèse-Casgrain à Montréal et Volte-face, programme aussi sur le vol à l'étalage offert à Expansion Femmes à Québec, méritent d'être soulignés.

De plus, selon le SCC, l'abus d'alcool et de drogues constitue souvent l'élément déclencheur de la suspension ainsi que la révocation de la libération conditionnelle dans de nombreux cas.

Malgré que la très grande majorité des femmes terminent avec succès leur période de surveillance, certaines d'entre elles voient leur libération conditionnelle suspendue ou révoquée.

Les données suivantes proviennent d'un rapport spécial sur les délinquantes, s'étalant sur la période de 1995-1996 à 1999-2000, produit par la division de la Mesure du rendement de la Commission nationale des libérations conditionnelles (2000) et a été repris par Cyrenne (2002).

Les chiffres du tableau qui suit sont basés sur les périodes de supervision complétées et non sur le nombre de femmes.

**Tableau 16 : Résultats des mises en liberté des délinquantes
de 1995-1996 à 1999-2000**

Résultats	Semi-liberté		Libération conditionnelle totale		Libération d'office	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Achèvement	707	85,9	436	77,0	303	63,7
Révocation pour violation des conditions	75	9,1	89	15,7	124	26,0
Récidive (révocation pour infraction)						
Sans violence	31	3,8	37	6,5	38	8,0
Avec violence	10	1,2	4	0,7	11	2,3
Total des récidives	41	5,0	41	7,2	49	10,3
Total des libérations	823	100,0%	566	100,0%	476	100,0%
Ce rapport contient aussi une comparaison entre les hommes et les femmes sous supervision.						

Source : Cyrenne, 2002, p. 49.

Les éléments suivants sont relevés pour les années comprises entre 1995 et 2000 :

- Les femmes ont des taux d'achèvement plus élevés que les hommes pour toutes les formes de mise en liberté (semi-liberté : 85,9% pour les délinquantes contre 82,2% pour les hommes ; libération conditionnelle totale : 77% pour les délinquantes comparativement à 68,7% pour les délinquants ; libération d'office : 63,7% pour les délinquantes par rapport à 58,3% pour les délinquants).
- Elles ont moins de révocations pour une nouvelle infraction que les hommes sous surveillance. Les différences sont plus importantes dans la catégorie de la libération conditionnelle totale (révocation pour une infraction sans violence : 6,5% par rapport à 12,3% pour les hommes ; révocation pour une infraction avec violence : 0,7% par rapport à 2,3% pour les hommes).

Dans l'ensemble, les femmes réussissent mieux leur libération conditionnelle que les hommes. Mais comme le souligne Cyrenne (2002), il pourrait y avoir une amélioration sur le plan des récidives. Les données semblent indiquer que les femmes ont souvent fait l'objet de mesures de rechange à l'incarcération avant de voir leur libération conditionnelle révoquée. De plus, la révocation est aussi imposée en raison de difficultés liées à la consommation d'alcool ou de drogues.

Dans cette dernière décennie, la libération conditionnelle des femmes incarcérées au fédéral a fait l'objet de nombreuses études, enquêtes et rapports autant gouvernementaux, communautaires et universitaires. Par contre, les expériences des femmes condamnées à une sentence provinciale (deux ans moins un jour) ont été rendues invisibles, leur parole inaudible, même si elles sont

beaucoup plus nombreuses et éprouvent des difficultés très importantes. En effet, des difficultés similaires se retrouvent pour les femmes incarcérées dans des établissements provinciaux telles que la séparation avec les enfants, les problèmes de formation, de toxicomanie et de santé (aussi bien la santé physique [sida, VIH²⁴ et autres] que mentale et les gestes d'automutilation). Ces établissements ont perdu beaucoup de leurs ressources et de leur budget à la suite de la perte de leur clientèle fédérale ; ils ne peuvent donc plus répondre adéquatement aux problèmes spécifiques de leurs clientèles. Ces difficultés sont liées aux limites et défis d'une intervention lors d'un court séjour et même parfois de plusieurs courts séjours à répétition (phénomène des portes tournantes)²⁵.

Malgré les réaménagements de la justice, la mise sur pied de groupes d'études, l'émergence de discours plus humanistes, la construction d'édifices de détention modernes et architecturalement esthétiques, le développement d'une nouvelle philosophie pénale et la multiplication de programmes pour les femmes purgeant une peine fédérale, une prison est toujours une prison. De par ses réformes, le système carcéral s'est doté de philosophies, d'instruments, d'institutions supplémentaires pour s'arroger davantage le droit de punir.

Après analyse, l'investissement financier (plus de 100 000 \$ par femme incarcérée par année dans les nouveaux établissements)²⁶ s'avérerait plus profitable si une plus grande partie des sommes était aussi consacrée à favoriser le retour des femmes dans la communauté. Comme l'indiquent les chiffres relatifs aux femmes sous supervision dans la communauté, ces dernières ne constituent que très rarement un danger pour la société et leur taux de récidive est assez remarquablement bas. La mise sur pied de programmes d'aide à l'emploi ou, plus généralement, de programmes de réinsertion sociale permettrait donc de faire l'économie d'un appareil répressif lourd et inopportun, et de favoriser concrètement le soutien matériel et moral dont bien des femmes manquent à leur sortie.

²⁴ Une étude récente révèle la situation tragique des femmes au provincial et au fédéral par rapport au sida et VIH (Lines, 2002).

²⁵ Ces défis restent presque entiers, et ce, malgré des initiatives mises en œuvre dans certains milieux. À titre d'exemples, nous pensons à l'art-thérapie, à des ateliers en sexologie, des interventions pour les femmes atteintes du VIH ou sida, les programmes de la gestion de la colère, des programmes en matière d'emploi et du programme Continuité-famille, dispensés à la Maison Tanguay à Montréal. Certaines autres initiatives présentement en préparation comme le programme Pouvoir d'agir à l'Établissement de détention de Québec (secteur féminin) et les services de main-d'œuvre offerts par les organismes communautaires en employabilité dans les établissements de détention du Québec depuis 2002 méritent d'être soulignées.

²⁶ En 2002, pour les 375 femmes incarcérées dans les établissements fédéraux, le coût annuel s'élève à 132 475 \$ par détenue.

Partie 3 : Quelques réflexions autour des enjeux relatifs à la question de l'emploi, de l'employabilité et du maintien en emploi des femmes judiciairisées

3.1 Les femmes judiciairisées et l'emploi : un domaine méconnu

Avec ce bref portrait d'ensemble dressé des femmes sous juridiction provinciale québécoise et sous juridiction fédérale, on ne peut que déplorer le manque flagrant d'études en ce qui concerne la question de l'emploi et des contrevenantes (Bloom, 1999).

Gillis (2001) mentionne le manque de recherches portant sur les facteurs et les méthodes favorisant le maintien en emploi des délinquants et délinquantes. L'auteure constate aussi le manque de recherches évaluatives portant sur l'efficacité des programmes de formation. Elle soutient que les études existantes sont peu concluantes, car leurs méthodes sont peu fiables, la définition et les évaluations de l'emploi utilisées sont simplistes et donc peu opératoires. Gillis souligne l'importance d'inclure les compétences, les attitudes, les valeurs, les croyances et la satisfaction (qualité, durée, motifs de décrochage ou de persistance) perçue du programme par le délinquant ou la délinquante. Elle précise qu'avant toute chose, il faut connaître les facteurs et processus entourant la stabilité en emploi.

Dans la même lignée, le Comité consultatif clientèle judiciairisée adulte concluait dans son analyse documentaire de 1998 qu'aucune recherche n'avait été produite sur les besoins de la population correctionnelle en matière d'aide à l'intégration au marché du travail au Québec. Les conseillers des organismes intervenant auprès de cette clientèle soulignaient néanmoins l'ampleur des besoins en la matière. Sommairement, ces besoins sont liés à la perception que les délinquants et délinquantes ont d'eux-mêmes, de la vie et du travail. Le même rapport mentionne aussi un manque de données concernant les différents programmes de formation offerts en détention.

Une étude menée aux États-Unis (Harm et Philips, 2001) précise que presque tout ce que nous savons sur la récidive provient de recherches faites avec des sujets masculins. En effet, comme les recherches concernant le domaine de l'emploi ne font pas de distinction entre les sexes, il est impossible d'appliquer les conclusions de telles recherches à l'expérience vécue par les femmes.

Dans la société en général, le travail fait partie prenante de la vie des gens. Il occupe une place centrale. Chacun d'entre nous se souvient de l'obtention de son premier emploi, d'une promotion ou d'un licenciement. Le milieu de travail permet une vie sociale remplie d'interactions, avec les collègues, des amitiés peuvent se développer et il y a même possibilité de relations amoureuses. Avoir un emploi signifie pour plusieurs l'accès à une reconnaissance sociale (je suis membre de la société à part entière, j'y participe en payant des impôts, en participant aux programmes sociaux, en consommant, etc.), peut aussi donner l'accès à un statut et même à un certain prestige. Le travail permet de développer ou d'améliorer des compétences, des aptitudes, des habiletés que nous avons. Le marché du travail donne un sens à nos vies. Il peut ainsi être facile de comprendre que, dans notre culture, le travail prend une place si

importante, si fondamentale que ceux et celles ne participant pas de la même façon que nous soient exclus (Brouillard, Sirois, 1996 ; Gillis *et al.*, 1996 ; Townsend, 1996).

Ces exclus vivent souvent de l'aide sociale, du travail au noir ou d'activités considérées par la loi comme étant illégales. Ces activités étant mal perçues par la majorité encouragent les préjugés à leur égard. De plus, certains exclus ont, en plus de cette étiquette, un autre stigmate : celui d'être un délinquant. Le poids de ces deux étiquettes les place souvent en bas de l'échelle de désirabilité sociale et d'utilité (Brouillard, Sirois, 1996 ; Townsend, 1996).

Considérant l'importance accordée à l'emploi dans la société, on peut comprendre pourquoi le service correctionnel se donne pour mandat de rendre les détenus et détenues plus « employables » puisqu'ils devront sortir de prison un jour ou l'autre. Les systèmes correctionnels tant québécois que canadien considèrent l'emploi comme un mode de réinsertion sociale mais avant tout un moyen de diminuer le taux de récidive (Harm et Phillips, 2001 ; Maillette et Croteau, 2000 ; Gillis, 2000 ; Éduconseil inc., 1998 ; Brouillard, Sirois, 1996 ; Gillis *et al.*, 1996 ; Townsend, 1996).

L'emploi étant considéré aujourd'hui comme un moyen de réadaptation pour les détenus, les programmes de réadaptation ont pour but de changer les croyances, les attitudes du délinquant ou de la délinquante pour que son comportement soit plus conforme et moins antisocial. Le travail (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs) est l'une des facettes de la réadaptation incluse dans le concept de réinsertion sociale. En effet, en plus d'offrir au délinquant ou à la délinquante une possibilité de modifier son comportement, l'emploi permet aussi de développer des compétences monnayables sous forme d'expérience professionnelle, d'augmenter l'estime de soi, sans oublier de favoriser l'amélioration des compétences génériques contribuant à la réadaptation (Gillis, 2000 ; Brouillard, Sirois, 1996 ; Gillis, 1996 ; Gillis *et al.*, 1996).

Les conseillers et conseillères en emploi ont « un important travail de conscientisation et de responsabilisation de mise en œuvre afin de les [les délinquants] amener à concilier leurs valeurs personnelles relevant du monde criminel avec celles auxquelles ils devront se conformer dans leur futur rôle de travailleur » (Coopérative de travail Interface, 2002 : 34). De plus, les programmes du système correctionnel sont destinés à modifier les attitudes permettant ainsi l'acquisition d'habitudes de travail et de valeurs nécessaires pour occuper un emploi (Gillis, 2000 ; Brouillard, Sirois, 1996 ; Gillis, 1996 ; Gillis *et al.*, 1996).

Le travail devient donc une pratique de conformité : faire du délinquant ou de la délinquante un citoyen ou une citoyenne conformiste par une méthode de normalisation sur ce qu'est le travail. Aussi, pour pouvoir obtenir une libération conditionnelle, il faut détenir un emploi (Hamelin, 1989 ; Desrosiers, 2003).

Cependant, les différentes études recensées révèlent que les intervenants et intervenantes travaillant avec la population judiciarisée notent que la valeur de travail n'occupe souvent pas une place centrale dans la vie du délinquant ou de la délinquante (Desrosiers, Maillette et Croteau, 2000 ; Coopérative de travail Interface, 2002). La majorité d'entre eux disent ne jamais avoir occupé un emploi stable dans leur vie. Le travail ne semble donc pas avoir la même signification pour les délinquants et délinquantes que pour le reste des gens. Ayant un mode de vie instable, c'est-à-dire que « si une situation ne fonctionne pas à un endroit, elle fonctionnera

sûrement ailleurs », les délinquants et délinquantes peuvent avoir de la difficulté à se conformer à la réorganisation nécessaire de leur vie pour satisfaire les demandes du marché du travail. Ils devront se plier à de multiples règles et normes (l'assiduité, la hiérarchie, les horaires stricts, les exigences de qualité) auxquelles ils ne souscrivent pas. Par ailleurs, le travail est souvent perçu comme une perte de liberté tandis que les comportements illégaux offrent reconnaissance, fierté et réalisation (Coopérative de travail Interface, 2002 ; Maillette et Croteau, 2000 ; Éduconseil inc., 1998 ; Brouillard et Sirois, 1996).

Certains auteurs mentionnent aussi que, même si les ex-détenus et ex-détenues arrivent sur le marché du travail avec les meilleures intentions et la plus grande motivation, ils ont une image très peu réaliste de ce qu'est le marché du travail et de l'effort qu'il faut mettre pour obtenir et garder un emploi (Coopérative de travail Interface, 2002). Et il faut ajouter que les exigences du marché du travail ont augmenté, propulsant ainsi ces gens, déjà en marge, encore plus en marge. Cette situation piège souvent les plus marginaux dans la pauvreté, l'isolement, l'itinérance et, parfois, une délinquance de survie. Les femmes n'échappent pas à ce phénomène.

Statistique Canada, en 1998, a évalué les délits d'ordre financier à plus de 32% dans la province québécoise. L'explication rattachée à cette forte proportion est que les activités illégales permettent l'obtention de liquidités de façon rapide et sans trop d'effort. Les justiciables n'anticipant que très peu leurs besoins à moyen terme se retrouvent devant l'urgence de se trouver de l'argent pour combler leurs besoins (primaires, de dépendance, etc.). Cette urgence serait l'une des principales explications pour ce type de délit d'ordre financier. On se rappellera que les femmes en détention au Québec sont admises principalement pour vol (11,1%).

Parallèlement, le processus d'intégration et de maintien en emploi s'avère très pénible pour certaines femmes judiciairisées : les demandes d'emploi (formelles avec formulaire, informelles), les entrevues, la demande sur le passé criminel, le refus, si engagée : la réaction de l'employeur (« le passé, c'est le passé ou le passé est encore présent et t'as pas fini de payer pour »), la réaction des collègues de travail (la moquerie, la surveillance et le doute ou le stress pour qu'ils n'apprennent pas son passé, qu'elle retourne en prison le soir ou en maison de transition – la double vie), la difficulté d'avoir des promotions, etc. (Coopérative de travail Interface, 2002 ; Harm et Philips, 2001 ; Maillette et Croteau, 2000 ; Éduconseil inc., 1998 ; Brouillard et Sirois, 1996 ; Hamelin, 1989).

De surcroît, on remarque que les femmes sous juridiction provinciale ont à 91,7% moins de 12 années d'études complétées. Plus précisément, 39,9% (413) des femmes ont de 1 à 7 ans de scolarité, 52,8% (560) ont de 8 à 12 ans de scolarité, 6,3% de 13 à 15 années et 2,0% des femmes ont plus de 15 années d'études complétées. En ce qui concerne l'emploi, seulement 15,6% (162) des femmes ont déclaré avoir un emploi au moment de la commission du délit. Ce qui veut dire que 879 (84,4%) d'entre elles n'avaient pas de travail rémunéré reconnu. Selon la Classification nationale des professions, les femmes étaient majoritairement associées au genre de compétences de la vente et des services. Le profil des femmes rattaché au milieu ouvert sous juridiction provinciale dans la région administrative de Montréal, lui, démontre que 92,5% (220) ont moins de 12 années d'études complétées. Concernant les données liées à l'emploi et au revenu, 63,9% des femmes en milieu ouvert disent recevoir des prestations de la sécurité du revenu. Fait à noter, 10,3% d'entre elles disent avoir une autre source de revenu.

Puisque les données disponibles ne mentionnent pas quelles sont ces autres sources, il aurait été intéressant de connaître les détails de celles-ci. Trente femmes (19,4%) tirent leur revenu d'un emploi. La répartition des professions dans lesquelles travaillent celles-ci va comme suit : 63,3% dans la vente et le service, 3,3% dans les métiers, transport et machinerie et 6,7% dans le domaine de la transformation, fabrication et services d'utilité publique. Au total, 17,4% des femmes en milieu ouvert détenaient un emploi lors de la commission du délit (Éduconseil inc., 2001). D'après le portrait de la clientèle correctionnelle du Québec de 2001 (Robitaille, Guay et Savard, 2002), sur un échantillon de 1 726 détenus, les femmes représentaient 10%, soit 186 sujets. Seulement 29,8% des femmes ont dit occuper un emploi au moment où elles se sont fait appréhender. D'après cet échantillon, 28,2% d'entre elles se considéraient inaptes au travail. La principale raison de leur inactivité était d'élever leurs enfants.

Déjà en 1991, une étude préparée par La Jonction révélait le portrait quelque peu différentiel des femmes par rapport aux hommes en termes de caractéristiques socioprofessionnelles d'où découlent des difficultés reliées à l'emploi (Gagnon, 1991). Ainsi, la recherche d'un emploi comme le veut la société peut et devient souvent pour les femmes une véritable course à obstacles. Les obstacles qu'elles doivent surmonter sont de nature personnelle (l'estime de soi, la confiance en soi, les tatouages, la tenue vestimentaire, le langage, la santé, etc.), technique (la formation, les compétences, les habiletés, etc.), sociétale (obtenir du crédit, des assurances personnelles, etc.), institutionnelle (le processus de libération, les conditions, les multiples conseillers et conseillères et spécialistes à rencontrer, le casier judiciaire, l'obtention d'un pardon, la stigmatisation, etc.) ou familiale (des enfants en bas âge, le conjoint ou la conjointe, etc.), etc. (Coopérative de travail Interface, 2002 ; Harm et Philips, 2001 ; Maillette et Croteau, 2000 ; Éduconseil inc., 1998 ; Brouillard et Sirois, 1996 ; Hamelin, 1989). Le passé de victimisation (sexuelle, conjugale, sexiste, raciste) vient aussi contribuer aux difficultés.

3.2 Les services d'aide à l'emploi offerts aujourd'hui aux femmes judiciairisées

Les différents services dans le domaine de l'intégration et du maintien sur le marché du travail sont offerts par des organismes gouvernementaux et des organismes communautaires. D'après les documents, encore une fois, il n'y aurait pas de distinction dans les services offerts entre les hommes et les femmes.

Le ministère de la Sécurité publique a développé des programmes d'activités pour faciliter la réinsertion sociale des personnes incarcérées. Ces activités sont offertes en concertation avec d'autres ministères. Celles-ci sont de cinq types : la formation, le travail rémunéré, le travail non rémunéré et les activités sportives, socioculturelles et de loisir, et le développement de l'employabilité.

Concernant la formation, elle est dispensée dans le cadre d'un protocole d'entente avec le ministère de l'Éducation. Les commissions scolaires offrent les différents cours de niveau primaire et secondaire dans tous les établissements de juridiction provinciale. Les établissements de Québec et de Trois-Rivières offrent aussi des formations professionnelles permettant d'obtenir une attestation de participation à une formation professionnelle. Emploi-Québec intervient auprès de la clientèle judiciairisée adulte. Elle a recours notamment aux organismes en employabilité

spécialisés auprès de cette clientèle pour la prestation de services. De plus, dans le cadre de *L'Entente relative à la prestation de services de main-d'œuvre et d'emploi à la clientèle contrevenante adulte sous la responsabilité de la direction générale des services correctionnels*, conclue en février 2001, Emploi-Québec et le ministère de la Sécurité publique ont conjugué leurs efforts, entre autres, pour mettre en place une prestation de services d'emploi dans les établissements de détention du Québec. En février 2003, tous les établissements de détention bénéficiaient de ces services.

Le travail rémunéré dans les établissements de détention se fait à partir de contrats de sous-traitance avec des entreprises privées. Le travail rémunéré peut aussi provenir de contrats avec des organismes publics et parapublics (Société immobilière du Québec, par exemple). Des travaux de déneigement, d'entretien paysager, d'entretien des édifices ainsi que des tâches à la cuisine ou la buanderie de l'établissement peuvent être effectués par des personnes incarcérées.

Le ministère de la Sécurité publique considère aussi, dans les choix d'activités offerts aux détenus et détenues favorisant la réinsertion sociale, des activités non rémunérées et des activités de loisirs. Le travail non rémunéré permet une implication dans la communauté par des activités bénévoles dans des organismes à but non lucratif. Qui plus est, ces activités contribuent pour la personne incarcérée au développement ou à l'acquisition de valeurs sociales comme l'entraide, la coopération, la serviabilité, le sens des responsabilités. Pour la communauté, ces activités permettent de démystifier l'image d'une personne incarcérée. En ce qui concerne les activités de loisirs, socioculturelles et sportives, elles sont offertes principalement pour contrer l'oisiveté des détenus et détenues au cours de leur emprisonnement. La description détaillée de ces différents programmes n'est toutefois pas disponible.

Le Comité consultatif clientèle judiciairisée adulte, créé en 1997, a pour mandat principal de conseiller Emploi-Québec sur les stratégies d'intervention à privilégier afin d'améliorer l'intégration ou la réintégration en emploi des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi (Marcoux, 2002).

Il y a huit organismes communautaires privés à but non lucratif membres du Comité consultatif clientèle judiciairisée adulte desservant majoritairement la clientèle féminine ou masculine libérée depuis peu de la province de Québec (Coopérative de travail Interface, 2002 ; Éduconseil inc., 2001 ; Éduconseil inc., 1998).

Ces organismes spécialisés ont le mandat « d'assurer la prestation de services spécialisés dans le développement de l'employabilité et adaptés aux besoins de cette clientèle en vue de favoriser sa préparation, son insertion et son maintien en emploi » (Éduconseil inc., 2001 : 213). Les gens qu'ils desservent leur sont habituellement référés par les centres locaux d'emploi (CLE) et les services correctionnels québécois et canadien.

Les services offerts par les huit organismes membres recoupent six grandes catégories : 1) l'accueil, l'évaluation des besoins de service et la référence ; 2) le service d'aide à l'emploi et l'orientation professionnelle ; 3) les ateliers de formation préparatoire à l'emploi ; 4) la recherche d'emploi assistée ; 5) le placement et 6) le suivi et le maintien en emploi (Coopérative de travail Interface, 2002 ; Éduconseil inc., 2001 ; Éduconseil inc., 1998). Il est important de noter que ces organismes offrent aussi des activités concernant la socialisation de la personne judiciairisée.

Tous ces services sont assurés de manière à correspondre aux besoins spécifiques de chaque individu.

Qui plus est, différents organismes offrent des services plus spécialisés. Par exemple, la Maison Radisson offre un atelier de réinsertion par le travail qui consiste en un stage rémunéré en milieu de travail. Elle offre aussi un programme d'accompagnement individualisé et communautaire qui consiste en des activités de formation permettant le développement personnel. La Jonction a un Centre d'apprentissage intensif (CAI) qui permet l'obtention d'une attestation d'équivalence d'une scolarité de 5^e secondaire. Toutefois, ces organismes n'offrent pas que des services à l'extérieur des murs. En offrant ainsi des services avant la libération, les conseillers et conseillères peuvent faciliter la transition en vue de la libération. Ils tentent ainsi de créer des liens qui pourront être profitables ultérieurement (Coopérative de travail Interface, 2002).

Jusqu'à très récemment, la clientèle féminine était très peu desservie par les différents organismes communautaires. En 2001, le Service d'aide à l'emploi de l'Est (SAEE) aidait une femme sur 32 personnes, OPEX'82 conseillait 16 femmes sur 436 personnes, pour SEMO-YMCA, c'était 7 femmes sur 141. Les femmes desservies par la corporation Centre de ressources pour délinquants étaient de 6 sur 46 pour OPEX Cowansville et de 5 sur 114 pour OPEX Granby (Éduconseil inc., 2001). Déjà en 1991, La Jonction s'interrogeait quant à savoir si, dans le domaine de l'intervention auprès des femmes, une approche « particulière » était suffisante. Les éléments de leur réponse considéraient que « la mise sur pied de groupes uniquement de femmes, avec un contenu de connaissance de soi et de motivation par la dynamique de groupe, est freinée par le petit nombre et l'achalandage décousu durant une année. Une autre alternative pourrait être de développer des outils de counselling adaptés pour ce segment de notre clientèle. Ce pourrait être sous forme d'exercices verbaux et/ou écrits, approfondissant la connaissance de soi, évaluant les acquis et mettant en évidence les forces de nos clientes. Cette alternative, alliée à nos outils présents, permettrait à chacune de cheminer vers l'autonomie, à son rythme et au moment où elle est présente au service extension La Jonction » (Gagnon, 1991 : 10).

Plus d'une décennie plus tard, les interrogations autour de ces questions demeurent d'actualité, comme le montre avec éloquence le rapport de la vérificatrice générale du Canada sur la réintégration des femmes délinquantes qui déplore l'absence ou la rareté d'accès à des programmes significatifs d'emploi pendant la détention (avril 2003). On peut maintenant espérer que depuis maintenant plus d'un an, avec la venue des conseillers et conseillères en emploi dans les établissements de détention conjuguée à la création en 2002 et la mise en vigueur en 2003 du Programme d'emploi et d'employabilité (PEE) par le SCC pour les femmes sous juridiction fédérale, la situation de l'employabilité et du maintien en emploi pour les femmes judiciairisées soit une problématique centrale dans l'intervention auprès des femmes.

Pistes de réflexion

Comme le présent rapport en fait état, les années 1990 ont marqué l'apparition de nouvelles préoccupations à l'égard des femmes incarcérées et la mise en place de nouveaux programmes censés correspondre davantage aux besoins particuliers que cette clientèle éprouve. Néanmoins, dans les faits et malgré plusieurs réformes notables, la situation des femmes judiciarisées exige encore de nettes améliorations. Concrètement, les programmes offerts aux femmes purgeant une peine fédérale méritent d'être examinés depuis leur implantation progressive en 1997 en termes d'accessibilité, légitimité, de besoin et de philosophie. Pour ce qui concerne les femmes purgeant une peine provinciale, le manque de ressources rend encore plus difficile la satisfaction des besoins d'une population dont les caractéristiques particulières (courtes sentences, retours nombreux, problème des « portes tournantes », coûts sociaux d'un passage au pénal et marginalisation à des multiples niveaux de la population) exigeraient pourtant la mise en place de programmes plus adaptés. Les services offerts aux femmes placées en surveillance dans la communauté restent aussi trop rares pour répondre aux besoins de toutes.

En matière de réinsertion sociale et de retour à l'emploi, on peut notamment déplorer le manque ou la fragilité de liens établis avec la collectivité avant la mise en liberté, liens qui constituent pourtant une des conditions de la réussite du retour dans la communauté²⁷. On peut enfin déplorer qu'en termes d'emploi et d'employabilité, les besoins des femmes soient souvent assimilés à ceux des hommes, sans qu'on tienne compte des situations et des défis particuliers qu'elles ont à affronter lorsqu'elles sont mises en liberté. On ne peut penser l'intervention sur le plan de l'employabilité et du maintien en emploi sans tenir compte de toutes les facettes de la personne et de son milieu. Leur petit nombre dans le système correctionnel pourrait aussi être traité non pas comme un frein à l'élaboration de programmes et d'innovations, mais comme un terrain fertile pour conceptualiser et mettre en œuvre des projets pilotes.

²⁷ Voir sur ce point M. Dauvergne-Latimer, 1995, p. 20.

VOLET 2

Enquête terrain portant sur la problématique de l'employabilité et du maintien en emploi des femmes judiciarisées du Québec

Introduction

Je demande juste un toit sur la tête, trois repas par jour puis un petit emploi stable. C'est tout ce que je veux, une petite vie stable, être capable de me payer une petite gâterie de temps en temps et d'aller dans des sorties, aller voir les feux d'artifice, aller dans les festivals. Je vais être heureuse avec ça, moi. Commencer à vivre la vraie vie un peu, pas toujours être enfermée en arrière de mes stores, non, non merci. Je veux vivre, de jour, surtout, je veux voir le soleil, je suis fatiguée de vivre la nuit (Cindy, incarcérée au provincial, 37 ans).

C'est sûr que de travailler avec les femmes, c'est différent, les femmes vont communiquer plus, disons qu'il y a beaucoup plus d'émotions. C'est beaucoup plus long, une entrevue avec une femme, c'est beaucoup plus long. Je ne veux pas dire par là que les femmes ont des problèmes plus ou moins graves que les hommes, ce n'est pas ça, c'est que c'est plus long. Nous, les femmes, dans la société, nous allons plus facilement demander de l'aide à un psychologue, nous allons plus facilement voir un médecin, nous allons plus facilement demander de l'aide (Darianne, intervenante au fédéral).

Dans les pages qui suivent, nous explorons de manière détaillée les thèmes qui ont émergé lors de l'enquête terrain aussi bien lors des rencontres individuelles avec les femmes judiciairisées qu'avec les intervenants et intervenantes et des résultats des deux groupes de discussion avec une palette d'intervenants et intervenantes. Nous avons choisi de présenter les données en découpant notre matériel en trois grands axes d'analyse et de laisser beaucoup d'espace pour la description étant donné le caractère exploratoire de la recherche.

Ainsi, notre présentation sera structurée de la façon suivante. Le premier axe décrira la situation des femmes judiciairisées en termes de profils, de besoins, de la place qu'occupe l'emploi chez elles, le travail en détention, leur profil d'emploi ainsi que leurs forces et faiblesses en emploi. Le deuxième axe d'analyse explorera les enjeux de l'intervention déployée en matière d'employabilité, en mettant en relief les approches différentes suivant les clientèles, c'est-à-dire celles qui n'ont jamais travaillé, celles qui ont déjà travaillé et celles qui ont occupé un travail illégal, et les différences liées au genre de la clientèle, soit les hommes et les femmes. De plus, il sera question de présenter les difficultés d'intervention selon les intervenants et intervenantes, les obstacles selon les femmes judiciairisées. Le troisième axe examinera les ressources à l'extérieur ainsi que les pistes prometteuses, les projets, suggestions et changements souhaités dans l'approche préconisée auprès des femmes judiciairisées.

Partie 1 : Méthodologie

Les objectifs généraux de la recherche visaient à tracer un portrait sommaire des femmes judiciarisées, à recenser diverses expériences en employabilité effectuées auprès de femmes judiciarisées dans d'autres provinces et d'autres pays, et à réaliser une enquête terrain auprès de femmes judiciarisées et d'intervenants et intervenantes qui prennent en charge ce type de clientèle.

L'enquête terrain dont nous livrons ici les résultats a été réalisée à la suite d'entrevues semi-directives auprès de personnes incarcérées au fédéral (4 personnes) et au provincial (12) ou résidant dans des maisons de transition (5). Nous avons aussi rencontré en entrevue 14 intervenantes et intervenants travaillant dans divers établissements fédéraux ou provinciaux ou dans des maisons de transition situées au Québec.

Dans le cadre de notre enquête, nous avons organisé deux groupes de discussion (*focus groups*) réunissant intervenants et intervenantes d'établissements de détention, de maisons de transition, des services correctionnels et d'organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre. Les échanges avec ces professionnels et professionnelles qui travaillent quotidiennement auprès des femmes incarcérées ou sous surveillance dans la communauté ont permis de mieux situer leurs points de vue concernant les caractéristiques et les principaux enjeux relatifs à la question de l'emploi des femmes judiciarisées.

Comme la présente recherche portait sur des personnes, le projet de recherche, les objectifs poursuivis et des exemplaires du formulaire de consentement ainsi que des questionnaires ont été d'abord soumis à l'approbation du Comité de déontologie de l'Université d'Ottawa, afin de veiller à ce que toute question relative aux droits de la personne, au droit à la vie privée, à l'anonymat et à la confidentialité soit respectée (voir annexes 1 et 2 pour les formulaires de consentement). Après examen des documents présentés, le Comité de déontologie a donné son autorisation à la poursuite de notre enquête. Les questionnaires concernant le groupe d'intervenants et intervenantes et le groupe des personnes judiciarisées ont aussi été soumis à l'examen et à l'approbation du comité consultatif clientèle judiciarisée adulte (voir annexe 3).

Ainsi que nous le mentionnions précédemment, les questions que nous désirions aborder au cours des entrevues différaient suivant le groupe auquel les personnes appartenaient. Trois groupes ont été considérés dans le cadre de la présente recherche :

1. Les femmes judiciarisées encore détenues ou qui sont en préparation de sortie
2. Les femmes encore sous la responsabilité des services correctionnels et placées sous surveillance dans la communauté
3. Les intervenants et intervenantes en détention et dans la communauté qui travaillent auprès de la clientèle féminine judiciarisée ou dans des organismes d'employabilité, de formation, d'encadrement, d'aide à la sortie destinés aux femmes judiciarisées

Le détail des questionnaires est présenté en annexe 3. Mentionnons cependant que pour les personnes des groupes 1 et 2, les principaux thèmes abordés concernaient la situation actuelle

des femmes et leurs expériences en termes de travail, de préparation à l'emploi et de programmes suivis en détention ; les trajectoires d'emploi suivies avant la ou les incarcérations ; leurs attentes et projets en matière d'emploi à la sortie. Pour le groupe 3, le questionnaire concernait le mandat des intervenants et intervenantes rencontrés, leurs rapports avec la clientèle, leurs conditions de travail, les éléments positifs et négatifs qu'ils identifient dans le cadre de leur intervention, les besoins des femmes judiciairisées, leurs forces et faiblesses sur le plan de l'emploi, sans oublier les solutions qu'ils préconiseraient pour améliorer le retour en emploi des femmes judiciairisées.

Avec les personnes incarcérées, l'entrevue se déroulait en trois temps. Tout d'abord, la lecture avec la personne du formulaire de consentement, les explications des différents termes et, si la personne manifestait son accord, la signature du formulaire dont un double était laissé à la personne interviewée. Ensuite, venait l'entrevue elle-même qui, nous l'avons cité précédemment, était de type semi-directif et durait en moyenne une heure, une heure et demie. Par la suite, les chercheuses complétaient une fiche signalétique où étaient reprises les données relatives à l'histoire personnelle (âge, situation familiale, formation, liens significatifs, emplois réguliers ou non...) et institutionnelle (délits, nombre d'incarcérations, conditions, visites...) de l'interviewée, en respectant bien entendu l'anonymat et la confidentialité de leurs propos. Il faut remarquer ici que toutes les personnes rencontrées, aussi bien les intervenants et intervenantes que les personnes incarcérées, ont été identifiées par un nom fictif et que les établissements, villes, édifices ou autres personnes cités dans leurs propos ont aussi été transformés pour garantir l'anonymat. Pour les intervenants et intervenantes, les entrevues ont suivi le même modèle, sauf en ce qui concerne la fiche signalétique, qui n'a été complétée qu'auprès des femmes judiciairisées.

À la suite d'une présentation de nos objectifs et du mandat de notre recherche, les personnes contrevenantes ont pu librement manifester aux divers intervenants et intervenantes du milieu leur intérêt à participer à notre recherche. Étant donné les échéances de la recherche, la disponibilité plus ou moins grande des personnes, les impératifs horaires et institutionnels, sans oublier le caractère volontaire de la participation, il était impossible d'envisager obtenir un échantillon statistiquement représentatif de l'ensemble de la clientèle des femmes judiciairisées. Néanmoins, la taille et les caractéristiques contrastées de l'échantillon devraient permettre de décrire de façon complète et fidèle le profil et les besoins de la plupart des femmes judiciairisées adultes.

Les entrevues ont été enregistrées puis retranscrites afin de faciliter l'analyse des thèmes abordés dans le cadre de l'enquête terrain. Un premier échantillon de 10 entrevues a d'abord fait l'objet d'une lecture et d'une analyse préliminaire touchant aux thèmes abordés, thèmes qui sont regroupés sous trois grands axes : 1) la situation des femmes ; 2) les enjeux de l'intervention auprès des femmes judiciairisées ; 3) le maintien en emploi et les pistes prometteuses. Ces résultats préliminaires ont été soumis aux participants et participantes du second groupe de discussion, qui s'est tenu à Trois-Rivières en mai 2003. Par la suite, le reste des entrevues a été lu, annoté et résumé à l'aide de mémos analytiques individuels où les propos des divers acteurs interviewés étaient repris et répertoriés pour chaque grand axe d'analyse. Finalement, la dernière étape d'analyse (analyse horizontale) a consisté à recueillir les propos des personnes interviewées sur chaque thème, à les sélectionner selon leur pertinence et à les présenter en les commentant.

Les groupes de discussion ont eu lieu à deux reprises, une première fois au début de la recherche en février 2003 et une autre fois en mai 2003. Durant ces deux rencontres, les chercheuses ont pu échanger avec les intervenants et intervenantes sur les enjeux de leur intervention auprès des femmes judiciairisées, les caractéristiques des clientèles, les différences de genres au sein des populations judiciairisées, leurs besoins spécifiques en termes d'emplois et les difficultés de la préparation à la sortie et du suivi postcarcéral. Les propos échangés lors de ces rencontres n'ont pas été enregistrés, mais ont été pris en note par l'assistante de recherche. Ces échanges ont été utiles dans notre démarche de recherche, car ils ont permis d'identifier le point de vue des intervenants et intervenantes sur la question de l'employabilité des femmes judiciairisées, de préciser certains thèmes de réflexion et d'analyse et de vérifier auprès d'eux la pertinence de certaines de nos questions ainsi que de nos résultats.

Voici maintenant, de manière schématique, le profil des femmes judiciairisées interviewées : 21 femmes contrevenantes ont été interviewées dont 4 sous juridiction fédérale et 12 sous juridiction provinciale ; 5 sous surveillance en maison de transition (dont 2 au provincial, 2 au fédéral et 1 en sursis). Quatorze intervenants et intervenantes ont aussi été interviewés dont 6 en détention au provincial, 6 en détention au fédéral et 2 en maison de transition.

Tableau 17 : Profil et parcours des femmes judiciairisées interviewées²⁸

Nom fictif	Âge	Statut marital	Enfant(s)	Délit(s)	Sentence	Niveau de scolarité
Anabelle	24	Célibataire	0	Vente de drogue	4 mois	Secondaire
Angela	Cinquantaine	Inconnu	3	Meurtre	Vie, en appel	5 ^e secondaire + cours à l'université
Anne	27	Séparée	0	Voie de fait	28 mois	5 ^e secondaire
Catherine	43	Célibataire	5	Vol à l'étalage	7 mois	5 ^e secondaire
Christina	36	Conjoint	1	En procès	—	5 ^e secondaire
Cindy	37	Séparée, a un conjoint	1	Sollicitation	4 mois	3 ^e secondaire
Édith	33	Célibataire	2	Fraude et vol à l'étalage	25 mois	5 ^e secondaire
Héloïse	42	Séparée	2	Bris de probation	4 mois	5 ^e secondaire + cégep
Isabelle	35	Séparée de fait	5	Homicide involontaire	5 ans	5 ^e secondaire
Janet	36	Célibataire	0	Bris de sursis	1 an	3 ^e secondaire
Jannika	30	Monoparentale	1	Production de stupéfiants	18 mois	4 ^e secondaire
Josée	50	Veuve	4	Meurtre au 2 ^e degré	Vie	Cégep + université
Linda	43	Inconnu	3	Vol à l'étalage	20 mois	3 ^e secondaire
Louise	29	Célibataire	3	Non-	5 mois	5 ^e secondaire

²⁸ Les renseignements fournis dans cette section ont été colligés à partir des entretiens qui ont servi à remplir les fiches signalétiques. Ces renseignements sont donc autorévélés et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

				dénonciation		
Malika	23	Célibataire	3	Vol	3 ans	1 ^{re} secondaire
Marie-Lou	38	Célibataire	3	Bris de sentence	3 mois	4 ^e secondaire
Marie-Sable	35	Conjointe	0	Menace de mort	1 an avec sursis	Cégep
Mélanie	28	Célibataire	2	Fraude	3 mois	Inconnu
Roxy	38	Conjoint	0	Vol	14 mois	2 ^e secondaire
Sheila	44	Inconnu	2	Vol à l'étalage et prostitution	7 mois	« Pas beaucoup »
Suzanne	37	Conjoint	3	Vol	2 ans	5 ^e secondaire

Tableau 18 : Sources de revenus et expériences en matière d'emploi

Nom fictif	Emploi légal avant la détention	Emploi illégal	Assistance-emploi	Assurance-emploi	Emploi en détention
Anabelle	Serveuse, femme de chambre, réceptionniste, agente de sécurité	Vente de drogue	Non	Non	Buanderie, cuisine, ménage
Angela	Infirmière	Non	Non	Non	Alimentation, chapelle
Anne	Travail de bureau et informatique, caissière	Non	Non	Non	Cuisine, alimentation
Catherine	Secrétaire-réceptionniste, réception-expédition	Vol à l'étalage	Oui, 1 an ou 2	Non	Buanderie, chapelle, atelier ensachage, ménage
Christina	Secrétaire-réceptionniste	Agence de prostitution	Non	Oui, prestations maternité	Nettoyage de téléphones et de chandeliers
Cindy	Gardiennage d'enfants, manufacture, barmaid, danseuse	Prostitution	Oui, après sa séparation	Non	Buanderie et cuisine
Édith	Cuisine, aide-cuisinière, barmaid	Vol à l'étalage (revendait le linge)	Oui, quand elle a eu ses enfants	Non	Buanderie
Héloïse	Aide-auxiliaire pour pers. âgées, contremaître, gardienne, secrétaire, caissière, artisanat, serveuse	Non	Inconnu	Inconnu	Repassage de nappes, comptage de draps et mise en boîte
Isabelle	Barmaid, commis, télémarketing (pelouse), répartitrice et vente sur route, boutique de vêtements, gardienne de piscine, commerce, vendeuse	Coiffure pour amis, famille	Non	Oui, saisonnier	Alimentation, bibliothèque, cuisine, placement extérieur : centre de femmes

Nom fictif	Emploi légal avant la détention	Emploi illégal	Assistance-emploi	Assurance-emploi	Emploi en détention
					En transition : Travail de bureau, vente
Janet	Aide sa mère secrétaire, ménage, gardienne	Non	Oui, toujours	Non	Atelier ensachage
Jannika	Serveuse, commis, marché aux puces, gardienne, barmaid, technicienne pour pose d'ongles, travail en manufacture, signalisation	Non	Non	Oui, saisonnier	Buanderie, atelier ensachage
Josée	Caissière dans une banque	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Animation
Linda	Caissière dans un magasin (20 ans sans travailler)	Vol	Oui	Non	Imprimerie, couture, cuisine
Louise	Aucun	Non	Oui	Non	Ateliers ensachage
Malika	Danseuse	Escorte, prostitution	Oui	Non	Garderie, alimentation
Marie-Lou	Vendeuse, travail dans une serre, serveuse, cuisinière, confection de linge, gérante d'un casse-croûte, entretien ménager, comptabilité, danseuse	Inconnu	Oui	Non	Bibliothèque
Marie-Sable	Informatique	Non	Oui	Oui	Non
Mélanie	Casse-croûte, caissière, travail agricole, danseuse	Prostitution, escorte	Inconnu	Inconnu	Non
Roxy	Danseuse	Prostitution	Oui, toujours	Non	Non
Sheila	Travail dans une usine de porcs, restaurant, préposée en mécanique	Prostitution	Oui	Non	Cuisine, imprimerie
Suzanne	Cuisine, aide aux bénéficiaires	Vol	Oui		Alimentation, cuisine

Le tableau 17 montre que les femmes ont entre 23 et 55 ans dont 60% (12/21) entre 35 et 44 ans et 40% (8/21) entre 35 et 38 ans. Plus de 85% des femmes sont mères. Dix-sept femmes ont atteint entre la 1^{re} et 5^e secondaire.

Les sentences varient entre 3 et 60 mois dont une femme prévenue, 2 femmes ont des sentences à perpétuité dont une est en appel et une autre a terminé sa sentence. Treize femmes (65%) ont une sentence de moins de 20 mois, 5 femmes (25%) ont reçu 25, 28, 30, 36 et 60 mois comme sentence. Les délits sont très variés, mais 7 purgent une sentence provinciale pour vol à l'étalage.

Le tableau 18 démontre comment les femmes sont polyvalentes et ont des expériences diversifiées sur le marché du travail traditionnel légal. Dix femmes sur 22 ont eu plus de trois types d'emplois différents. Les emplois se concentrent dans l'industrie du service (secrétaire, serveuse, gardienne, caissière, vendeuse). Toutes les femmes avaient déjà occupé un travail légal à un moment ou l'autre de leur vie et 5 avaient été danseuses dans des bars, mais les emplois variaient énormément : 6 d'entre elles avaient été liées au travail du sexe (escorte, prostitution : 29%), 12 avaient bénéficié de l'assistance-emploi et 4 avaient eu des prestations de l'assurance-emploi, 3 femmes n'ont pas occupé d'emploi pendant leur détention (3/21) et toutes les autres avaient occupé des postes divers.

Après avoir retracé les différentes étapes et méthodes suivies pour la réalisation de notre enquête terrain et présenté les profils et les parcours des femmes judiciairisées interviewées dans le cadre de cette recherche, nous abordons maintenant le premier axe autour duquel s'articule notre analyse.

Partie 2 : Trois grands axes d'analyse

2.1 Axe 1 : Situation des femmes

1. Profil des femmes

Plusieurs intervenants et intervenantes²⁹ rencontrés dans le cadre de nos recherches ont souligné à quel point les femmes judiciairisées avaient vécu et vivaient encore de multiples problèmes qui fragilisaient, freinaient, voire empêchaient toute tentative d'un retour à l'emploi après la sortie.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans la première partie du rapport, la majorité des femmes détenues dans des établissements fédéraux ou provinciaux ont connu ou connaissent encore divers problèmes reliés à la consommation de drogues :

²⁹ Pour garantir l'anonymat des personnes interviewées, ainsi que la confidentialité de leurs propos, nous avons regroupé sous le vocable d'intervenant et intervenante toute personne travaillant au sein des services correctionnels fédéraux ou provinciaux à titre d'intervenant ou intervenante, de gestionnaire des programmes, d'agent correctionnel ou agente correctionnelle ainsi que ceux et celles qui exercent comme conseillers et conseillères en emploi. Pour préserver aussi l'anonymat des personnes détenues, nous avons regroupé sous le terme générique « incarcérée » toute femme résidant dans des établissements de détention fédéraux ou provinciaux ou dans des maisons de transition.

La toxicomanie, c'est le principal problème de la clientèle fédérale. On parle presque de 80% (Colette, intervenante au fédéral).

Il y a beaucoup la toxicomanie, ce qui est un gros obstacle à l'emploi. Et quand on parle de toxicomanie, on parle beaucoup de dépendance affective. Les femmes sont très dépendantes, en général, ça revient souvent (Darianne, intervenante au fédéral).

Outre la toxicomanie, les problèmes de santé et particulièrement de santé mentale, le fait de bénéficier depuis longtemps d'allocations d'assistance-emploi, le recours plus ou moins long à des activités illégales caractérisent aussi le profil de bien des femmes judiciairisées.

Plusieurs femmes interviewées signalent en outre avoir connu un passé lourd d'abus de toutes sortes, situation qui est confirmée par certains intervenants et intervenantes :

Beaucoup de problèmes d'abus, beaucoup de problèmes de fugue, centres d'accueil, familles d'accueil, placements, milieu familial dysfonctionnel et la drogue qui entre souvent là-dedans à partir de 13, 14, 15 ans (Charles, intervenant au fédéral).

Les filles, je trouve qu'elles ont comme des couches de souffrances qui s'empilent (Stéphanie, intervenante au provincial).

La perte de ma fille, j'ai été victime de violence conjugale, j'ai été victime d'inceste (Cindy, incarcérée au provincial, 37 ans).

J'ai été une enfant violentée, j'ai été une enfant abusée. Je ne suis pas responsable d'avoir été abusée à 7 ans (Héloïse, incarcérée au provincial, 42 ans).

Les intervenants et intervenantes rencontrés font remarquer que la grande majorité des femmes incarcérées se caractérisent par un faible taux de scolarité. Le fait d'avoir une scolarité incomplète, joint pour certaines à l'absence quasi-totale d'expérience professionnelle, et de longues périodes d'aide financière représentent de nets handicaps pour envisager d'accéder au marché du travail.

La place de la famille et des enfants est aussi un élément capital dans la vie et dans les préoccupations des femmes incarcérées :

Les femmes ont des enfants et elles se sentent responsables comparativement à un homme qui est incarcéré, il ne se sentira pas responsable de la même façon. Une femme va faire plus difficilement du temps en prison parce qu'elle a toujours un pied dehors. Dans sa tête, elle a toujours un pied dehors parce qu'elle a des enfants, parce qu'elle se sent coupable. La culpabilité est souvent là (Darianne, intervenante au fédéral).

Quand j'ai perdu mes enfants, je suis devenue folle, je vivais seulement pour mes enfants, je rentrais en prison, j'essayais de ravoir mes enfants. Ils n'ont jamais voulu me les redonner (Sheila, sous surveillance en maison de transition, 44 ans).

J'ai beaucoup de difficulté à parler de ma fille par exemple. Elle me manque beaucoup (elle pleure) (Jannika, incarcérée au provincial, 30 ans).

En plus d'avoir perdu le contact avec les enfants et le conjoint (parfois définitivement), beaucoup de femmes incarcérées ont aussi perdu leur logement, leurs meubles et leurs biens matériels, ce qui représente un stress supplémentaire dans l'éventualité d'une sortie :

Et puis, quand tu arrives dehors, tu as tout perdu, tu es toute seule, tu as perdu ton logement, tu as perdu tes meubles, tu as tout perdu. Tu n'as pas d'adresse, tu n'as pas de bien-être, tu n'as pas de BS. Tu n'as pas de BS, tu n'as pas d'adresse. Il faut que tu recommences tout. Tu sais, on n'est pas des robots, il faudrait toujours être de bonne humeur, être motivée et que ça nous tente. Je n'avais plus rien puis on me dit : « Ce n'est pas grave, Roxy, il y a des organismes. » Tu sais, j'ai des émotions moi aussi (Roxy, incarcérée au provincial, 38 ans).

2. Besoins des femmes

En ce qui concerne les besoins des femmes judiciairisées en général, une intervenante nous a signalé que ces derniers ont été peu reconnus jusqu'à présent. Depuis le rapport *La Création de choix*, la situation semble évoluer et la préoccupation de l'emploi des femmes se retrouve autant en établissement qu'en communauté.

Plusieurs intervenants et intervenantes déplorent aussi le manque de ressources intérieures, de sécurité intérieure des femmes judiciairisées. Ils soulignent notamment leur manque de confiance en leurs capacités, leur estime de soi peu développée, leur manque de connaissance d'elles-mêmes, autant de caractéristiques qui peuvent entraver leur motivation à s'en sortir et, de ce fait, leur capacité à se faire ou se refaire une place dans le monde du travail.

Bien souvent, les intervenants et intervenantes font remarquer que les femmes judiciairisées ignorent ou minimisent l'étendue de leurs compétences. L'intervention en matière d'employabilité devrait donc en premier lieu viser à faire naître chez ces femmes une reconnaissance de leurs compétences propres et une connaissance du marché du travail actuel :

Le but, c'est de les faire sortir, les faire travailler, leur prouver qu'elles sont capables : « Je ne suis bonne à rien, ma mère me l'a toujours dit », ça, si tu savais combien de fois je l'entends (Manon, intervenante au provincial).

Je pense qu'il faut qu'elles réalisent qu'elles ont fait des choses concrètes. C'est comme un CV, elles n'ont jamais eu de CV, et là tout d'un coup sur deux feuilles, elles s'aperçoivent qu'elles ont fait des choses, qu'elles ont réalisé des choses, que ce n'est pas si pire que ça et qu'elles ne sont pas différentes des autres (Darianne, intervenante au fédéral).

Toujours pour faciliter l'accès à l'emploi, certains intervenants et intervenantes mentionnent aussi que les femmes, qui ont peu d'expérience d'emploi ou pas d'expérience du tout, ont besoin d'apprendre à se plier à une certaine routine et à certaines règles de base de la vie

sociale (la ponctualité, l'assiduité, la politesse, le respect des consignes, la tolérance, l'hygiène, etc.).

En considérant leur séjour en prison, mais aussi leur future sortie, les femmes incarcérées expriment le besoin d'être soutenues et encouragées dans leurs démarches :

Toute seule j'aurais peut-être plus de difficultés, mais pas avec un soutien en arrière. Des fois toute seule, c'est bien beau en dedans, mais dehors peut-être que je lâcherais prise à un moment donné (Cindy, incarcérée au provincial, 37 ans).

C'est de plus de détermination dont elles ont besoin et d'avoir un lien de confiance avec quelqu'un. Elles éprouvent beaucoup de difficultés et c'est facile de se décourager (Darianne, intervenante au fédéral).

En détention, ce besoin de soutien et d'encouragement se manifeste notamment lors des entretiens avec les divers intervenants et intervenantes qui prennent les femmes en charge. Les femmes éprouvent le besoin de parler, d'exprimer leur vécu et leurs souffrances, leurs doutes et leurs frustrations dans un univers carcéral où elles sont souvent éloignées de leur famille et de leurs enfants, situation que beaucoup vivent très douloureusement.

3. Place de l'emploi chez les femmes (en général)

Avoir un travail qui va pouvoir m'aider à redevenir confiante en moi-même. Aussi longtemps que je n'aurai pas quelque chose de concret dans ma vie, je vais trouver que je n'ai pas confiance en moi-même (Sheila, sous surveillance en maison de transition, 44 ans).

Comme l'exprime cette détenue, avoir un travail représente pour certaines femmes une occasion de reconstruire la confiance en soi après la sortie. Celles qui ont notamment pu avoir des expériences d'emploi gratifiantes avant la ou les incarcérations voient ces expériences comme des moyens de valorisation personnelle et des causes de fierté :

Regarde, j'avais réussi à rentrer au magasin D, je n'ai jamais été aussi fière de moi de toute ma vie. J'ai commencé à travailler après plus de 20 ans. J'étais caissière toute la journée. J'ai adoré faire ça, j'ai bien aimé (Linda, incarcérée au provincial, 43 ans).

Certaines femmes interviewées soulignent cependant à quel point les emplois auxquels elles peuvent avoir accès ne permettent pas vraiment d'améliorer leur situation, surtout quand les profits de leurs anciennes activités illégales leur permettaient de vivre bien plus confortablement. Pour les mères de famille monoparentale aussi, les petits salaires joints aux frais de garde d'enfants et aux frais de transport les incitent souvent à demeurer bénéficiaires d'allocations d'assistance-emploi plutôt que d'aller travailler dans des conditions précaires et peu valorisantes.

Pour les femmes, il semble que l'emploi en tant que tel ne revêt pas une importance aussi capitale que la relation avec les enfants et avec les proches, qui joue un rôle significatif. Le travail est plutôt présenté comme un mal nécessaire, comme une obligation pour gagner sa vie :

Pour moi, la réinsertion sociale, c'est vraiment ma vie, ça tourne autour de mes enfants et ça, c'est ma priorité (Isabelle, sous surveillance en maison de transition, 35 ans).

Le travail revêt aussi une moins grande importance quand les femmes ont à se débattre avec des préoccupations plus « vitales », comme la nécessité de se retrouver un toit, de sortir de la rue.

4. Travail en détention

Les femmes incarcérées interviewées envisagent le travail qu'elles effectuent comme un moyen d'accumuler de l'argent et aussi un moyen de fuir l'ennui et l'inactivité. Perçu comme un refuge pour échapper à la lourdeur de l'appareil carcéral, le travail permet aussi de « faire passer le temps plus vite » :

Mais ça passe les journées plus vite, c'est bien entendu, rester dans le secteur toute la journée, moi je ne serais pas capable. Ça passe, tu sais, tu es là puis tu regardes l'heure toutes les cinq minutes. Quand tu es à la cuisine, tu ne vois pas le temps passer, tu as une heure de passée, on dirait que ça ne fait rien que 10 minutes que tu es là. Ça va vite, c'est le fun (Cindy, incarcérée au provincial, 37 ans).

Le fait que le travail en prison soit peu payé reste pour les femmes un sujet de frustration à cause des différents taux salariaux au sein des ateliers. Ainsi, Anabelle, incarcérée au provincial, constate :

C'est sûr que tu es en prison, c'est sûr que ce n'est pas le salaire minimum. Mais moi je trouve qu'il y a une injustice au travail, parce que tu vois, moi je considère que je travaille fort et je me donne à 150% et puis pourquoi d'autres gagnent plus ailleurs ? Que ce soit dans la buanderie ou au ménage, je fais autant d'heures qu'elles puis, au bout de la semaine, j'ai moins (Anabelle, incarcérée au provincial, 24 ans).

Angela, incarcérée au fédéral, souligne aussi le fait que certains ateliers attirent plus de femmes parce qu'elles y sont mieux payées, mais elle trouve ces activités peu valorisantes et répétitives.

5. Profil en emploi

Les femmes incarcérées suivies par les divers intervenants et intervenantes peuvent être réparties plus globalement en trois groupes principaux : d'une part, celles qui ont une certaine expérience professionnelle parce qu'elles ont déjà exercé un métier légal ou un travail illégal (ou les deux) et celles qui n'ont pas d'expérience d'emploi.

En termes d'emplois exercés, les expériences varient suivant les personnes rencontrées. Certaines ont pu poursuivre des études et accumuler de l'expérience professionnelle. Par contre, la plupart des femmes incarcérées qui ont travaillé ont eu des emplois peu qualifiés et plutôt précaires :

Les expériences de travail sont limitées à un certain type d'emploi (serveuse, travail dans des bars, entretien ménager) parce qu'elles n'ont pas de formation professionnelle au départ ni de technique ou des choses comme ça. C'est souvent la première chose qu'on remarque. Pour les autres, l'expérience d'emploi dans certains cas n'est pas très prononcée ou quasi absente (Marc, intervenant au provincial).

Les projets que nourrissent les femmes incarcérées doivent souvent être remis en perspective par les intervenants et intervenantes qui les conseillent :

Il y en a une qui me disait qu'elle voulait être garde-chasse. Je l'ai remise un peu en perspective parce qu'avec un dossier judiciaire, tu ne peux pas être garde-chasse parce qu'un garde-chasse porte une arme (Charles, intervenant au fédéral).

On sait que nos clientes n'ont souvent pas d'études très avancées, elles n'ont pas d'études secondaires en général. Souvent, je commence par leur demander : C'est quoi ton rêve ? Puis souvent, elles voient ça très, très loin ou irréalisable, puis quand on regarde concrètement, ce n'est pas si pire que ça, il y a des choses qui peuvent être faites ou rapprochées le plus possible des rêves (Darianne, intervenante au fédéral).

Certaines personnes incarcérées ont pu mettre à profit leur séjour en détention pour faire ressortir des talents ignorés et négligés, comme c'est le cas de Roxy, qui a redécouvert le dessin et espère en faire une source de revenus à la sortie, mais qui, de façon plus réaliste, envisage aussi de reprendre son ancien travail dans les bars ou de se lancer dans l'élevage de chiens.

Les métiers et occupations des femmes en prison varient selon chaque personne interviewée et selon les activités disponibles dans les institutions où elles sont incarcérées. Plusieurs se plaignent du manque de diversité, de l'aspect peu formateur des occupations ainsi que du peu d'argent qu'elles en retirent :

Moi, à l'extérieur, j'ai travaillé comme cuisinière. Ici, quand tu travailles dans la cuisine, c'est laver la vaisselle, laver les planchers. Moi, j'aimerais mieux apprendre quelque chose. Je sais comment laver la vaisselle. Il n'y a rien de valorisant là-dedans (Édith, incarcérée au provincial).

Certaines femmes ont pu accéder à des emplois plus valorisants, comme c'est le cas d'Isabelle, qui a pu par la suite faire valoir l'expérience acquise en détention pour trouver un emploi dans le milieu communautaire :

J'ai toujours travaillé. En détention provinciale, j'occupais un poste à la bibliothèque. Au fédéral, j'ai été un an et demi au service alimentaire, j'ai été commis d'épicerie, j'ai été cuisinière puis, en fait, ils m'ont offert la possibilité d'aller en placement extérieur. Là, je suis allée travailler dans un centre pour femmes. J'ai été là un an. Et je faisais l'accueil, je faisais le soutien administratif, entre autres (Isabelle, sous surveillance en maison de transition, 35 ans).

D'autres, comme Linda, ont pu obtenir un certificat de formation, mais comme ce certificat est relié explicitement à la détention, il y a peu de chances qu'elle puisse en profiter après la sortie :

Moi, je veux dire que l'expérience qu'ils nous donnent ici, c'est très bien. Moi, j'ai obtenu un certificat en imprimerie. J'ai fait de la couture. J'ai à peu près tout fait. Sauf qu'avec mon certificat d'imprimerie, en arrivant dehors, c'est marqué atelier L, centre de détention, ce qui veut dire que tu ne peux pas vraiment te placer avec ça. Déjà là au départ c'est comme un bâton dans les roues. Tu apprends un métier mais, dehors, ce n'est pas évident de te placer (Linda, incarcérée au provincial, 43 ans).

D'après une intervenante, les expériences de travail acquises durant l'incarcération sont souvent négligées par les femmes elles-mêmes, alors qu'elles pourraient être intégrées à leur dossier d'emploi, car il s'agit d'une expérience de travail à part entière :

Les expériences de travail en prison, ce sont quand même des expériences de travail, puis on ne peut pas en inventer, mais c'est quand même des expériences qu'elles ont faites. On a des clientes qui ont passé leur vie en prison, il faut mettre ce qu'elles ont fait comme expériences de travail. C'est vrai que souvent elles ne réalisent pas que ça peut être une expérience de travail qui est valable (Darianne, intervenante au fédéral).

En voulant placer ou replacer les femmes dans un parcours d'emploi régulier, les intervenants et intervenantes constatent que le retour en emploi de cette clientèle devient de plus en plus ardu au fil du temps à cause des difficultés que vivent ces femmes, mais aussi à cause des demandes plus exigeantes de la part du marché du travail.

6. Forces et faiblesses en emploi

D'après les intervenants et intervenantes, les femmes possèdent des aptitudes manuelles, elles sont capables de minutie, de précision. Quand elles sont suffisamment motivées, elles s'investissent beaucoup dans ce qu'elles font, font preuve de courage et de persévérance même s'il s'agit d'activités répétitives, de travail à la chaîne :

Je pense qu'elles aiment le travail bien accompli, elles sont soucieuses de ce qu'elles font quand elles le font. Quand elles se consacrent à quelque chose, elles le font correctement. Du travail bâclé, c'est rare. Par contre, comme je vous dis, la mauvaise humeur, ça, c'est beaucoup plus difficile à gérer (Johanne, intervenante au fédéral).

Le fait que les femmes aient plus de facilité à exprimer leur vécu, leurs souhaits, leurs projets peut aussi aider à mieux les orienter et, éventuellement, à trouver des activités qui correspondent mieux à leurs demandes. Certains intervenants et intervenantes soulignent aussi leur ouverture d'esprit, leur capacité à se remettre en question et à suivre des formations. Les femmes sont plus fragiles sur le plan de l'emploi, car elles méconnaissent ou ignorent les enjeux réels et les besoins du marché du travail. Elles ne connaissent pas non plus leurs propres capacités en la matière.

L'enquête terrain menée auprès des intervenants et intervenantes et des femmes incarcérées révèle à quel point la situation des femmes judiciairisées est multiproblématique. Sujettes plus que les autres femmes aux troubles de santé physique et mentale, pharmaco et toxicodépendantes, ayant subi des abus de tous ordres, les femmes judiciairisées sont aussi peu scolarisées en général et disposent d'une expérience professionnelle réduite.

Démunies sur le plan matériel et socioprofessionnel, les femmes judiciairisées ont aussi peu confiance en elles, connaissent mal leurs aptitudes, particulièrement quand il s'agit de l'emploi. Elles considèrent aussi l'emploi comme une préoccupation venant en second ordre, après les enfants, le logement et les relations familiales.

Les femmes considèrent que les ateliers de travail proposés en détention sont peu payants et assez peu formateurs. La reconnaissance de ce travail devient d'autant plus difficile lorsqu'elle est identifiée au milieu carcéral.

Souvent moins familières avec le marché de l'emploi que les hommes, les femmes judiciairisées disposent cependant de plusieurs atouts en la matière : minutie, courage, persévérance sont des qualités que leur reconnaissent les intervenants et intervenantes. Elles sont aussi plus ouvertes aux conseils et font preuve d'une grande détermination. L'ensemble des résultats montre qu'il serait opportun de redéfinir et reconceptualiser la notion de « travail » afin de mieux rendre compte des réalités des femmes.

Après avoir détaillé le profil des femmes judiciairisées, leurs besoins, leur profil en emploi, leurs forces et faiblesses en matière de travail, abordons maintenant l'axe 2, consacré aux enjeux de l'intervention en employabilité.

2.2 Axe 2 : Enjeux de l'intervention déployée en matière d'employabilité

Dans cette section, nous allons explorer les approches différentes suivant les clientèles, suivant les genres, les difficultés d'intervention selon les intervenants et intervenantes, et les obstacles selon les femmes judiciairisées.

Les intervenants et intervenantes expliquent les différents aspects de leur travail d'intervention. Sonia souligne notamment l'importance d'aller au-delà du délit dans la compréhension de la personne incarcérée.

L'intervention a plusieurs facettes et se fait sur différents plans. L'intervention en détention a ses propres défis ainsi que celle en communauté. Par exemple, le travail auprès de la clientèle incarcérée est modulé par la notion de sécurité, ce qui entraîne inéluctablement des limites. Les intervenants et intervenantes insistent à maintes reprises sur la préparation à la sortie et l'importance du suivi après la détention.

L'intervention auprès des femmes judiciairisées devient plus difficile lorsqu'elles quittent leur lieu de détention et sont suivies en communauté :

La plupart du temps, on a bien de la difficulté à les joindre à l'extérieur. Soit qu'elles n'ont pas d'adresse, soit qu'elles ont déménagé et redéménagé à plusieurs reprises, ça dépend (Sonia, intervenante au provincial).

1. Approches différentes suivant les clientèles

Dès le départ, certains intervenants et intervenantes ont souligné qu'il y avait des différences d'approche entre les hommes et les femmes et aussi entre différents groupes de femmes. Cependant, ils différencient davantage leur type d'intervention selon trois groupes cibles : les femmes qui n'ont jamais travaillé, celles qui ont déjà travaillé (dans la légalité) et celles qui ont fait un travail illégal. Les trois groupes de femmes partagent un aspect fondamental : la plupart sont mères.

i) Celles qui n'ont jamais travaillé

Selon les intervenants et intervenantes, il y a des femmes qui n'ont jamais travaillé à l'extérieur. On retrouve ce phénomène chez les jeunes autant que chez des détenues de 40 ans et plus. Dans ce dernier cas, l'absence du marché du travail est souvent liée au fait d'être restées à la maison pour élever les enfants. Cependant, lorsque ces femmes veulent effectuer un retour sur le marché du travail elles dénigrent leur expérience de travail à la maison et s'interrogent sur leur valeur auprès d'un employeur éventuel. L'intervenant ou intervenante en employabilité doit faire ressortir les compétences acquises à la maison et démontrer qu'elles sont transférables en emploi. Élever une famille est perçu positivement par les employeurs et ne représente pas nécessairement un obstacle à l'insertion à l'emploi.

L'intervention auprès des femmes qui n'ont jamais travaillé implique aussi de partir de leur réalité et de les engager petit à petit dans certains types d'activités qui vont les familiariser avec le monde du travail. L'intervention doit également tenir compte du délit pour définir les possibilités d'emploi des personnes incarcérées. D'abord, la personne doit prendre conscience des types d'emploi qui pourraient la placer dans une situation à risque de récidive.

Les intervenants et intervenantes soulignent la nécessité d'identifier les conséquences de révéler ou non l'existence d'un casier judiciaire à d'éventuels employeurs et la nécessité de laisser la responsabilité du choix aux femmes elles-mêmes. Dans le cas où une détenue choisirait d'annoncer son passé judiciaire, l'intervenant ou intervenante doit la conseiller sur la façon de présenter sa situation.

ii) Celles qui ont déjà travaillé

Certaines femmes ont mentionné leurs expériences antérieures de travail et les conséquences négatives d'un passage au pénal. C'est-à-dire que certaines se sont replacées sur le marché du travail légal après une période d'incarcération, mais elles ont perdu l'emploi à la suite de la prise de connaissance par l'employeur de son incarcération antérieure.

De plus, comme nous l'avons déjà vu, les emplois en détention ne permettent pas souvent de pratiquer un travail dont les compétences vont être vraiment transférables dans la communauté

malgré des efforts récents consentis par les diverses détentions et maisons de transition. Les femmes soulignent l'importance de maintenir les acquis et d'atténuer les obstacles d'un retour sur le marché du travail. Elles soulignent également l'importance des services d'employabilité pour développer des stratégies de recherche d'emploi, notamment pour élaborer un CV, planifier la recherche d'emploi de façon réaliste, etc.

iii) Celles qui ont fait un travail illégal

Malgré le fait qu'un nombre relativement important de femmes aient évoqué leurs expériences d'emploi, elles ont parlé avec beaucoup d'éloquence de la place du travail du sexe dans leur vie. Un certain nombre de femmes ont été danseuses nues dans des bars. Un travail qui, parfois, allait se transformer en travail du sexe illégal incluant les services d'escortes et de prostitution.

Certains intervenants et intervenantes ont mentionné que le travail du sexe était encore utilisé à la sortie, souvent comme un ajout au budget. On doit reconnaître cette réalité sans nécessairement l'accepter. Dans ce contexte, il faut prendre les femmes comme elles sont et les mener ensuite graduellement à autre chose. Quand les conditions sont favorables, un tel changement est possible.

Toutefois, l'attrait pécuniaire demeure souvent très fort pour les femmes qui ont exercé le travail du sexe et qui ne pourraient arriver à mener un train de vie similaire en occupant des emplois plus conventionnels.

Parmi les aspects importants de leur travail, les intervenants et intervenantes notent que les erreurs et les rechutes font partie intégrante du processus de réinsertion des femmes judiciairisées. C'est pourquoi ils doivent faire preuve de beaucoup de patience, de compréhension et de flexibilité pour bien comprendre tous les facteurs susceptibles d'influencer la dynamique et l'humeur de leur cliente.

Moi, je leur donne deux ou trois chances. Au besoin, je les fais revenir la semaine suivante, car elles traversaient peut-être un mauvais moment (Manon, intervenante au provincial).

2. Approches différentes suivant les genres

Selon les femmes incarcérées, les hommes ont plus de possibilités de travail en prison et obtiennent une base d'expériences et de connaissances qui peut ensuite être transférable en communauté :

Un homme peut apprendre la menuiserie en prison, il peut s'en servir dehors. Nous, rien... moi, je déplore ça. Il n'y a pas de métier à apprendre ici (Linda, incarcérée au provincial, 43 ans).

Certains intervenants et intervenantes considèrent que les hommes ont un objectif de travail réaliste. Ils ont aussi plus de possibilités de se trouver des emplois disponibles et ont une approche plus directe en matière de recherche d'emploi comparativement aux femmes. De plus, si les hommes ont des responsabilités familiales, ce sont les femmes qui en grande majorité

assument tout ce qui concerne la gestion domestique, la famille, les enfants, l'entretien de la maison et la gestion financière au quotidien. Elles ont aussi peu de support et on remarque qu'elles reçoivent peu de visites pendant leur incarcération.

En tenant compte des besoins propres aux femmes, certains intervenants et intervenantes voient la nécessité d'adopter avec elles une perspective d'intervention plus holistique, qui tient compte de tous les aspects de leur vie et pas seulement du point de vue de l'emploi. Lors d'une intervention, la question de l'emploi n'est pas souvent abordée en premier. Il faut y aller indirectement, en favorisant une approche interpersonnelle qui évite les jugements de valeur et qui tient compte des autres problèmes des femmes avant d'aborder celui de l'emploi ; il faut établir un solide lien de confiance :

Souvent, je n'ai pas le choix. Je ne peux pas dire : je vais couvrir toutes mes pistes de questionnement dans mon heure d'entrevue parce que peut-être on va prendre une demi-heure à parler du téléphone qu'elle a fait à sa mère et de la confrontation qu'elle a eue ou encore de la lettre que sa fille lui a envoyée ou du dessin parce que souvent elles m'apportent des choses qu'elles ont reçues et je me dis qu'il faut en parler. Comment elles se sentent, leurs problèmes de santé, leurs inquiétudes... Moi, je me dis que si on ne fait pas ça, on passe à côté (Stéphanie, intervenante au provincial).

Même si on travaille sur la question de l'emploi, il faut répondre aux autres préoccupations centrales : les enfants, le logement, les abus dont elles ont été victimes, etc. Il semble que les hommes sont plus en mesure de compartimenter leur vie en grandes sections distinctes (emploi, logement, femmes, enfants, amis, loisirs) alors que les femmes ont une approche plus globale de la vie, ce qui, souvent, les fragilise. Lorsqu'un aspect de leur vie est ébranlé, tous les autres aspects en sont affectés.

L'intervention varie également selon les différentes catégories d'âge. En général, pour les femmes plus âgées, l'emploi n'est pas nécessairement une priorité. Avec les plus jeunes, qui restent longtemps en détention, il est possible d'entreprendre un travail plus assidu de formation et d'éducation. Enfin, les femmes dont l'âge se situe entre les deux catégories précédentes peuvent éventuellement envisager un retour aux études, sans néanmoins viser un emploi à long terme.

Il est important de faire vivre à toutes les femmes des succès, de leur montrer la valeur du travail (autre que pécuniaire) et les différentes conséquences positives qu'entraîne le fait d'avoir un travail :

C'est que le travail n'amène pas juste de l'argent, il amène de la valorisation, un réseau social, une mobilisation, de la stimulation intellectuelle... C'est ça, mais elles ne le voient pas. C'est ça, le défi (Daphnée, intervenante au fédéral).

Les femmes, surtout celles qui ont peu ou pas travaillé auparavant, peuvent être orientées vers le bénévolat afin de développer l'apprentissage de certaines habiletés et augmenter leur employabilité :

Le but visé, c'est toujours de développer des habiletés de travail, se lever de bonne heure, être capable de pouvoir respecter un horaire, de travailler avec d'autres personnes puis tout ça. Puis, on fait en sorte de leur donner le goût parce que c'est agréable, aussi, de travailler. Comme aller faire du bénévolat à l'hôpital... (Daphnée, intervenante au fédéral).

Sur le plan scolaire, les intervenants et intervenantes notent que les tests de classement réussis valorisent les femmes et leur permettent d'avoir une vision plus juste et réaliste de leur situation. Elles ont alors la possibilité de rompre avec le sentiment d'échec si souvent éprouvé dans leur vie. Des femmes qui croyaient être de niveau alphabétisation se sont vu classer au niveau 3^e secondaire à leur grand étonnement.

Certains intervenants et intervenantes ont aussi mis en évidence la nécessité de ne pas juger ou de ne pas faire la morale aux femmes auprès desquelles ils interviennent. Le mot d'ordre reste la flexibilité, l'ouverture d'esprit, la capacité d'adaptation et l'empathie.

Les programmes d'employabilité offerts en détention semblent répondre à un besoin réel des femmes incarcérées. Les intervenants et intervenantes sont fiers du travail accompli jusqu'à maintenant.

3. Difficultés d'intervention selon les intervenants et intervenantes

L'intervention auprès de la clientèle féminine se bute à une panoplie de difficultés. La principale réside dans la capacité à changer de style de vie, particulièrement quand un retour aux études est envisagé. Un intervenant souligne, entre autres, les difficultés pour une femme de 40 ans de retourner à l'école afin d'obtenir un diplôme professionnel ou d'études collégiales si elle doit restreindre son niveau de vie. L'aspect financier demeure un enjeu majeur pour les femmes qui veulent retourner aux études.

Les relations interpersonnelles, comme dans n'importe quel milieu de travail mais encore avec plus d'acuité en détention, sont très importantes pour assurer une intervention efficace. La relation avec les agents et agentes de même que la dynamique entre les détenues elles-mêmes sont à considérer :

Il faut connaître les filles, leur caractère... tu ne peux pas mettre n'importe qui avec n'importe qui. Tu ne peux pas juste dire : va travailler avec cette fille-là. Tu le sais qu'elles vont s'affronter, puis ce n'est pas à notre avantage (Manon, intervenante au provincial).

La durée de la sentence va aussi avoir un impact sur l'intervention qui peut être amorcée en détention. Comme le souligne Charles, intervenant au fédéral, les femmes qui ont une sentence de courte durée n'osent pas s'investir dans une démarche de réorientation de carrière. Elles savent pertinemment qu'elles auront de la difficulté à poursuivre cette démarche une fois sorties.

Le bonus accordé dans les ateliers en détention devrait l'être aussi pour la formation scolaire. Cela inciterait peut-être certaines femmes à considérer l'école comme une avenue possible :

Elles ont plus accès à des bonus quand elles travaillent. Il y a des bonus à l'école, mais ils sont moins fréquents. Ce sont des bonus remis à la fin d'un niveau du secondaire. C'est plus long à obtenir, c'est pas mal moins alléchant (Charles, intervenant au fédéral).

Au niveau provincial, le phénomène des portes tournantes peut aussi affecter l'efficacité de l'intervention :

Mais ce qui est difficile avec le provincial, c'est que les détenues ne sont pas nécessairement ici assez longtemps pour pouvoir terminer des études. Lorsqu'elles reviennent, ce qui arrive souvent, elles peuvent reprendre puis continuer où elles en étaient (Sonia, intervenante au provincial).

Certains intervenants et intervenantes se plaignent aussi de l'isolement au sein de leur équipe de travail et du scepticisme de certains collègues par rapport à la réinsertion des femmes incarcérées.

Les intervenants et intervenantes éprouvent aussi des difficultés en ce qui concerne les attentes des femmes et la manière dont elles intègrent les programmes qu'elles ont à suivre. Certaines femmes incarcérées croient notamment que les tests d'orientation sont magiques et elles veulent que l'intervenant ou intervenante choisisse pour elles. Il n'y a pas de leur part de véritable investissement personnel ou bien souvent elles n'ont pas la confiance en elles-mêmes nécessaire pour faire des choix :

Elles ont toutes entendu dire qu'il y avait des tests d'orientation. Moi, je leur dis toujours que ce n'est pas comme un test de diabète qui va te dire : oui, tu en fais, non, tu n'en fais pas. Ça va te donner des domaines. [...] Bien souvent, elles s'attendent à ce que moi je leur dise quoi faire. Je lui dis, tu en as rencontré toute ta vie des gens qui t'ont dit quoi faire, il faut partir de ce que toi, tu es (Carole, intervenante au fédéral).

Certaines femmes n'ont pas intégré les outils, mais elles disent ce que les intervenants et intervenantes veulent entendre. Souvent, elles veulent plaire, faire plaisir :

Des fois, j'ai l'impression qu'elles n'ont pas intégré les programmes. J'ai l'impression que les filles en un sens disent ce que tu veux entendre ou ce qui devrait être dit... pour bien paraître, elles sont habituées à faire des programmes, elles ont développé un certain vocabulaire (Carole, intervenante au fédéral).

Pour les intervenants et intervenantes, travailler auprès des femmes, « ça gruge ». Ils sont touchés par toutes les souffrances vécues et exprimées par les femmes. C'est plus demandant et, souvent, plus décevant. Il y a aussi une perception négative des femmes judiciairisées, souvent l'opinion générale et même certains intervenants et intervenantes du réseau correctionnel considèrent les femmes « criminelles » comme pires que les hommes. Le regard est plus sévère et plus critique face à elles :

Il y a des fois où je me rends compte que les gens sont beaucoup plus sévères avec elles. Je me rends compte aussi qu'il y a des intervenants qui sont sévères... (Stéphanie, intervenante au provincial).

Les femmes vivant beaucoup de problèmes de dépendance ont souvent tendance à tout lâcher lors de la rencontre avec un homme. Tous les efforts consentis en prison et toutes les interventions sont alors réduites à néant, ce qui peut pousser au découragement et susciter bien des déceptions chez les intervenants et intervenantes :

Il y a des femmes qui sont très dépendantes de leurs conjoints, d'ailleurs c'est souvent un problème. On monte un bon projet, puis elles se font un copain ou elles reprennent avec leur copain qui est de l'autre côté. Elles vont alors plus facilement tout laisser tomber (Stéphanie, intervenante au provincial).

Pour les femmes ayant pratiqué plus ou moins longtemps un travail illégal, l'attrait pécuniaire est souvent le plus fort, ce qui évidemment constitue un obstacle considérable dans le processus de retour en emploi :

J'ai une cliente qui m'a déjà dit : regarde, je fais dans une heure ce que tu fais dans une semaine, alors travailler au salaire minimum... (Huguette, intervenante en maison de transition).

Comme d'autres groupes marginalisés et exclus, les femmes judiciairisées ont souvent à choisir entre un travail à revenus précaires et le recours quelquefois plus avantageux à l'assistance-emploi :

Il ne faut pas négliger que pour certaines femmes, parfois, c'est plus avantageux de vivre de l'aide sociale. Ces femmes sont intelligentes... Elles calculent : j'ai tant avec l'aide sociale, j'ai des enfants, j'ai mes allocations familiales, je n'ai pas besoin de m'habiller... j'arrive au même (Huguette, intervenante en maison de transition).

Les exigences du marché du travail sont tellement élevées pour ces femmes souvent sans expérience de travail, sans éducation, avec un casier judiciaire, qu'elles préfèrent retourner à leurs anciennes activités :

Ce n'est pas facile sur le marché de l'emploi. Elles ont toutes sortes de difficultés : la DPJ sur le dos, un conjoint violent, les dettes et elles n'ont jamais travaillé. Imaginez comment la marche est haute ! (Huguette, intervenante en maison de transition).

Comment réutiliser ou transformer leurs aptitudes développées dans le cadre du travail illégal en les appliquant au domaine du travail légal ? Telle est la question que se posent bien des intervenants et intervenantes. En la matière, Carole, une intervenante, souligne la nécessité de montrer que les femmes ont développé des habiletés dans leurs activités :

Je regarde toujours : Qu'est-ce que tu faisais ? Comment t'y prenais-tu ? Comment ça marchait ? Au lieu de vendre ton corps, qu'est-ce que tu aimerais faire ? Elle a toujours rêvé d'aller vendre des vêtements, de faire du marketing (Carole, intervenante au fédéral).

Le problème là encore, et nous l'avons déjà souligné, est de surmonter la perte d'avantages financiers rapides et faciles et de se « contenter » de salaires nettement plus modestes. Le profit qu'elles retirent de leurs activités illégales n'est pas aussi important qu'on le pense souvent, car il est très rapidement dépensé et ne procure aucun gain à long terme.

L'intervention auprès des femmes ayant pratiqué un travail illégal doit donc tenir compte d'un ensemble d'avantages reliés à cet emploi, avantages que les femmes préfèrent conserver plutôt que de s'engager dans des activités certes plus légales mais nettement moins rémunératrices. Dans le travail d'intervention auprès de cette clientèle, il faut voir comment il y a attrait du beau, de l'excitant, du plaisir et de la dépendance économique, émotive et relationnelle des femmes.

Même quand certaines femmes envisagent d'abandonner le travail du sexe (escorte, prostitution de rue), il est encore vu comme un supplément qui leur permet d'acheter quelques cadeaux pour Noël, par exemple, ou de continuer à subvenir aux besoins des enfants :

C'est une chose à laquelle je pense, quand arrive le temps des fêtes, puis j'aurais vraiment besoin d'argent, puis comme je n'ai pas d'argent, j'ai peur que ça m'amène peut-être à consommer. Sauf, mettons que j'aie vraiment besoin de plusieurs billets de 100 \$. Je trouve que ça se fait vite. Tu sais, trois heures, c'est fini puis j'ai mon argent (Malika, incarcérée au provincial, 23 ans).

J'ai commencé à travailler dans les agences, j'avais encore mon fils, je travaillais toute la nuit à me vendre, puis je passais les journées avec mon fils. J'étais bien fatiguée mais... c'est dans la tête mon problème, parce qu'un matin, je me suis levée, j'ai regardé le frigidaire, j'avais tout ce qu'il fallait mais j'avais peur de manquer de lait. Puis, je savais que je n'en manquerais pas, mais au cas où il en boive plus. Bon, j'ai pris le journal, j'ai appelé la première agence que j'ai vue, je leur ai demandé s'ils avaient besoin d'une fille puis j'y suis allée (Mélanie, incarcérée au provincial, 28 ans).

4. Obstacles selon les femmes judiciarisées

Comme on nous l'a répété à maintes reprises lors de notre enquête terrain, en plus de l'emploi il y a beaucoup de choses à reprendre en main à la sortie. Les femmes sont prises dans un tourbillon de démarches pour se trouver un logement, reprendre la vie familiale, ce qui peut entraver le retour en emploi et le reléguer dans la catégorie des préoccupations secondaires.

La honte, le sentiment d'être stigmatisée et le casier judiciaire sont des handicaps cités fréquemment par les femmes interviewées :

C'est sûr que c'est un obstacle [le dossier]. Récidive, etc. En composant ton numéro, ils ont toute ta vie devant eux. Je pense que oui, c'est un obstacle pour quelqu'un qui veut travailler (Roxy, incarcérée au provincial, 38 ans).

Les femmes judiciairisées sont aussi une population qui fait peur, particulièrement aux employeurs potentiels. Les intervenants et intervenantes soulignent certaines inquiétudes de la part des employeurs : Est-ce qu'elle va me voler ? Sera-t-elle fiable ? Va-t-elle rentrer le matin ? Les préjugés envers la clientèle judiciairisée sont omniprésents.

Pour certaines femmes incarcérées, le fait d'avoir été en prison et d'avoir été criminalisées peut aller jusqu'à marquer leur corps et rendre leur passé plus visible et davantage stigmatisé aux yeux de l'extérieur :

Il y a des filles qui vont me demander : Est-ce que ça se voit que je suis une prostituée ? Est-ce que ça se voit que j'ai le VIH ? Si tu me voyais dans la rue, que penserais-tu de moi ? (Stéphanie, intervenante au provincial).

Ah oui, tout à fait, c'est comme tatoué (Josée, sous surveillance en maison de transition).

Pour Marie-Sable, qui est en sursis pour un an, le jugement est toujours présent quand on fait des démarches de recherche d'emploi en ayant un dossier. De plus, les emplois auxquels on peut avoir accès sont souvent sous-payés quand ils ne consistent pas seulement en bénévolat. Marie-Sable se considère aussi doublement stigmatisée dans sa démarche, car elle souffre de problèmes de santé mentale :

Bien d'abord, il y a un jugement qui est là, qui est toujours là. Que tu aies un dossier pour vol ou meurtre, tu as un dossier, ça n'a pas d'importance pourquoi... L'emploi est difficile. Les seuls genres d'emplois qu'on peut trouver ici, moi en tout cas, la plupart du temps, c'est du bénévolat... c'est que j'aimerais avoir un emploi qui me permette d'avoir des sous comme tout le monde, ce n'est pas parce que je suis allée en prison que je mérite de gagner 6 \$ par jour, c'est se moquer du monde, c'est de l'exploitation (Marie-Sable, sous surveillance en maison de transition, 35 ans).

Marie-Sable considère aussi que le fait d'obliger les femmes à faire du bénévolat à la sortie n'aide en rien à se trouver un emploi régulier, mais perpétue une forme d'injustice et d'abus à l'égard de femmes déjà fragilisées sur le plan de l'emploi :

Moi, je considère que c'est une forme d'abus parce que beaucoup de ces filles-là ont du potentiel puis pourquoi parce que tu sors de détention t'offre-t-on du bénévolat comme si tu n'étais pas capable d'avoir d'autres choses ? C'est un jugement qui est là parce que si tu es obligée de faire du bénévolat, c'est parce que tu ne seras pas acceptée ailleurs, c'est ça qu'on veut te dire (Marie-Sable, sous surveillance en maison de transition, 35 ans).

La nécessité de mentir sur son expérience carcérale, le besoin de masquer son ancienne identité auprès des nouveaux collègues et employeurs sont aussi des éléments qui rendent difficiles le retour dans la société et l'accès au marché du travail. Celles qui réussissent à trouver un emploi nourrissent aussi la crainte constante d'être « découvertes » et, partant, d'être rejetées, ce qui les fragilise beaucoup et les oblige en quelque sorte à avoir une « double vie » :

C'était terrible de faire des entrevues. J'avais très peu d'expérience de travail. [...] Il n'y avait rien qui aidait, il fallait que je camoufle sept ans de ma vie. Il fallait que je mente tout

le temps. [...] Pour moi, en tous cas, c'était très lourd. Même si ce n'est pas tout le temps que tu mens, tu sens tout le temps que tu as quelque chose à cacher (Josée, sous surveillance en maison de transition).

J'ai un vécu de rue, de drogue, de prostitution, j'ai peur de tomber sur un employeur qui a déjà été un de mes clients. Tu sais, ce sont de telles choses qui me font peur (Sheila, sous surveillance en maison de transition, 44 ans).

Un des principaux obstacles mentionnés par les femmes est l'existence de leur dossier judiciaire et le dilemme déjà cité ci-dessus d'en révéler ou non l'existence :

Quand on sait qu'il y a un fichier central, quand tu donnes ton numéro d'assurance sociale et que tu as un dossier criminel. Ça peut être difficile de trouver du travail, ça doit réduire l'éventail de choix, je ne le sais pas parce que je ne l'ai pas vécu. Mais oui, ça peut porter à préjugés. C'est un autre être humain qui t'engage, ce n'est peut-être pas sécurisant pour n'importe qui de dire oui, je suis un criminel (Isabelle, sous surveillance en maison de transition, 35 ans).

C'est un peu énervant. Quand ils m'ont demandé : Avez-vous un casier judiciaire ? J'ai regardé la patronne et j'ai un peu souri, j'ai souri parce que j'étais très nerveuse. Puis j'ai expliqué mon histoire et pourquoi, pour qu'elle sache que ce n'était rien de mal. Elle [ma patronne] m'a gardée quand même, elle n'a pas porté de jugement (Louise, sous surveillance en maison de transition).

Pour certaines, expliquer le dossier à l'employeur est cependant une façon possible de minimiser l'impact négatif du casier judiciaire.

La question des certificats de travail identifiés à la prison est aussi considérée comme un problème pour les femmes qui ne peuvent mettre ce type d'expérience en valeur auprès des employeurs :

Ils nous donnent une bonne base. Comme moi, j'ai appris ; je couds beaucoup mais tu ne peux pas t'en servir dehors. Ce que tu as appris, tu ne peux pas t'en servir. [...] Un certificat d'imprimerie, je ne peux pas donner ça à l'imprimerie, qui est-ce qui va m'engager ? Puis je crois qu'ils ne sont pas responsables... Je ne sais pas comment ça marche. Puis tu es toute contente de l'avoir ce certificat-là. J'ai quand même appris le maniement des machines. Mais je n'ai jamais été capable de me trouver une place (Linda, incarcérée au provincial, 43 ans).

Pour les femmes judiciairisées, avoir un bon réseau est un aspect facilitant la reprise en main de sa vie. Cela aide aussi à survivre pendant la détention et à traverser plus facilement le choc de la sortie :

Ce qui m'aide, c'est que ma famille vient beaucoup me voir, je téléphone beaucoup à ma famille, ça m'aide beaucoup, ma petite fille... Les roulottes, ça c'est un petit peu plus difficile, elle vient faire dodo puis elle s'en va le dimanche. Ça donne un coup, c'est dur.

Ce qui m'aide, c'est de passer mon temps, de faire plein de choses, ça m'aide beaucoup (Jannika, incarcérée au provincial, 30 ans).

L'intervention a plusieurs facettes et est fort complexe. Nous avons souligné à quel point l'approche diffère selon la clientèle, le sexe, l'âge et l'expérience antérieure de travail, légale ou non. Une approche différenciée selon le « genre » est nettement privilégiée, et ce, pour plusieurs raisons que nous avons évoquées.

Malgré les difficultés d'intervention identifiées par les intervenants et intervenantes, les femmes semblent bien accueillir les services spécialisés en matière d'employabilité et de maintien en emploi. En revanche, plusieurs obstacles identifiés par les femmes persistent.

Nous abordons maintenant l'axe consacré aux pistes prometteuses incluant les ressources extérieures et les projets.

2.3 Axe 3 : Maintien en emploi, pistes prometteuses

Le troisième axe examinera les ressources à l'extérieur ainsi que les projets, suggestions et changements souhaités dans l'approche préconisée auprès des femmes judiciairisées.

1. Ressources à l'extérieur

Huguette, intervenante en maison de transition, souligne dans ses propos la nécessité de sensibiliser les employeurs aux demandes des femmes judiciairisées et de créer des liens significatifs avec la communauté pour assurer une meilleure transition :

Je pense qu'il y a beaucoup d'efforts faits auprès de la clientèle elle-même puis qu'il en reste à faire naturellement, mais je ne peux pas dire qu'il y ait autant d'efforts faits auprès des employeurs... (Huguette, intervenante en maison de transition).

Il faudrait peut-être que le programme d'insertion soit connecté avec une entreprise... Je me dis que ça pourrait être encourageant pour une femme de dire qu'elle va six mois en insertion et qu'elle aura un travail après (Huguette, intervenante en maison de transition).

Un intervenant fait remarquer qu'il existe des programmes disponibles pour aider les femmes à la sortie et que la bonne volonté des employeurs joue aussi un rôle pour permettre aux femmes de se trouver un emploi :

Il y a encore heureusement des employeurs qui vont dire : ce qui m'intéresse, c'est ton rendement au travail, ce que tu as fait avant, je ne veux pas le savoir. Puis il y a des secteurs où ça s'applique difficilement (Marc, intervenant au provincial).

Parmi les femmes interviewées, peu d'entre elles ont abordé cette question des ressources à l'extérieur. Certaines, ayant un réseau de soutien présent à la sortie, n'ont pas envisagé spécifiquement la question, tout en disant redouter un peu d'affronter ce retour dans le monde.

D'autres ont mentionné leur volonté d'avoir recours à diverses stratégies et diverses ressources pour se connecter à nouveau avec le monde du travail.

C'est ce que je me demande, avant, je n'avais pas d'expérience et je suis rentrée avec une agence (de placement). Mais aujourd'hui, avec l'expérience que j'ai, si je fais des recherches d'emploi par Internet, je n'aurai peut-être pas besoin de l'agence. Je vais essayer quand même (Anne, incarcérée au provincial, 27 ans).

D'autres femmes comme Cindy ont pris connaissance de l'existence de certains centres de recherche d'emploi spécifiquement destinés aux personnes judiciairisées, centres qui les mettent plus à l'aise parce qu'ils connaissent la question des femmes judiciairisées :

C'était un monsieur qui nous rencontrait et qui nous montrait comment faire des CV, comment faire de la recherche d'emploi... mais, je me suis retrouvée ici avant. Donc, je n'ai pas eu la chance d'y aller. Mais plutôt que de le faire avec eux, j'aime mieux le faire avec O parce qu'ils s'occupent des filles comme nous. J'ai plus de chance de me sentir moins rejetée, je vais me sentir plus à mon aise avec eux qu'avec un monsieur du BS et commencer à lui dire que j'ai seulement un secondaire 3 puis la prostitution puis la prison dans le corps, là. Tandis qu'au groupe O, ils sont habitués à ça. Et je vais me sentir plus à l'aise aussi avec eux qu'avec un monsieur tout strict qui est habitué à voir des dames toutes strictes, je ne vais pas me sentir à ma place (Cindy, incarcérée au provincial, 37 ans).

Une femme a entamé d'elle-même certaines démarches auprès d'employeurs potentiels, de groupes de recherche d'emploi, elle a aussi fait des démarches auprès de certaines relations personnelles :

Ils m'ont fait passer des entrevues puis des sessions d'informations sur les emplois puis c'est eux qui ont fait les démarches pour cet emploi-là. [...] J'ai fait une formation pendant un bon bout de temps. [...] J'ai fait un stage à un endroit après ça, quand j'ai fini mon stage, j'ai réellement travaillé le 13 décembre, pour de bon (Louise, sous surveillance en maison de transition).

Parmi les projets pilotes favorisant le retour dans la communauté, Colette, intervenante au fédéral, est favorable aux appartements satellites et souligne à quel point il serait important de prendre en compte la question du logement pour aider les femmes à aborder plus rapidement une démarche de recherche d'emploi :

C'est un appartement protégé, si vous voulez... supervisé... la femme est en libération conditionnelle. Elle demeure là, mais elle a une supervision très étroite (Colette, intervenante au fédéral).

2. Projets, suggestions et changements

Plusieurs éléments peuvent encourager l'employabilité et le maintien en emploi lorsque la femme se sent valorisée, encouragée et rassurée. Par exemple, lorsqu'elle se sent bien et qu'elle réussit à franchir des étapes, cela l'encourage à continuer dans cette direction :

Quand elles vivent des réussites, c'est ce qui peut le plus les aider. Elles ont l'impression qu'elles ont réussi des choses (Darianne, intervenante au fédéral).

Il faut absolument que je sois valorisée dans ce que je fais. Il faut que je sois fière de moi, il faut que ça me valorise. Sinon je ne garde pas mes jobs. Ça me prend ça, il faut que ça soit un peu un défi tout le temps. Puis c'est sûr qu'il faut que j'aime ce que je fais (Édith, incarcérée au provincial, 33 ans).

Parmi les éléments qui encouragent l'employabilité et le maintien en emploi, on compte, dans un premier temps, l'importance de la formation :

Je pense que les femmes ont avantage à ne pas juste « faire du temps » mais à aller se chercher de la formation ou des compétences pour se préparer pour demain. Je pense que l'accent n'est pas assez mis sur la formation et l'éducation des femmes. C'est beaucoup aller coudre des bobettes, je pense que ce n'est pas valorisant, que ce n'est pas une chose qui va leur servir à la sortie... J'en ai vu, des filles qui n'avaient pas de scolarité aller chercher un secondaire 5. Malheureusement, les filles vont là où il y a plus de sous, elles vont donc aller coudre des bobettes au lieu d'aller à l'école... Pourquoi ne pas donner un bonus pour qu'elles aillent à l'école ? (Isabelle, sous surveillance en maison de transition, 35 ans).

Pour les femmes qui envisagent un retour au travail, il faut penser à une structure plus souple :

Par expérience, si tu es trop sévère ou rigide avec elles, elles brisent les contrats, c'est immanquable (Manon, intervenante au provincial).

De plus, le travail individualisé avec les femmes semble être grandement apprécié par ces dernières :

C'est du service individuel, les femmes apprécient beaucoup le service individuel parce qu'elles ont le temps de se livrer aussi (Sonia, intervenante au provincial).

Sortir des secteurs d'emploi traditionnellement féminin permet d'offrir plus de possibilités d'emplois aux femmes judiciairisées :

Je me suis rendu compte que le travail non traditionnel les intéressait. Dès qu'on leur ouvre les horizons sur autre chose que le travail en manufacture ou dans les entrepôts, où il n'y a pas juste des emplois de secrétaire, elles sont intéressées (Sonia, intervenante au provincial).

On souligne aussi une autre dimension centrale : travailler à favoriser la reconnaissance et la mise en valeur des acquis et travailler ensuite à forger des liens avec des employeurs de la communauté pour les mettre en pratique.

La reconnaissance d'acquis par rapport aux tâches qui sont effectuées à la buanderie démontre que certaines compétences peuvent être transférables (Sonia, intervenante au provincial).

Enfin, tel que souvent mentionné par les femmes incarcérées et les intervenants et intervenantes, on devrait favoriser le bonus pour le travail, mais également pour le travail scolaire et le retour aux études.

De manière générale, on s'entend pour dire que le travail devrait se faire pendant la détention et se poursuivre en communauté. Cette absence de lien est déplorée par toutes les interviewées. De plus, il faut favoriser l'insertion de cette catégorie de personnes exclues, car souvent elles n'étaient pas insérées au moment du contact avec le pénal. Les programmes doivent être adaptés à la réalité des femmes, aux réalités diverses des femmes. Des programmes pour les femmes et non des programmes pensés pour les hommes et simplement transférés aux femmes sont souhaités et revendiqués.

La prochaine partie de ce rapport se consacrera à ces dimensions lors de notre recension d'expériences internationales.

VOLET 3

Recension d'expériences internationales sur le plan de l'emploi auprès de femmes judiciairisées : analyse des possibilités d'application au Québec



Introduction

La question de la réinsertion sociale des personnes judiciarisées est une préoccupation qui traverse de nombreux pays, mais à laquelle chaque pays répond bien sûr d'une façon différente, suivant les structures politiques, légales, culturelles et sociales qui le caractérisent et lui donnent une « tonalité » propre. Ces structures déterminent aussi la manière dont chaque pays réagit à ce qu'on définit comme « délinquant ». En matière d'employabilité, la réalité socioéconomique de chaque pays, la situation du marché du travail et la conception même du rôle de la femme au sein de la société peuvent aussi être des sources de différences et d'adaptations diverses.

Dans le cadre de la recherche consacrée à la question de l'employabilité des femmes judiciarisées, se pencher sur des expériences hors Québec a surtout pour objectif de mieux cerner les éléments positifs et novateurs qui se dégagent de telles expériences et, à partir de là, de pouvoir envisager dans quelle mesure ces éléments pourraient être adaptés avec profit aux femmes judiciarisées du Québec.

Le présent volet se divise en deux parties principales. Dans la première partie, nous présenterons sous formes de deux tableaux (tableau 19 : Présentation sommaire des expériences internationales en emploi, employabilité et maintien en emploi pour les femmes, par pays ; et tableau 20 : Description des expériences internationales en emploi, employabilité et maintien en emploi pour femmes, par pays) une recension d'expériences et de programmes favorisant l'employabilité et le maintien en emploi des femmes judiciarisées dans différents pays d'Europe (Angleterre, Belgique, Finlande, France, Norvège), d'Amérique du Nord (Canada, États-Unis) et d'Océanie (Australie). De ces quelque 35 expériences, nous en dégagerons deux que nous présenterons plus en détail en annexe. Cette description permettra alors de dégager certaines pratiques, certaines initiatives et certains projets dont l'application pourrait combler certains besoins présents chez les femmes judiciarisées du Québec et, partant, pourrait améliorer leur potentiel d'employabilité et de maintien en emploi.

Il nous a bien sûr été impossible de procéder à une recherche exhaustive de toutes les expériences pratiquées dans tous les pays. Nous nous sommes plutôt concentrées sur certains pays pour lesquels nous avons recensé des expériences significatives en la matière au cours de nos recherches. Peu d'ouvrages étant consacrés à cette question particulière, nous avons surtout mené nos recherches par Internet. En utilisant certains moteurs de recherche Internet (Google, Copernic) et en recourant à certains mots clés (réinsertion sociale des femmes, femmes détenues, emploi des femmes, prisons de femmes, programmes en emploi, formation des femmes...), nous avons pu identifier plusieurs sites touchant à la question et, par ce biais, entrer en contact avec des organismes et programmes spécialisés en matière d'emploi des femmes détenues ou ex-détenues.

Pour l'Europe, nous avons ainsi pu obtenir une liste détaillée des pays ayant fait l'objet d'une analyse de l'observatoire international des prisons³⁰. Cet organisme, qui se définit comme une organisation militante en faveur des droits des détenus et ne sollicite aucun mandat officiel, a en effet mené une recherche approfondie sur la situation des femmes judiciarisées dans les pays

³⁰ Observatoire international des prisons : 31, rue des Lilas, 75019, Paris, tél. : 01-44-52-87-90, téléc. : 01-44-52-88-09, oip_sf@yahoo.fr.

appartenant à la communauté européenne. Même si l'analyse menée par les membres de l'observatoire touche surtout à la question des droits des femmes emprisonnées, la question de l'emploi et de la formation des femmes est quelquefois abordée et les renseignements factuels fournis par cette étude permettent aussi d'avoir certaines indications statistiques intéressantes sur les femmes judiciairisées et l'emploi dans la communauté européenne.

Nous avons aussi procédé en recourant à certains sites officiels des ministères (site du Home Office en Angleterre ou du département des Prisons en France) ou d'organismes communautaires (du genre de l'association Elizabeth Fry au Canada ou, pour la France, l'Association Réflexion Action Prison et Justice [ARAPEJ]) pour pouvoir identifier les ressources disponibles.

Il est intéressant de noter qu'au cours de cette enquête, nous avons pris connaissance d'un projet de recherche financé par la commission européenne (projet Leonardo da Vinci) et portant sur la réinsertion sociale des femmes judiciairisées en Europe du point de vue de l'emploi³¹. Cette recherche est actuellement en cours, elle a débuté en 2002 et se terminera en 2004. Jusqu'à présent, aucune information n'a été communiquée sur les résultats de cette enquête européenne, résultats qui pourront sans doute être très utiles dans l'éventualité de futures recherches et recommandations que voudrait faire ultérieurement le Comité consultatif clientèle judiciairisée adulte.

³¹ Le projet CREIN que nous mentionnons ici sera cité plus en détail dans le tableau par pays.

Partie 1 : Recension d'expériences internationales sur le plan de l'emploi auprès des femmes judiciairisées

Tableau 19 : Présentation sommaire des expériences internationales en emploi, employabilité et maintien en emploi pour femmes, par pays

PAYS	PROGRAMMES
ANGLETERRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Programme Integra 2. Prison de Durham 3. Prison d'Askham Grange 4. Prison d'Askham Grange, compagnie de théâtre The Clean Break Company 5. Prison de Drake Hall 6. Prison Highpoint 7. CAST (Creative and Supportive Trust) 8. Women's Motor Mechanics Workshop Ltd 9. Apex Trust
AUSTRALIE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sister's Inside (Brisbane) 2. SWEP (Support for Women Exiting Prison) (Melbourne) 3. Emu Plains Correctional Centre (Nouvelles-Galles du Sud) 4. Post-Release Employment Assistance Program (Queensland) 5. Ways to Organise and Maintain Effective Networks (WOMEN) (Melbourne) 6. Guthrie House (Enmore, Nouvelles-Galles du Sud) 7. Paramatta Transitional Centre (Nouvelles-Galles du Sud)
BELGIQUE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation aux techniques de l'image et du son (Prison de Lantin)
CANADA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Programme de dressage de chiens Pawsitive (Établissement Nova, Nouvelle-Écosse) 2. Résidence de formation communautaire Gabriel Dumont (Saskatoon) 3. Programme d'emploi et d'employabilité (PEE) 4. Appartement 301, Société Elizabeth Fry d'Ottawa
DANEMARK	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prison de Ringe
ÉTATS-UNIS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Programmes d'éducation, de formation professionnelle et de modification de comportement offerts au Nebraska Center for Women 2. Franklin Pre-Release Center (Ohio, Columbus) 3. Ohio Reformatory for Women (Marysville, Ohio) 4. Jobstart Community Resource List Web Address (Caroline du Nord) 5. Washington State Correctional Center for Women 6. The Program Centre (Pittsburgh) 7. Industry Program au Minnesota Correctional Facility for Women (Prison de Shakopee)
FINLANDE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formations professionnelles offertes dans les prisons pour femmes
FRANCE*	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet CREIN, Programme Leonardo da Vinci (Commission européenne) 2. ARAPEJ (île de France) 3. Parcours de femmes 4. Bourse Philippe Zoumeroff de l'Association française de criminologie
SUÈDE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prisons de Hinseberg et de Färingso

* Voir l'annexe 4 sur l'Unité de préparation à la sortie de la Maison d'arrêt de Strasbourg, un programme d'intérêt mais pour hommes uniquement.

Tableau 20 : Description des expériences internationales en emploi, employabilité et maintien en emploi pour femmes, par pays

ANGLETERRE	Type d'institution ou de programme	Objectifs	Formes d'intervention
<p>1. Integra 1996-1999 Lien : Euroquest Télec. : 32-27-72-95-74</p>	<p>Européen transnational : améliorer l'accès à l'emploi et l'employabilité chez les groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer de nouvelles stratégies d'employabilité en lien avec le logement, la santé, la protection sociale, la mobilité, l'accès aux services publics • Développer des initiatives communautaires • Développer des actions touchant la confiance en soi et la gestion de sa vie • Favoriser la coopération entre entreprises, services publics, écoles, instituts de formation • Susciter la création d'emplois, l'information et l'action au sein des groupes vulnérables, sensibiliser le grand public et les employeurs aux besoins de ces groupes 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds utilisés par certaines prisons en Angleterre et en Belgique • Budget global : 385 millions d'écus (1996-1999)
<p>2. Prison de Durham Institution mixte : 865 hommes, 95 femmes</p>	<p>Aide à l'emploi pour les détenus et détenues en préparation de sortie</p>	<p>Aider les détenues et détenues dans la recherche et le maintien en emploi après la sortie de prison</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Job club</i> • Préparation à la sortie pour les détenus et détenues dont la date de libération est prévue dans les cinq à huit semaines suivantes • Se donne par groupes de 12 • Contenu du programme : comment entamer une démarche de recherche d'emploi, accès à des répertoires d'entreprises, appel et correspondance avec certaines entreprises

<p>3. Prison d'Askham Grange (Yorkshire)</p> <p>120 détenues</p> <p>1999-2000</p>	<p>Programme Integra (voir 1)</p>	<p>Intégrer le programme Integra durant toute sentence afin de préparer le mieux possible les femmes à la sortie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail et placement en communauté • 20 places en foyer (transfert 18 mois avant la sortie en fonction de l'évaluation du risque) • Maximum de 55 heures par semaine • Obligation de cotiser à un régime d'épargne • Aide à la rédaction du CV, exercices préparatoires aux entrevues et communications téléphoniques
<p>4. Prison d'Askham Grange, compagnie de théâtre The Clean Break Company</p> <p>Lien : Ali Forbes education@cleanbreak.org</p>	<p>Compagnie de théâtre mise sur pied par des détenues</p>	<p>Favoriser les capacités de création et de réinsertion sociale au moyen des activités artistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes de la compagnie jouent sur des textes écrits par les femmes et pour des femmes • Prestation de spectacles en dehors de la prison, à l'occasion de festivals en Angleterre et même aux États-Unis • Ateliers d'écriture et d'improvisation offerts aux femmes pour parfaire leurs talents
<p>5. Prison de Drake Hall</p> <p>Lien : www.thenewbridge.org.uk um.newbridge@ukgateway.net</p>	<p>Formation en coiffure</p> <p>Lien avec l'organisme New Bridge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les femmes à obtenir une formation professionnelle avant la sortie • Aider les femmes qui ont un emploi à gérer leur argent (celles qui ont un emploi extérieur payé doivent avoir un compte en banque) • Favoriser la création de liens avec la communauté par l'entremise des personnes travaillant au sein de New Bridge 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation par instructeur qualifié • Payé par le Home Office • Cinq jours par semaine
<p>6. Prison Highpoint</p> <p>220 détenues en milieu rural</p>	<p>Foundation Training Company</p> <p>Programme de réinsertion sociale adapté en milieu</p>	<p>Développer l'employabilité des femmes en préparation de sortie (l'aide fournie concerne aussi le logement, la gestion des dettes et, de façon plus secondaire, la</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours de six semaines avant la date de libération ; groupe de 12 • Cours privilégiant le travail en équipe • Offre : formations en technologie en information, cours de préparation à l'emploi, guide de carrières, développement d'habiletés spécifiques

	rural	santé et les relations humaines)	
7. CAST (Creative and Supportive Trust) Organisme	Projet mis sur pied par une ex-détenue de la prison de Holloway avec l'aide du ministère de l'Éducation	Permettre d'offrir du support aux femmes qui sortent pour développer leur créativité et les rendre plus indépendantes	<ul style="list-style-type: none"> • Services d'information pour les femmes ex-détenues ou ex-psychiatisées ou en période de réhabilitation (drogue, alcool) • Ateliers en textile, peinture de décors, photo, poterie et art • Centre où les femmes peuvent venir prendre du temps dans un environnement sympathique avec des intervenants et intervenantes qui aident les personnes après l'incarcération • Dirigé par des détenues qui connaissent de l'intérieur la question et les défis posés par l'insertion
8. Women's Motor Mechanics Workshop Ltd	Projet offrant des ateliers de formation en mécanique automobile	Offrir un atelier de formation professionnelle non traditionnelle pour les femmes résidant à Londres avec priorité accordée aux ex-détenues, aux femmes avec dossier criminel, aux femmes appartenant à des communautés ethniques et aux mères monoparentales (femmes en libération conditionnelle non admissibles)	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 40 femmes sont inscrites par année • Allocation hebdomadaire pour couvrir les frais des cours, les outils, les repas et la buanderie • Allocation supplémentaire pour les frais de garde pour femmes ayant des enfants de moins de 11 ans • Stage en entreprise durant trois mois prévu au terme de la formation
9. Apex Trust : promoting employment opportunities for ex-offenders 21 projets à travers l'Angleterre et	Coordination de projets liés à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les gens ayant des dossiers criminels à obtenir des emplois appropriés en leur offrant des habiletés que requiert le marché du travail • Faire travailler des ex-détenus avec les employeurs afin de briser leurs barrières 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et conseils à propos de l'emploi, la formation et l'éducation (rencontres individuelles et de groupe) • Évaluation des besoins des ex-prisonniers sur des sujets comme la gestion des risques, les antécédents du délinquant, l'histoire de l'éducation et de l'emploi, les habiletés transférables et le niveau des habiletés de base • Support, conseils et information pour mieux équiper les employeurs d'habiletés et de connaissances concernant la clientèle

l'Employee Volunteer Program Lien : Apex Charitable Trust St Alphage House Wingate Annexe 2 Fore Street London EC2Y 5DA Tél. : 020-7638-5931 Téléc. : 020-7638-5977 jobcheck@apextrust.com		à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Apex Fidelity Bond (Apex, en association avec Lloyds of London et Marsh Limited) : police d'assurance pour couvrir les employeurs qui engagent ou désirent engager des personnes ayant des dossiers criminels
--	--	------------	---

AUSTRALIE	Type d'institution ou de programme	Objectifs	Formes d'intervention
1. Sister's Inside (Brisbane) Organisme présent dans quatre prisons du sud-est du Queensland Lien : Debbie Kilroy, directrice PO Box 3407 South Brisbane Queensland Australie 4101 Tél. : (07) 3844-5066 Téléc. : (07) 3844-	Organisme communautaire indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les femmes en période de transition tant sur le plan de l'emploi que sur le plan de la santé, des liens familiaux, du logement • Prévenir la récidive et le suicide, fréquent chez les femmes en période postincarcération 	<ul style="list-style-type: none"> • Sister's Inside Personal Support Program : aider les femmes qui ont quitté la prison à préciser et atteindre leurs objectifs en matière économique et sociale • Le programme inclut : des entrevues individuelles, des services de relation d'aide, des services d'aide à l'emploi et des services d'orientation professionnelle, des informations sur les ressources disponibles en matière d'études et d'emploi, la participation à des groupes de support pour briser la solitude et encourager les initiatives • Release Kit - Indigenous and Non Indigenous Kit : trousse d'information offerte à celles qui vont quitter la prison et couvrant : les transports, le logement, la libération conditionnelle et la détention à domicile, la gestion des finances, les liens avec les enfants, les questions légales, la famille, le bien-être et les relations humaines • Women's Transition Program : projet pilote en vue de diminuer la récidive durant la période de transition et de réduire la mortalité élevée des femmes qu'on remarque pendant cette période (décès liés aux problèmes de santé et aux suicides)

<p>2788 www.sistersinside.com</p>			<ul style="list-style-type: none"> • <i>The Insider Newsletter</i>, périodique destiné aux femmes et écrit par les détenues
<p>2. SWEP (Support for Women Exiting Prison) (Melbourne)</p> <p>Lien : www.mcm.org.au/cyaf/swep/about.htm</p>	<p>Foundation Training Company</p> <p>Programme de réinsertion sociale adapté en milieu rural</p>	<p>Faciliter le retour des femmes dans la communauté et fournir de l'aide en matière de questions liées à la réinsertion et au logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sert à identifier les femmes qui sont à six semaines avant la sortie • Propose une formation préparatoire à la sortie sur l'emploi, le logement, le stress de la désinstitutionnalisation et la santé • Offre des ressources pour le logement et autres services • Pour celles qui ont moins de six semaines de détention : offre une trousse d'information et encourage les détenues à rechercher de l'aide auprès de leur responsable d'unité de logement • Approche : cas par cas • Idée : les femmes sont les plus aptes à évaluer leurs besoins • Au départ : entrevue pour identifier les besoins, plan d'action élaboré avec les femmes et formulaires de consentement • Lien de confiance, aide intensive après la sortie sans aucune limite de temps si relation constructive
<p>3. Emu Plains Correctional Centre (Nouvelles-Galles du Sud)</p> <p>118 places</p> <p>Old Bathurst Road Emu Plains New South Wales 2750 (02) 47-35-26-22</p>	<p>Institution à sécurité minimum pour femmes installées dans une ferme</p>	<p>Apporter une aide à la formation professionnelle des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des activités liées aux industries agroalimentaires : fabrication de produits laitiers, jardinage, recyclage de produits • Formations : informatique, cuisine commerciale, fabrication de céramiques, horticulture, lecture, écriture, etc. • Formations spécifiques : groupes de soutien pour personnes ayant des problèmes de consommation de drogue ou d'alcool • Un projet de préparation à la sortie est aussi développé pour les détenues qui vont quitter la prison • Implication communautaire : il y a un comité consultatif qui comprend des représentants de la communauté et un groupe de support pour les enfants de détenues

<p>4. Post-Release Employment Assistance Program (Queensland)</p> <p>2000 : à la suite de la mise en place par le gouvernement d'un programme d'aide à l'emploi après la sortie de prison</p>	<p>Développé conjointement par le ministère responsable des services correctionnels et le Department of Employment Training and Industrial Relations (pas un programme spécifique pour les femmes mais une attention particulière ; commence 2 mois avant la sortie de prison)</p>	<p>Fournir des apprentissages de base (lecture, écriture, calcul), une formation professionnelle (compétences en matière de recherche d'emploi, aide au placement et maintien en emploi)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des compétences personnelles • Développement des compétences en matière de recherche d'emploi • Cours d'alphabétisation • Acquisition d'expérience en matière d'emploi et aide au placement • Les femmes ont connu moins de succès que les hommes qui ont participé au projet • Les personnes responsables sont des groupes sans but lucratif • Les personnes sorties sont réparties dans trois organisations où elles suivent une formation de 20 heures par semaine pendant 13 semaines • Les personnes participantes sont payées pendant cette période
<p>5. Ways to Organise and Maintain Effective Networks (WOMEN) (Melbourne)</p> <p>Lien : Antoinelle Allegritti Core WOMEN pilot programs</p>	<p>Une agence appartenant au ministère de la Justice, The Public Correctional Enterprise, s'occupe de la gestion de 11 prisons et tous les services communautaires post-institutionnalisés. Le système carcéral dans la région de Victoria géré par The Public Correctional Enterprise en collaboration avec trois autres organismes privés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un programme innovateur qui vise à répondre aux besoins des femmes en utilisant une approche holistique • Éliminer les obstacles auxquels les femmes se heurtent dans leur vie de tous les jours • Leur proposer des stratégies réalistes en vue de leur réhabilitation et de leur retour au sein de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet pilote de neuf semaines (la participation est une condition spéciale établie par le Service des libérations conditionnelles et placement en communauté) • Fait appel à la créativité des femmes : techniques artistiques, travail du bois, écriture créative, photographie et création de décors • Groupe de 12 détenues et 2 intervenants • Un volet sur la consommation de drogues et d'alcool et un autre sur l'estime de soi • Les cours ont lieu deux fois par semaine et durent six heures chacun • Se déroule dans un endroit sécuritaire : The Upper Yarra Community House • D'autres services sont offerts, comme le service de garderie sur le lieu de formation

<p>6. Guthrie House 10-14 Sebastopol St. Enmore, Nouvelles-Galles du Sud Tél. : (02) 9564-5977 Télec. : (02) 9568-5624 guthrie1@bigpond.com.au</p>	<p>Maison de transition pour femmes qui ont eu des démêlés avec la justice pénale</p>	<p>Offrir un programme d'hébergement, de formation, de support pour les femmes sorties de prison</p>	<p>Le programme dure trois mois et fournit les services suivants : hébergement pour les femmes et leurs enfants, assistance 24 heures sur 24, services offerts par des travailleurs sociaux (gestion de cas, aide pour les questions de consommation), support individuel et en groupe, support individuel, sessions visant à améliorer la gestion de la qualité de vie, sessions éducatives, travaux de groupe, sorties récréatives, assistance au tribunal</p>
<p>7. Paramatta Transitional Centre (Nouvelles-Galles du Sud) Lien : www.dcs.nsw.gov.au/ws/lynch.pdf</p>	<p>Centre de transition destiné à aider les femmes sorties de prison à se réinsérer dans la communauté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le lien entre la prison et la communauté • Aider à trouver un emploi et à se former pour améliorer son employabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Destiné aux femmes à sécurité minimum et qui en sont à la fin de leur peine • Entièrement dirigé par des femmes (ne portant pas d'uniforme) • Séjours organisés avant la sortie pour permettre aux femmes de participer à des activités (d'éducation, de loisirs, de support) à l'extérieur de la prison • Aide à la recherche d'emploi et à l'éducation • Cours d'informatique, d'écriture et de lecture (le centre fournit des ordinateurs ainsi que des machines à coudre) • Conseils financiers offerts par un professionnel qui aide de façon régulière les femmes à améliorer et à gérer leur situation financière • Apprentissage de la gestion du budget, des achats : les femmes doivent faire leur liste d'achats hebdomadaire et apprendre à s'organiser pour acheter les produits dont elles ont besoin sans excéder la somme d'argent qui leur est allouée par le centre • Implication des femmes dans le travail au service de la communauté, en lien avec divers groupes communautaires destinés aux groupes moins privilégiés • Permet aux femmes de travailler et de vivre avec leur famille

BELGIQUE	Type d'institution ou de programme	Objectifs	Formes d'intervention
<p>1. Formation aux techniques de l'image et du son (Prison de Lantin)</p> <p>1997-1998</p> <p>Liens : Rapport sur les prisons de femmes en Europe : www.prisons.de.femmes.free.fr/belgique.html Bénédicte Liénard 50, rue du Gaz 1020 Bruxelles Tél. et téléc. : 32-2479-3979 blienard@ibbbs.be</p>	<p>Formation donnée dans la prison par une équipe de professionnelles dont la réalisatrice de courts métrages Bénédicte Liénard (photos et films réalisés par les détenues)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir une formation non traditionnelle visant à stimuler la créativité des détenues • Faire de cet atelier une démarche d'artiste, sans objectif d'éducation, de réinsertion (c'est ce que voulait avant tout l'initiatrice de l'atelier, B. Liénard) • Établir un partage de savoir entre la cinéaste et les femmes détenues • Créer une prise de pouvoir du lieu carcéral par les femmes au moyen de la vidéo et de la photo 	<ul style="list-style-type: none"> • Huit femmes se sont inscrites au programme, elles étaient toutes des condamnées et l'organisatrice a insisté pour qu'elles soient payées « pour qu'on ne soit surtout plus dans un cadre d'activités macramé ou de production de cure-dents ou de pliage de journaux » • La formation a duré six semaines, les détenues ont été rémunérées 21 francs belges l'heure par l'administration pénitentiaire (ce sont les spécialistes qui ont apporté leur propre matériel) • Après la formation, les détenues ont exposé leurs œuvres au musée de la photographie de Charleroi
CANADA	Type d'institution ou de programme	Objectifs	Formes d'intervention
<p>1. Programme de dressage de chiens Pawsitive (Établissement Nova, Nouvelle-Écosse)</p> <p>1996</p> <p>En voie d'implantation à</p>	<p>Programme mis sur pied par les services correctionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la formation des femmes dans une forme d'activité leur permettant de développer de nouvelles habiletés et d'avoir une formation leur permettant d'avoir plus de chances à la sortie • Offrir une forme de thérapie proche de la zoothérapie 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation volontaire • Sélection des candidates sur base de leur intérêt • Trois phases : 1) formation pour s'occuper d'un chien et le dresser ; 2) établir un lien avec le chien et l'entraîner à l'obéissance au moyen de techniques de conditionnement ; 3) formation plus poussée pour celles qui ont réussi en 1 et 2 : apprendre au chien à ramasser des choses, le dresser pour qu'il puisse prévenir une personne malentendante quand il perçoit certains bruits • Pendant la phase 1 et 2, les femmes sont responsables de l'animal 24 heures sur 24, elles doivent tenir un programme quotidien sur le chien et ses progrès ; en 2000, 18 femmes avaient passé la phase 1, 6 la

l'Établissement Joliette			phase 2 et 3 la dernière phase
2. Résidence de formation communautaire Gabriel Dumont (Saskatoon) 1990	Résidence de formation communautaire pour femmes sorties de prison	Héberger des femmes qui y terminent leur sentence (étant donné la situation géographique, les femmes qui y sont accueillies sont en majorité des femmes autochtones)	<ul style="list-style-type: none"> • Maison familiale de 14 lits : endroit où les femmes peuvent terminer leur sentence (les six derniers mois au maximum) • Toutes les femmes sont les bienvenues même s'il y a une majorité d'autochtones • Aide sur tous les plans : la sécurité, le gîte, le couvert et un emploi • Offre un service de conseillers et conseillères, un programme d'acquisition de compétences psychosociales et crée des liens avec les organismes spécialisés dans la collectivité (réinsertion sociale) • But : encourager l'autonomie, le respect de soi et le rétablissement des liens familiaux (les besoins particuliers des femmes autochtones sont pris en compte dans l'établissement par des programmes et autres sphères d'activités offertes dans la résidence) • Les programmes s'adaptent aux besoins de chaque femme, en particulier à celles qui participent activement à l'établissement de leur propre projet d'activités en résidence
3. Programme d'emploi et d'employabilité (PEE) 1977 : CORCAN lancé 1992 : organisme de service spécial (OSS) Lien : SCC, Bram Deurloo, directeur général (613) 992-4832	Organisme de service spécial (OSS) engagé dans des entreprises conjointes avec le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'employabilité des délinquants • Favoriser l'autosuffisance opérationnelle des établissements et donc aider à réduire les coûts de l'incarcération 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation axée sur l'acquisition de compétences générales, les attitudes et les comportements comme la résolution de problèmes, la communication et le travail d'équipe • Apprentissage de compétences professionnelles spécialisées comme le soudage • Les activités de CORCAN se divisent en cinq secteurs : agroentreprise, construction (et rénovation), fabrication (ateliers de produits en bois et en métal ainsi que fabrication de meubles), services (buanderie, saisie et codage de données, transcription et redistribution) et textiles (vêtements commerciaux, blanchissage commercial et tissus industriels)

<p>4. Appartement 301, Société Elizabeth Fry d'Ottawa</p> <p>Appartment 301 Elizabeth Fry Society of Ottawa Bronson Centre 211 Bronson Ottawa, Ontario K1R 6H5 (613) 237-7427 efs@storm.ca</p>	<p>Logement pour les femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un logement aux femmes sans ressources et en période de réinsertion sociale après la prison • Fournir du support et donner aux femmes l'occasion de reprendre leur vie en main, de tisser des liens familiaux plus solides et de se réintégrer plus harmonieusement dans la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Appartement pour six femmes et deux familles • Aide en termes d'éducation et de formation à l'emploi • Support personnel, assistance pour aider les femmes à leur bien-être et au développement de leur potentiel personnel • Huit chambres individuelles, espace pour les enfants, espace de vie communautaire, aide individuelle, consultations individuelles et en groupe, accès aux ressources communautaires, accès aux opportunités d'emploi, aide au logement et à la représentation en cour
---	---------------------------------	---	--

DANEMARK	Type d'institution ou de programme	Objectifs	Formes d'intervention
<p>1. Prison de Ringe</p> <p>http://prisons.de.femmes.free.fr/danemark.html</p>	<p>Prison mixte Production School</p>	<p>Créer une école destinée à la formation scolaire et à la formation professionnelle des détenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation intellectuelle de base qui permet d'obtenir un diplôme scolaire qui sanctionne les neuf années de scolarité obligatoire • Les détenues doivent travailler le même nombre d'heures hebdomadaires que le nombre légal dans la société civile (37 heures) • Salaire : 6,59 dk l'heure en 1999 • Travail obligatoire pour les condamnées, facultatif pour les prévenues • L'obligation de travailler peut être remplacée par les études • Les femmes peuvent travailler à la manufacture de la prison pour fabriquer des meubles comme des pupitres destinés à des institutions étatiques, elles peuvent faire de l'entretien, du jardinage ou du travail en ateliers • Même salaire de base pour celles qui travaillent et celles qui suivent des cours • Possibilité de suivre des cours à l'extérieur avec permission

ÉTATS-UNIS	Type d'institution ou de programme	Objectifs	Formes d'intervention
<p>1. Programmes d'éducation, de formation professionnelle et de modification de comportement offerts au Nebraska Center for Women</p> <p>132 détenues</p> <p>1920 : ouvre ses portes</p>	<p>Offert aux femmes détenues : Entrée de données ; Couture (pour la fabrication des vêtements de détenus) ; Service alimentaire</p>	<p>Répondre aux besoins recueillis à partir d'un sondage auprès des détenues et agents et agentes correctionnels portant sur la qualité des services offerts en termes d'éducation, de formation professionnelle et de changement de comportement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes apprécient les ateliers de gestion de la colère, le programme éducatif en vue de l'obtention d'équivalences scolaires, la prévention de la rechute, l'entrée de données informatiques, l'aide parentale • Suggestion : un cours de mécanique automobile dans le cursus
<p>2. Franklin Pre-Release Center (Ohio, Columbus)</p> <p>Lien : PO Box 23651, Columbus, Ohio 43232 (614) 445-8600 www.drc.state.oh.us/public/fprc.htm</p>	<p>Institution correctionnelle pour adultes destinée aux hommes et aux femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des programmes spécialisés, offrir des services et de la supervision dans un environnement favorisant le calme et la sécurité • Développer des talents, des aptitudes et des ressources personnelles permettant aux délinquants et délinquantes de devenir des citoyens et citoyennes utiles dans leurs communautés 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de formation professionnelle <i>drafting</i> • Pratique de certains types d'activités : maintenance de bâtiments, pliage de journaux, entraînement de chiens dans le cadre d'un projet pilote (Pilot Dog Program), fabrication de couvertures, fabrication de crayons... • Formation scolaire : éducation pour les adultes, programmes prénatals, l'art d'être parent, gestion des émotions, programmes d'apprentissage

<p>3. Ohio Reformatory for Women (Marysville, Ohio)</p> <p>Lien : 1479 Collins Av. Marysville, Ohio 4340 (937) 642-1065 www.drc.state.oh.us/public/orw.htm</p>	<p>Programmes de réinsertion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la supervision des femmes en voie de sortie • Faire de ces femmes des personnes responsables, capables de se réinsérer dans la société et de devenir productives dans leurs nouveaux milieux de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiation à certains types d'activités : télémarketing, commerces d'optique, construction de drapeaux de l'État d'Ohio et des États-Unis, entrée de données • Services offerts à la communauté : remise à neuf d'ordinateurs, programme pilote de dressage de chiens, création d'affiches pour différentes destinations, travaux de maintenance, fabrication de couvertures • Formation professionnelle : paysagement et horticulture, bureautique, cosmétologie, apprentissage de chauffagiste • Formation scolaire
<p>4. Jobstart Community Resource List Web Address (Caroline du Nord)</p> <p>2000</p> <p>Liens : Educational services section of the North Carolina division of prisons Raleigh, North Carolina (919) 733-3226 The Raleigh Correctional Centre for Women 1201 South State Street, Raleigh North Carolina 27610 (919) 733-4248 www.doc.state.nc.u</p>	<p>Site Internet créé par le Department of Corrections en lien avec le programme Jobstart</p>	<p>Renseigner sur les différents services offerts aux ex-détenus et ex-détenues en Caroline du Nord (ces renseignements sont particulièrement destinés aux personnes détenues dans cinq centres de détention de l'État, dont notamment le Raleigh Correctional Center for Women, institutions dans lesquelles on a démarré le programme Jobstart)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq formes d'intervention spécifiques : 1) développer les compétences ; 2) élaborer le dossier d'emploi et le CV de la personne détenue ; 3) faire connaître les ressources en termes d'emplois et de programmes d'employabilité ; 4) développer des unités de transition qui planifient et assurent le fonctionnement du programme Jobstart ; 5) faire de la gestion de cas <p>Au centre de détention pour femmes de Raleigh (sécurité minimum) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tâches d'entretien et de maintenance des locaux (cuisine, ménage, conciergerie, entretien des vêtements, maintenance de l'extérieur...) • Les détenues de niveau 2 peuvent assumer des fonctions en lien avec une autre agence de l'État ou des organisations sans but lucratif. Elles sont payées 1 \$ par jour et l'agence qui les emploie rembourse les services correctionnels pour ces salaires. Les détenues de niveau 3 peuvent travailler et étudier à l'extérieur et participer à un programme spécifique, The Home Leave Program • Offre aussi d'autres possibilités d'éducation et de formation professionnelle ainsi que la participation à des groupes de support (AA, NA, programmes d'amélioration des compétences parentales...)

s/dop/prisons/raleigh.htm			
<p>5. Washington State Correctional Center for Women</p> <p>1981</p> <p>Lien : PO Box 17, Gig Harbor Washington 98335 (819) 858-4240 pppsd@yahoo.com sisterop@ime.net (adresse de sœur Pauline, fondatrice du programme canin)</p>	<p>Prison Pet Partnership Program</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dresser et placer 60 chiens par année avec au moins 25% d'entre eux qui sont destinés aux services de zoothérapie ou aux services destinés aux épileptiques • Établir une bourse pour aider les détenues libérées qui continuent leur formation dans un domaine lié à l'industrie animale • Contribuer au développement d'un fonds (Veterinary Assistance Fund) destiné à assurer la qualité des soins vétérinaires apportés aux chiens dressés dans le cadre de ce programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Entraîner un chien, le préparer, le soigner et s'occuper de lui • Possibilité de développer des compétences leur permettant de s'insérer plus facilement sur le marché du travail • Certificat de technicienne en soins pour animaux de niveau 1, octroyé par l'American Boarding Kennels Association • Possibilité d'obtenir un certificat d'hygiéniste pour animaux de compagnie • Toutes les femmes qui ont participé au programme canin ont trouvé un emploi après leur sortie et on n'a observé chez elles aucune récurrence trois ans après leur sortie. En 1986, le programme a été reconnu comme un des 10 premiers pour les <i>innovations in state and local government</i>
<p>6. The Program Centre (Pittsburgh)</p> <p>Lien : Alyssa O'Toole Tél. : (412) 689-7380 Télec. : (412) 682-7537 www.nicic.org/publics/1992/010786.pdf</p>	<p>Centre résidentiel préparant les femmes justiciables au travail</p>	<p>Préparer au retour à l'emploi les femmes non violentes ayant peu de problèmes de consommation d'alcool et de drogues (programme destiné aux femmes monoparentales en préparation à la sortie, en libération conditionnelle ou en mesure de diversion)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation au télémarketing • Formation en compétence parentale, éducation générale de base, amélioration des compétences personnelles • Approche au cas par cas en tenant compte des besoins spéciaux (alcoolisme, drogues, santé mentale) • Programme de suivi d'aide à l'emploi et de ressources communautaires • Support offert 24 heures sur 24, durée : 6 mois • Visites d'écoles et de lieux de travail, suivi de santé • Centre disponible pour 40 femmes avec leurs enfants

<p>7. Industry Program au Minnesota Correctional Facility for Women (Prison de Shakopee)</p> <p>Lien : 1010 West 6th Avenue Shakopee, Minnesota 55379 www.corr.state.mn.us/organization/adultservices/adult/facilities/shakopee.htm</p>	<p>Institut de formation générale et professionnelle pour détenues avec l'aval du ministère de l'Éducation de l'État du Minnesota</p>	<p>Offrir une formation en vue de la réinsertion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours de mathématiques, informatique, enseignement par petits groupes et enseignement télévisé • Études collégiales par correspondance • Tests de compétences et de niveau scolaire • Formation industrielle (fabrication de vêtements, de recueil de données informatiques, télémarketing, reproduction de dessins industriels sur ordinateur) • Emplois offerts à temps plein ou partiel
---	---	--	--

<p>FINLANDE</p> <p>1. Formations professionnelles offertes dans les prisons pour femmes</p> <p>Lien : Hämeenlinna Prison Pikku Parolantie, 7 pl 181 13 101 Hämeenlinna Tél. : 03-62-561 Télec. : 03-616-1740 hav@om.fi</p>	<p>Type d'institution ou de programme</p> <p>Programmes de formation</p>	<p>Objectifs</p> <p>Offrir une formation scolaire et professionnelle</p>	<p>Formes d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours d'enseignement primaire, secondaire, universitaire et formations professionnelles • Les meilleures formations pour un retour sur le marché du travail, comme celles des métiers de cuisine et de jardinage, sont seulement accessibles aux hommes • Les diplômes obtenus en prison sont officiels, le fait qu'ils aient été obtenus en prison n'est pas mentionné • La formation professionnelle est rémunérée 3,40 marks finlandais (un euro = 5,95 marks) l'heure • À la prison de Hämeenlinna, les frais de formation scolaire et professionnelle sont pris en charge par la ville. Les détenues peuvent aussi suivre des cours par correspondance et passer des examens d'université à la prison • Obligation de participer à une activité durant les heures de travail, celle-ci pouvant consister en une formation ou des cours
--	---	---	--

FRANCE	Type d'institution ou de programme	Objectifs	Formes d'intervention
<p>1. Projet CREIN, Programme Leonardo da Vinci (Commission européenne)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tipi : tipi@free.fr Christian Mazerot (Marseille) • CREIN : Valérie Delaval Project Development I & IMS c/Valencia, 279, 7a 08009 Barcelone, Espagne Tél. : 34-93-496-15-45 Télec. : 34-93-487-39-00 valerie.delaval@ims.es 	<p>Projet pilote dont l'objectif est la réhabilitation professionnelle et sociale des femmes en milieu carcéral</p>	<p>Adapter une méthodologie de formation en direction des femmes en milieu carcéral, afin d'améliorer les aptitudes et compétences individuelles dans un objectif d'insertion professionnelle et sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En France, c'est l'organisme communautaire Tipi qui s'occupe de santé communautaire (sida, hépatite, toxicomanie), mais il s'investit aussi dans différentes formes d'action en faveur de la lutte contre l'exclusion et est appelé à participer à un projet de réinsertion des femmes, en collaboration avec Émergences, organisme de formation en relation avec le centre pénitentiaire et la maison d'arrêt pour femmes des Baumettes à Marseille • L'idée est d'accueillir et d'accompagner un groupe de femmes ex-détenues en vue de leur apporter une aide sociale et psychologique, d'évaluer avec elles leurs besoins en formation et de les accompagner dans leurs démarches vers une recherche d'emploi. Ce même projet pilote se déroule parallèlement en Espagne, en Pologne, en Italie et en Autriche
<p>2. Association Réflexion Action Prison et Justice (ARAPEJ) (île de France)</p>	<p>Centre d'hébergement et de réinsertion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des structures pour les personnes exclues, en particulier les détenus et détenues libérés afin de les accueillir, les héberger et les accompagner dans leur projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'hébergement et de réinsertion sociale destiné aux hommes, aux femmes, aux couples de plus de 18 ans (personnes en difficultés sociales ou personnes libérées de prison) • Services offerts : 1) l'accueil, l'hébergement et un accompagnement social global ; 2) par la régularisation de leur situation administrative et le rétablissement des droits ; 3) par l'accès aux soins, à la formation,

<p>(Pour toute la France, l'ARAPEJ compte 13 établissements et services)</p> <p>Lien : 66/68, rue de la Folie, Régnault, 75011 Paris 01-43-56-94-70 www.arapej.org</p>		<p>de réinsertion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer et accompagner les familles de détenus et détenues • Instituer des lieux de réflexion sur le système pénal et pénitentiaire, informer l'opinion publique et la sensibiliser aux problèmes de justice 	<p>à l'emploi, à l'hébergement adapté, au logement, la reprise des liens familiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le centre d'hébergement compte 20 chambres d'hôtel plus un studio (service de suite). La prise en charge dure de six à huit semaines renouvelables • <i>Revue prison-justice</i> : revue trimestrielle • Support de réflexion sur certains enjeux fondamentaux en matière de justice
<p>3. Parcours de femmes</p> <p>1996</p> <p>Lien : BP 211 59018 Lille cedex Tél. : 03-20-07-54-52 Télec. : 03-20-07-16-36 parcoursdefemmes@free.fr</p>	<p>Association visant à aider les femmes détenues à préparer leur sortie et aux sortantes de prison à réussir leur parcours de réinsertion sociale et professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes sorties de prison • Aider les femmes à préparer leur sortie de prison • Agir pour que les femmes sorties de prison puissent accéder au plein exercice de leur liberté • Agir pour éviter les risques de la récidive • Sensibiliser les institutions et le grand public aux problèmes que connaissent les femmes sorties de prison et les femmes détenues 	<p>Voir annexe 5</p>
<p>4. Bourse Philippe Zoumeroff de l'Association française de criminologie (AFC)</p>	<p>Bourse de soutien aux initiatives en faveur de la réinsertion des détenus et détenues concernant les modalités de détention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un soutien aux initiatives originales en faveur de la réinsertion des détenus et détenues en France et dans le monde 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets présentés devant un jury de criminologues, magistrats, journalistes, sociologues, médecins, intervenants canadiens, français, suisses • Bourse offerte tous les deux ans • Activités couvertes par la bourse : initiatives dans le domaine culturel, éducatif, économique, social, thérapeutique, psychologique, médical ; les projets peuvent s'inscrire dans les champs de l'aide, de la

<p>Lien : C/O Pierre Pélissier 19, rue Ginoux 75015 Paris, France 01-42-63-45-04 www.afc-assoc.org tournier@ext.jussieu.fr</p>			<p>formation, de la création d'emploi, de la création d'espaces matériels ou virtuels, de l'animation, de l'accueil des familles rendant visite aux détenus et détenues</p>
--	--	--	---

SUÈDE	Type d'institution ou de programme	Objectifs	Formes d'intervention
<p>1. Prisons de Hinseberg et de Färingso</p> <p>Enquête menée en 1991</p>	<p>Enquête menée à la demande du gouvernement par la Swedish Prison and Probation Administration sur les besoins des femmes détenues en matière de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins des femmes en vue d'améliorer les services offerts • Mettre en évidence le besoin des femmes d'avoir accès à des activités en prison plus diversifiées, où la créativité serait utilisée et où la formation offerte coïnciderait plus avec les besoins du marché du travail à l'extérieur (certaines demandaient d'avoir accès à des cours comme la couture, l'artisanat, d'autres privilégiaient des formations moins traditionnelles comme l'assemblage d'appareils électroniques) 	<ul style="list-style-type: none"> • En 1974, réorganisation du système carcéral et établissement des prisons communautaires permettant notamment aux femmes de se rapprocher de leur lieu d'origine • Les femmes n'étant pas assez nombreuses, il fut décidé d'établir des prisons communautaires adaptées pour contenir des détenus des deux sexes. Les femmes vivaient dans une aile, mais partageaient certaines activités avec les hommes • En 1989, afin de contenir le nombre croissant de détenues, une autre prison spécifique aux femmes cette fois et calquée sur le moule communautaire a été ouverte à Färingso (l'établissement peut contenir une population de 209 détenues)

Partie 2 : Recension d'expériences internationales et analyse des possibilités d'application au Québec

Au terme de cette partie consacrée aux expériences internationales en matière de réinsertion des femmes judiciarisées, il importe maintenant de mettre en évidence les expériences pouvant être adaptées avec succès dans le contexte spécifique du Québec.

Avant d'aborder les expériences en tant que telles et leur possible application, il est important de préciser brièvement quels sont les caractéristiques et les besoins des femmes judiciarisées au Québec, en reprenant de façon très schématique les renseignements détaillés dans le portrait sommaire.

Selon des données récentes (2001)³², les femmes incarcérées au fédéral ont entre 18 et 34 ans, la population des délinquantes autochtones y est fortement surreprésentée, 35% des femmes ont commis un crime n'ayant pas de rapport direct avec la violence, un tiers des détenues séjournent en établissement fédéral pour une sentence de moins de trois ans et 80% d'entre elles purgent un premier terme fédéral. En ce qui a trait à la population sous juridiction provinciale québécoise, dont une grande proportion se trouve incarcérée ou sous supervision dans la région de Montréal, les femmes appartiennent en majorité au groupe d'âge des 30-44 ans, la majorité de ces femmes étant célibataires. Les délits les ayant conduites en prison sont essentiellement des délits contre la circulation municipale (21,6%) et le vol (11,1%). La durée de la sentence est en moyenne de 81 jours.

Le fait de tenir compte dans cette étude de la population prise en charge aux niveaux fédéral et provincial représente un défi supplémentaire, car les besoins de ces deux groupes ne sont pas identiques et la question de la réinsertion sociale par l'emploi se pose bien sûr de façon toute différente pour les femmes qui subissent de longues peines et pour celles qui ne font que passer brièvement en prison ou qui y rentrent et en sortent régulièrement.

Beaucoup de femmes incarcérées au Québec ont des enfants, réalité qui a des répercussions importantes sur la période postinstitutionnelle. Les femmes ont en effet bien souvent à assumer seules les responsabilités familiales et doivent parallèlement se trouver du travail. Se trouver un logement, réinvestir son rôle de mère et se placer dans un nouveau ou dans un premier parcours d'emploi sont des démarches d'autant plus difficiles pour les femmes libérées que la plupart d'entre elles sont sous-scolarisées, n'ont souvent connu que de brèves expériences de travail et vivent de ce fait de faibles revenus. Issues de milieux socialement défavorisés, souvent marquées par des abus physiques et sexuels, nombre de femmes judiciarisées connaissent aussi des problèmes de toxicomanie. Enfin, leur santé générale (physique et mentale) est loin d'être florissante, vu le nombre de carences que beaucoup de ces femmes ont subies au cours de leur existence.

³² Les données suivantes sont tirées du portrait sommaire de la clientèle judiciarisée qui constitue la première partie du présent rapport.

Actuellement, on peut noter de nombreuses initiatives prises soit dans le milieu carcéral, soit au niveau communautaire au Québec pour favoriser la prise en charge par les femmes de leurs responsabilités parentales (programme mère-enfant à Joliette et plus modestement Continuité-famille à la Maison Tanguay), et le développement de leurs compétences en matière éducative et en formation professionnelle (entrée d'OPEX'82 dans les établissements Tanguay et Joliette et La Jonction à Québec).

Certaines initiatives (le programme canin qui se développe à Joliette, le programme d'art-thérapie à Joliette et Tanguay, Pouvoir d'agir à Québec...) sont aussi marquées par le désir de « sortir des sentiers battus » en matière d'emploi. Le recours à de nouvelles stratégies vise non seulement à améliorer les possibilités d'emploi de ces femmes, mais aussi à assurer une prise en charge plus globale de leurs besoins et à développer chez elles certaines aptitudes, ignorées jusqu'alors (comme la créativité).

Néanmoins, ces initiatives restent encore ponctuelles ou en voie d'accomplissement et le manque de fonds ainsi que de personnel pour assurer de tels services, notamment au provincial, ne peut que freiner la mise sur pied de programmes correspondant mieux aux besoins des femmes incarcérées.

À la lumière des expériences recensées, plusieurs propositions peuvent être faites dans la perspective d'une application au contexte québécois. Nous les présentons tout d'abord sous forme de liste et les détaillerons dans la suite du texte.

1. Aménager ou transformer les structures actuelles en matière de réinsertion des femmes en laissant plus de place à l'innovation et aux activités non traditionnelles, mettant notamment plus en valeur la créativité des femmes et leurs habiletés spécifiques.
2. Développer des liens plus étroits et une collaboration plus efficace entre le milieu carcéral et le milieu communautaire en vue d'assurer une transition plus harmonieuse au moment de la sortie.
3. Assurer une aide et une présence effective auprès des femmes libérées dès leur sortie.
4. Développer la mise en place de lieux d'accueil, d'hébergement et de support spécifiques aux femmes et tenant compte de l'ensemble de leurs besoins (enfants, garderie, logement, santé...).
5. Favoriser le développement d'organismes d'entraide et de groupes de soutien pour les femmes sortant de prison, organismes gérés par les femmes et pour les femmes concernées.
6. Développer des outils de formation pour les intervenants et intervenantes travaillant en employabilité auprès des femmes tant dans le milieu correctionnel que dans le milieu communautaire et incluant les autres intervenants et intervenantes qui travaillent auprès de cette clientèle.

7. Faire bénéficier les femmes sorties de prison, mères de famille monoparentale, de programmes d'aide aux familles plus substantiels et favoriser financièrement le développement d'initiatives de soutien en faveur de la réinsertion des détenues.
8. Repenser la question de l'emploi et de sa définition pour les femmes et par les femmes.

1. Aménager ou transformer les structures actuelles en matière de réinsertion des femmes en laissant plus de place à l'innovation et aux activités non traditionnelles, mettant notamment plus en valeur la créativité des femmes et leurs habiletés spécifiques.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il existe déjà au Québec un ensemble d'initiatives, de structures mises en place pour favoriser le retour en emploi des femmes judiciairisées. L'idée serait de favoriser soit au sein des programmes existants, soit au sein de nouveaux programmes, des ateliers, des groupes de formation à certains types d'activités non traditionnelles ou à des activités plus créatives pouvant donner aux femmes une chance d'améliorer leurs possibilités d'embauche, mais pouvant aussi favoriser leur confiance en soi et leur autonomie.

Les différentes formations présentées en Angleterre, par exemple dans la prison Highpoint (programme de réinsertion adapté au milieu rural), les ateliers développés dans le cadre du programme CAST, le Women's Motor Mechanics Workshop à Londres, le programme développé au Emu Plains Correctional Centre en Australie (initiation aux activités liées aux industries agroalimentaires) sont des initiatives qui visent à élargir la palette des métiers disponibles pour les femmes en incluant des métiers « non traditionnels ». Outre le fait d'élargir les possibilités de choix pour les femmes, certaines de ces formations favorisent aussi chez elles le développement personnel, la confiance en soi, la responsabilisation et la prise de pouvoir sur sa propre vie. Sur ce point, le programme canin, qui devrait voir le jour prochainement à Joliette et qui est déjà effectif au pénitencier Nova en Nouvelle-Écosse, est un type de formation prometteuse puisqu'il conjugue la formation à l'emploi et le développement des aptitudes personnelles (responsabilité, engagement, confiance, organisation personnelle).

Plusieurs initiatives menées au Québec (ateliers de photographie, ateliers de théâtre, ateliers d'écriture, art-thérapie) devraient aussi être développées sur une plus grande échelle et toucher un plus grand nombre de femmes en prison ou sous supervision. Les expériences vécues en Belgique à travers la formation aux métiers de l'image et du son, la mise en place d'une troupe de théâtre comme The Clean Break Theatre Company, impliquant des femmes qui parlent de leur réalité à travers un médium artistique, sont aussi des avenues intéressantes à emprunter et à adapter au contexte québécois. On encourage ici la solidarité entre ces femmes et leur travail d'équipe. Il faut noter également que l'entrée d'artistes, d'artisans dans le monde carcéral permet un échange de savoirs qui ne touche pas seulement les femmes judiciairisées, mais aussi les intervenants et intervenantes qui les côtoient. En voyant ces femmes déployer certaines formes de talent que des formations « régulières » n'offrent pas et en découvrant certaines facettes de leur personnalité qui restent souvent masquées dans le quotidien carcéral, les intervenants et intervenantes peuvent éventuellement changer les perceptions qu'ils ont des femmes et, partant, repenser aussi leur philosophie et leurs formes d'intervention.

Un projet pilote mettant en valeur la créativité des femmes par les différents domaines artistiques, incluant l'écriture (la poésie, la nouvelle, des livres pour enfants³³), la peinture, le dessin, la sculpture, la photographie, la couture de création, en partenariat avec des artistes de la communauté et en « résidence », jumelés aux femmes en prison, pourrait donner lieu à un genre d'« appel de soumission de projets de création ». Par la suite, les œuvres seraient jugées par un jury et cela aboutirait ultimement à une publication ou à une exposition³⁴. De cette proposition découle le deuxième axe d'action.

2. Développer des liens plus étroits et une collaboration plus efficace entre le milieu carcéral et le milieu communautaire, notamment à travers la mise sur pied de programmes plus structurés de préparation à la sortie, en vue d'assurer une transition plus harmonieuse au moment de la sortie.

Actuellement, il existe déjà des programmes permettant aux femmes détenues de quitter temporairement la prison (absences temporaires ou permissions de sortie). Bien que ces programmes soient offerts dans tous les établissements fédéraux et provinciaux du Québec, rares sont les femmes qui peuvent utiliser ces ressources pour développer une nouvelle ou une première expérience d'emploi. À Joliette, par exemple, il existe dans la ville un centre d'aide à l'emploi pour les femmes de la région (la CLEF : Centre Lanaudière d'emploi pour femmes) et certains employeurs potentiels (restaurants, salons de coiffure, chenils, pépinières, cabanes à sucre) pourraient être intéressés à soutenir et embaucher pour un emploi saisonnier des personnes en préparation de sortie. Même si les femmes incarcérées ne sont pas appelées à vivre dans la région de Joliette, ces expériences inscrites à leur curriculum constitueraient un gain appréciable au cours de leurs démarches de recherche d'emploi.

Les expériences recensées en France avec l'Unité de préparation à la sortie de la Maison d'arrêt de Strasbourg (annexe 1), en Angleterre avec les programmes de préparation à la sortie mis en place à la prison de Durham (incluant un *job club*), le programme Integra adopté brièvement dans la prison d'Askham Grange, les initiatives prises par l'association New Bridge, l'action menée par les organismes Sister's Inside et SWEP en Australie soulignent aussi la nécessité de créer des liens entre le milieu carcéral et la communauté avant la sortie de prison et de préparer adéquatement les femmes à la sortie en recourant à des formations, des groupes, des ateliers spécifiques durant un minimum de six semaines avant la sortie effective. Ces ateliers devraient faire connaître aux femmes l'ensemble de ressources administratives, psychologiques, financières, juridiques auxquelles elles pourront avoir recours une fois dehors, mais aussi les former aux techniques de recherche d'emploi.

³³ Nous pensons ici à un atelier en lien avec le programme d'alphabétisation et le programme mère-enfant à Joliette qui permettait aux femmes d'apprendre à lire et à écrire et à produire un petit livre pour leur enfant. Cette initiative nous apparaît fort intéressante ; elle pourrait conjuguer éducation, enfant et emploi, et donner lieu à des ateliers de fabrication de petits livres pour enfants démunis dans la communauté, par exemple.

³⁴ Une discussion est présentement en cours avec une artiste peintre-photographe en prévision d'une telle initiative qui nécessiterait une infrastructure assurant la coordination. Des étudiants et étudiantes en criminologie, en administration, en arts et lettres pourraient être mis à contribution.

L'idée de faire de la période de préparation de sortie une période à part, dans un lieu distinct, comme cela s'est fait à Strasbourg, mais aussi dans le cadre du programme Integra en Angleterre, représente à nos yeux une initiative qui mériterait d'être considérée au Québec. En effet, en plus d'avoir une fonction symbolique de « passage à un autre stade », la création d'unités de préparation à la sortie permettrait le partage d'expériences et de savoir entre des femmes qui vivent toutes la même situation. Le fait de se retrouver ensemble dans un bloc séparé des autres détenues pendant une période d'environ six semaines faciliterait l'application de programmes spécifiques de préparation à la sortie et permettrait aussi de tisser des liens de solidarité, d'appartenance et de support mutuel entre femmes. Cela atténuerait le sentiment d'isolement et d'angoisse éprouvé avant la sortie et ne pourrait qu'avoir des effets positifs sur l'issue de cette période de préparation.

Dans les programmes comme le SWEP en Australie et l'Unité de préparation à la sortie en France, ce sont les organismes communautaires ou les employeurs potentiels qui viennent aux femmes et se font connaître avant la sortie. Les démarches sont ainsi facilitées une fois la sortie entamée, car les femmes sont familiarisées avec les réseaux existants et éprouvent moins de réticence à les contacter que si elles avaient affaire à des ressources inconnues. Le fait de créer durant la détention un lien de confiance entre les personnes-ressources et les détenues, comme c'est le cas de l'organisme SWEP ou de Parcours de femmes en France, est aussi un élément primordial à considérer et à développer dans le cadre de programmes de préparation à la sortie, car, de cette manière, les femmes ont accès à des formes de support concret avant même la sortie. La distribution de trousse de départ (*release kits*), comme le fait l'organisme Sister's Inside, constitue aussi une initiative intéressante permettant d'offrir aux détenues un ensemble d'informations dans divers domaines en vue de mieux planifier les conditions de leur future sortie.

3. Assurer une aide et une présence effective auprès des femmes libérées dès leur sortie.

Pour les femmes qui sortent, les premiers jours qui suivent un « retour dans la société » peuvent se révéler déterminants. Pour certaines femmes plus fragiles, il est très tentant de rentrer directement dans le mode de vie qu'elles avaient avant d'être incarcérées, car même avec les meilleures dispositions, il leur est très difficile de trouver du support et de l'aide en dehors des réseaux criminalisés avec lesquels elles ont toujours évolué. De ce fait, certains organismes de soutien à la sortie comme ceux qui ont été développés en Australie ou en France interviennent dès la sortie afin d'aider celles qui sont totalement démunies à avoir accès à des ressources d'accueil, d'hébergement, de formation sans aucune limite de temps et à couvrir tous les besoins des femmes (familiaux, émotifs, éducatifs, locatifs, financiers). Ces organismes ne visent pas à faire des femmes des assistées permanentes, mais, en respectant le cheminement de chacune et en exigeant d'elles leur implication, ils tendent à les aider dans tous les défis qu'elles ont à relever une fois sorties, à briser leur solitude, leur isolement, à les rendre plus responsables de leur budget, de leur famille et à encourager leurs initiatives pour se trouver de l'emploi.

4. Développer la mise en place de lieux d'accueil, d'hébergement et de support spécifiques aux femmes en tenant compte de l'ensemble de leurs besoins.

Actuellement, il existe encore peu de lieux spécifiques aux femmes sorties de prison au Québec. La Société Elizabeth Fry à Montréal et la résidence Expansion Femmes à Québec offrent certes des services spécifiques destinés aux besoins de cette clientèle, mais, souvent, les places sont limitées et, vu l'absence de ressources nécessaires, tous les besoins des femmes ne peuvent être considérés dans l'intervention qui est faite auprès d'elles. Malgré le développement récent d'organismes offrant un support à la clientèle incarcérée féminine dans les établissements de détention, celle-ci profite encore trop peu des services offerts par les différents organismes communautaires, comme nous l'avons montré dans la première partie de notre rapport. De plus, le besoin de trouver un logement est l'une des premières préoccupations de beaucoup de femmes sortantes, particulièrement celles qui sont restées longtemps enfermées et qui n'ont conservé aucun lien significatif en dehors de la prison.

Certains projets, comme ceux qui ont été développés en Australie et qui adoptent une vision « holistique », ou le programme Parcours de femmes en France proposent des solutions concrètes de logement et offrent aux femmes des moyens de se trouver un lieu d'hébergement. Plus près de nous, à Ottawa, la Société Elizabeth Fry a mis sur pied un projet intéressant pour les femmes à leur sortie de prison : considérant que le fait d'être sans abri constitue un des obstacles principaux à la réinsertion dans la communauté, la société a développé le projet de l'Appartement 301. Cette résidence est un lieu d'hébergement pouvant accueillir six femmes et deux familles. Dans cet appartement, on offre aux résidentes des services d'aide à l'éducation, à la formation professionnelle, on veut faciliter leur accès à l'emploi et aux services dont elles ont besoin, le tout dans un cadre qui permet de favoriser des liens harmonieux entre les femmes et leurs enfants et de développer le potentiel dont chaque femme dispose.

Même si des projets spécifiques visant la réinsertion des femmes sont déjà implantés au Québec, il serait donc important de développer de façon plus intensive de tels services d'hébergement et de support, services qui concerneraient de façon privilégiée les femmes les plus démunies à leur sortie de prison et qui, précisément, sont le plus « à risque » de récidiver à cause du manque de ressources personnelles, sociales et matérielles.

Le WOMEN de Melbourne, en Australie, offre aussi un service de garderie. Une idée qui s'avère essentielle si nous prenons en compte tous les besoins des femmes pour penser leur réinsertion par le travail. Un autre élément central réside dans le fait que les femmes sont payées pendant leur formation.

5. Favoriser le développement d'organismes d'entraide et de groupes de soutien pour les femmes sortant de prison, organismes gérés par les femmes et pour les femmes concernées.

Tout en sachant qu'à la sortie de prison, l'une des conditions imposées exige de ne pas se tenir avec des personnes ayant un dossier criminel, il faut quand même souligner à quel point l'exemple et le soutien de femmes ayant déjà suivi le même parcours peut être un facteur positif pour les femmes qui ont une vie à rebâtir et une place à retrouver dans la communauté. Ainsi, le

fait d'appliquer le concept d'« option vie » à d'autres types de détenues que celles qui ont une sentence à vie et de mettre en contact des femmes qui ont réussi leur réinsertion sociale avec d'autres femmes qui en sont au début de leur parcours de réinsertion pourrait se révéler un projet très enrichissant et très stimulant. On pourrait par exemple mettre sur pied des programmes de « marrainage » afin d'aider, d'informer et de motiver les femmes sorties en favorisant aussi l'établissement de liens interpersonnels plus porteurs de sens pour les femmes parce que reposant sur des expériences de vie similaires. Il serait aussi opportun de mettre sur pied des projets communautaires (touchant aussi bien l'aide à l'emploi que les loisirs ou la créativité) dirigés par les femmes et impliquant la collaboration entre « anciennes » et « nouvelles » ex-détenues.

6. Développer des outils de formation pour les intervenants et intervenantes travaillant en employabilité auprès des femmes tant dans le milieu correctionnel que dans le milieu communautaire et incluant les autres intervenants et intervenantes qui travaillent auprès de cette clientèle.

Sensibiliser les intervenants et intervenantes en milieu correctionnel et en milieu de transition aux besoins particuliers des femmes dont ils s'occupent, les informer sur l'existence d'expériences autres, originales et constructives en matière de réinsertion sociale peut mettre en évidence la nécessité d'envisager les programmes et les pratiques d'intervention dans une perspective plus large que celle qui est développée actuellement. Il serait intéressant de favoriser les contacts avec des personnes qui ont expérimenté des projets novateurs auprès de femmes en préparation de sortie ou sous surveillance dans la communauté, qu'il s'agisse de projets québécois, canadiens ou extérieurs au Canada. Ces contacts pourraient se faire par le biais de visites, de rencontres, de congrès, de forums, de partages d'expériences et de séjours d'échanges impliquant aussi bien le personnel, les intervenants et intervenantes que les femmes judiciairisées ou ex-judicialisées elles-mêmes. L'idée serait de mettre en valeur les points positifs qui existent déjà dans le cadre des programmes québécois d'aide aux femmes ex-détenues et de s'inspirer des autres expériences menées ailleurs pour enrichir et améliorer les formes d'intervention existantes. Il serait question ici de mettre en lien des intervenants et intervenantes de différents pays, et de mettre l'accent sur les « pratiques efficaces » et les modalités d'application.

7. Faire bénéficier les femmes sorties de prison, mères de famille monoparentale, de programmes d'aide aux familles plus substantiels et favoriser financièrement le développement d'initiatives de soutien en faveur de la réinsertion des détenues.

Le nouveau budget provincial proposé par la ministre, M^{me} Pauline Marois (mars 2003), manifeste de l'intérêt à l'égard des besoins des familles pauvres, dont une grande partie est composée de familles monoparentales. Il serait important de sensibiliser le gouvernement et ses bailleurs de fonds aux besoins spéciaux des femmes sorties de prison qui sont pour la plupart seules responsables de leur famille et représentent donc une portion importante au sein des familles monoparentales. Des groupes de défense des intérêts des femmes, comme le groupe AFEAS, qui défend, auprès des gouvernements et autres instances, les revendications de femmes en matière de santé, de travail et d'économie sociale, pourraient être sensibilisés à cette question des femmes ex-détenues et supporter divers types d'actions en faveur d'une aide matérielle plus substantielle à leur égard.

Comme pour certains programmes européens cités dans la recherche (le programme Integra et le programme CREIN par exemple), créer des bourses de soutien aux programmes ou aux entreprises qui agissent en faveur de la réinsertion des détenues pourrait aussi se révéler d'une très grande utilité et offrir à court ou long terme des opportunités d'emploi supplémentaires pour les femmes. L'exemple de la bourse Philippe Zoumeroff offerte par l'AFC pourrait inspirer des initiatives du même genre au Québec. Cette bourse qui est décernée tous les deux ans aide financièrement à faire connaître des pratiques innovantes imaginées en France ou ailleurs dans le monde pour favoriser une meilleure prise en charge, par l'ensemble de la société, de la question de la réinsertion des détenus et détenues. Elle est de 12 000 euros et peut financer différents types d'activités : culturelles, éducatives, économiques, sociales, thérapeutiques, psychologiques et médicales.

8. Repenser la question de l'emploi et de sa définition pour les femmes et par les femmes.

Étant donné le nombre relativement petit de femmes par rapport aux hommes détenus, il peut être plus difficile, pour des raisons de coût, d'assurer des services d'aide et de préparation à l'emploi aussi variés pour les femmes que pour les hommes, ce qui ne veut pas dire que seuls certains emplois stéréotypés (coiffure, couture...) ou certains types d'activités (travail à la chaîne, nettoyage...) devraient être considérés comme des réponses universelles et satisfaisantes aux besoins futurs des femmes en matière d'emploi. Le mode de resocialisation des femmes, leurs besoins à la sortie, leurs responsabilités et leur perception même de ce qu'est un emploi différent aussi de ceux des hommes. La notion de préparation à une activité professionnelle ou le retour dans le monde de l'emploi doivent donc être repensés en tenant compte de cette différence.

Qui plus est, il nous semble important de solliciter l'avis des femmes elles-mêmes sur la pertinence et l'efficacité des formations et du support qui leur sont offerts aussi bien à l'intérieur du monde correctionnel que dans la communauté. Cela ne veut pas dire que les évaluations faites par les femmes révèlent toujours tous leurs besoins et qu'elles sont toujours capables d'identifier les activités et les stratégies qui leur sembleraient plus formatives. Néanmoins, certaines pratiques vécues de l'intérieur peuvent indiquer ce qu'il y aurait à faire ou à ne pas faire pour améliorer l'employabilité des femmes judiciairisées et faciliter leur retour dans la vie « normale ».

En évoquant ce point, nous ne pouvons passer sous silence une expérience vécue lors d'une visite dans une prison de femmes de la province où certaines détenues, moyennant un salaire plus élevé que si elles travaillaient dans un autre secteur ou suivaient une formation, devaient fabriquer des sous-vêtements destinés aux ex-détenus. Connaissant les abus dont beaucoup de ces femmes ont été victimes de la part des hommes dans leur existence et le caractère répétitif des activités auxquelles elles étaient soumises dans ces ateliers, on ne peut douter de la nécessité de revoir les priorités en matière de préparation à l'emploi en favorisant des activités plus stimulantes et plus formatrices pour les femmes tout en tenant compte, bien sûr, de leurs compétences réelles et des besoins particuliers que nombre d'entre elles éprouvent. Par-dessus tout, il nous semble nécessaire d'impliquer plus les femmes dans leur propre projet de retour à l'emploi, en utilisant les ressources dont elles disposent et même quelquefois en développant certaines aptitudes qu'elles auraient pu acquérir dans le cadre de leurs anciennes activités illégales.

Pour terminer, nous aimerions dégager une série d'idées émanant de ces programmes qui pourraient être mises à profit pour les femmes judiciairisées au Québec. Il semble souhaitable et même nécessaire de continuer à développer des partenariats avec les différents ministères concernés. Il est également crucial de réaliser ces initiatives auprès de la clientèle judiciairisée en lien avec d'autres groupes communautaires qui travaillent avec des groupes marginalisés, exclus et fragilisés (se référer à Paramatta, en Australie). De plus, il faut entreprendre la formation, l'information et l'employabilité **avant** la sortie (comme par des placements extérieurs) et un suivi en communauté. L'originalité du Prison Pet Partnership Program à Washington réside dans le fait que le suivi est central. Par exemple, on y établit une bourse pour aider des détenues libérées qui continuent leur formation dans le domaine lié à l'industrie animale. Dans cette même veine, on peut souligner la pertinence du site Internet créé par le Department of Corrections et le programme Jobstart en Caroline du Nord. Autant de façons de stimuler la reprise en main des personnes.

La reprise de pouvoir des femmes, la valorisation de leur créativité, la centralité de leur parole et de leurs expériences, une perspective holistique et en lien avec les différentes facettes de leur vie et la solidarité entre elles semblent être certainement des indicateurs de succès de ces différentes initiatives et méritent un examen plus approfondi.

Annexe 1

Formulaire de consentement

(groupes 1 et 2)

Université d'Ottawa, Faculté des sciences sociales, Département de criminologie

Je, _____, accepte de participer à cette recherche menée par le Département de criminologie de la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa et financée par le Comité consultatif clientèle judiciarisée. L'objectif de cette recherche est d'examiner les besoins spécifiques des femmes judiciarisées dans le domaine de l'emploi.

Ma participation consistera essentiellement à participer à une session d'entrevue d'une durée de une à deux heures pendant lesquelles une chercheuse sera invitée à explorer la question ci-dessus mentionnée. Je serai également amenée à identifier les principales difficultés (obstacles) et besoins en termes de préparation, d'insertion et de maintien en emploi, à parler de mon expérience de travail, ma formation et mes compétences acquises par des activités de formation ou de travail. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que dans le cadre de cette recherche et selon le respect de la confidentialité et de l'anonymat.

Je comprends que ma participation à cette recherche implique que je donne de l'information personnelle. Il est possible que cela crée un certain inconfort qui, à certains moments, pourrait s'avérer difficile. J'ai reçu l'assurance des personnes effectuant la recherche que tout sera fait en vue de minimiser ces risques en respectant les zones d'inconfort, en n'exerçant aucune pression pour que je divulgue de l'information. La chercheuse qui mènera l'entretien prendra un temps d'arrêt et il y aura possibilité de discussion à la fin de l'entretien.

Je suis libre de me retirer de la recherche en tout temps, avant ou pendant une entrevue, de refuser d'y participer ou de refuser de répondre à certaines questions. Cela peut être fait sans risque de répercussions négatives de la part de l'établissement correctionnel.

J'ai l'assurance des personnes effectuant la recherche que l'information que je partagerai avec elles restera strictement confidentielle. L'anonymat sera garanti par l'utilisation de pseudonymes et les informations contenues dans les citations (noms, endroit, date) seront modifiées ou enlevées pour ainsi assurer l'anonymat.

Les entretiens seront **enregistrés sur audiocassettes**. Les bandes magnétiques des entrevues et les autres données recueillies seront conservées de façon sécuritaire, seulement Sylvie Frigon et Véronique Strimelle, professeures, et Cynthia Renière, assistante de recherche, auront accès aux données. De plus, ces dernières seront conservées dans une filière verrouillée pour une période de cinq (5) ans avant d'être détruites.

Pour tout renseignement sur mes droits comme participante à une recherche, je peux m'adresser au **responsable de la déontologie en recherche**.

Il y a deux exemplaires du formulaire de consentement, dont une que je peux garder.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____

Signature du sujet de recherche : _____ Date : _____

Annexe 2

Formulaire de consentement (groupe 3)

Université d'Ottawa, Faculté des sciences sociales, Département de criminologie

Je, _____, accepte de participer à cette recherche menée par le Département de criminologie de la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa et financée par le Comité consultatif clientèle judiciarisée. L'objectif de cette recherche est d'examiner les besoins spécifiques des femmes judiciarisées dans le domaine de l'emploi.

Ma participation consistera essentiellement à participer à une session d'entrevue d'une durée de une à deux heures pendant lesquelles une chercheuse sera invitée à explorer la question ci-dessus mentionnée. Je serai également amené(e) à identifier les principales difficultés (obstacles) et besoins en termes de préparation, d'insertion et de maintien en emploi, à parler de l'expérience de travail des femmes, de leur formation et leurs compétences acquises par des activités de formation ou de travail. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que dans le cadre de cette recherche et selon le respect de la confidentialité et de l'anonymat.

Je comprends que ma participation à cette recherche implique que je donne de l'information personnelle. Il est possible que cela crée un certain inconfort qui, à certains moments, pourrait s'avérer difficile. J'ai reçu l'assurance des personnes effectuant la recherche que tout sera fait en vue de minimiser ces risques en respectant les zones d'inconfort, en n'exerçant aucune pression pour que je divulgue de l'information. La chercheuse qui mènera l'entretien prendra un temps d'arrêt et il y aura possibilité de discussion à la fin de l'entretien.

Je suis libre de me retirer de la recherche en tout temps, avant ou pendant une entrevue, de refuser d'y participer ou de refuser de répondre à certaines questions.

J'ai l'assurance des personnes effectuant la recherche que l'information que je partagerai avec elles restera strictement confidentielle. L'anonymat sera garanti par l'utilisation de pseudonymes et les informations contenues dans les citations (noms, endroit, date) seront modifiées ou enlevées pour ainsi assurer l'anonymat.

Les notes et résumés des entrevues en groupe de discussion (*focus group*) et les autres données recueillies seront conservées de façon sécuritaire, seules les chercheuses y auront accès. De plus, ces données seront conservées dans une filière verrouillée pour une période de cinq (5) ans avant d'être détruites. Il est important de noter **qu'aucune session ne sera enregistrée.**

La recherche à laquelle je participe a une portée sociale très positive puisque les informations recueillies pourront permettre d'améliorer les services offerts aux femmes judiciarisées ou, du moins, proposer des changements pour une amélioration en emploi et en employabilité.

Pour tout renseignement sur mes droits comme participant(e) à une recherche, je peux m'adresser au **responsable de la déontologie en recherche.**

Il y a deux exemplaires du formulaire de consentement, dont une que je peux garder.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____

Signature du sujet de recherche : _____ Date : _____

Annexe 3

Questionnaires et fiche signalétique

Rappel des objectifs de la recherche :

- ◆ Saisir et identifier en quoi consiste la question de la clientèle judiciairisée féminine (surtout du point de vue du travail) ;
- ◆ Identifier quels sont les **besoins des femmes** en matière de préparation à l'emploi, de stratégies de recherches d'emploi et de maintien en emploi ;
- ◆ Proposer des **pistes d'action (stratégies avant, pendant et après incarcération) pouvant motiver l'élaboration de politiques de prévention, d'aide et d'intervention** plus adaptées à l'égard des femmes judiciairisées.

Plus concrètement, dans le cadre des entrevues, il importe :

1. D'identifier les besoins que ces personnes éprouvent en termes d'emploi, d'employabilité et de recherche d'emploi.
2. De retracer leurs expériences de travail (avant, pendant et après la prison) et de non-travail (chômage, aide sociale) en tenant compte du fait que le travail pour elles n'implique pas seulement le travail reconnu mais aussi le travail au noir, les activités jugées illégales comme le travail du sexe.
3. De découvrir les éléments qui ont aidé ou qui au contraire ont entravé leurs démarches de recherche d'emploi et de maintien en emploi. Ces obstacles sont-ils institutionnels ? Personnels ? Sociétaux ? Familiaux ? Autres ? Ces obstacles étaient-ils et sont-ils évitables ? Si oui, comment ?
4. De considérer la question de l'impact de l'incarcération, même si elle n'est pas centrale dans le contexte de cette recherche, car cette composante n'est pas sans avoir d'effets sur la trajectoire des femmes que nous rencontrerons, particulièrement en matière d'emploi.

Dans les entrevues, trois périodes de la vie des interviewées doivent être abordées :

- ◆ La ou les périodes de préincarcération ;
- ◆ La ou les périodes d'incarcération ;
- ◆ La ou les périodes de postincarcération (pour celles qui n'ont pas encore quitté leur lieu de détention ou la maison de transition et qui en sont à leur première expérience carcérale, cette partie ne s'applique pas).

Trois groupes de personnes seront considérés dans le cadre de la présente recherche :

1. Les femmes judiciairisées qui sont encore détenues et qui sont en préparation de sortie.
2. Les femmes qui sont encore sous la responsabilité des services correctionnels en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale et en fin de mandat.
3. Les personnes qui travaillent dans des organismes d'employabilité, de formation, d'aide à la sortie destinés aux femmes judiciairisées.

Déroulement de l'entrevue

1. Prise de contact et présentation de notre recherche

La prise de contact et la présentation de notre recherche incluent des explications sur le déroulement de l'entrevue et la signature du formulaire de consentement. Durant cette phase introductive, il s'agit de répondre aux questions des interviewées, de préciser les cadres dans lesquels va s'organiser l'entrevue, les objectifs et le déroulement de l'entrevue, de répondre à leurs questions et de mentionner les garanties de confidentialité et d'anonymat.

2. Question de départ

Partir de ce que la femme interviewée vit au moment de l'entrevue :

Pour le groupe 1

Il s'agit de débiter l'entretien en l'interrogeant sur ce qu'elle vit en dedans par rapport à sa préparation de sortie et ce qu'elle suit ou non comme programmes à l'interne ou à l'externe, les attentes et les projets qu'elle nourrit en prévision de sa sortie.

Pour le groupe 2

Amorcer le dialogue en partant de la situation que les femmes de ce groupe vivent en maison de transition et après la sortie, où elles en sont sur le plan de la recherche d'emploi et du retour au travail. Les éléments positifs et négatifs dans leur recherche, les problèmes financiers, les responsabilités auxquelles elles doivent faire face et les stratégies qu'elles utilisent pour s'en sortir.

Remarques préliminaires

Dans la grille de questions décrite ci-après, les différentes catégories mentionnées peuvent être abordées suivant un autre ordre dans le cadre de l'entrevue. Il n'y a pas d'obligation à suivre une procédure rigide dans la mesure où tous les champs de la recherche seront couverts.

Étant donné que chaque groupe des femmes interviewées vit une réalité différente du point de vue de son parcours institutionnel et de sa trajectoire d'emploi, il y aura sans doute certains besoins différents et des attentes différentes vis-à-vis du travail selon qu'elles sont encore en dedans ou déjà en dehors. Par conséquent, les entrevues devront tenir compte de la spécificité de la situation vécue par chaque groupe et adapter le questionnaire en conséquence, nous mentionnons les variantes s'appliquant à chacun des deux groupes dans le questionnaire suivant.

Pour les femmes déjà sorties, rencontrer des femmes étant parties depuis une période assez longue pour mieux cerner les défis qui se posent à elles en termes d'employabilité et de maintien en emploi à long terme.

Pour toutes, identifier les **ressources** dont elles disposent :

- ◆ Ressources personnelles : goûts, aptitudes, motivations, santé...
- ◆ Ressources sociales : éducation, scolarité, institutionnalisations, familles, réseaux...

Mettre ces ressources en rapport avec les besoins exposés par ces femmes. Comment améliorer ces ressources pour qu'elles correspondent à leurs besoins concrets ?

3. Domaines abordés dans le cadre du questionnaire

Groupe 1

Femmes détenues en préparation de sortie

Situation actuelle et expériences en termes de travail, de préparation d'emploi et de programmes suivis en dedans

- ◆ « Nous essayons dans la recherche de voir comment ça se passe pour les femmes qui sont en dedans et qui sont en préparation de sortie et pour les femmes qui sont déjà sorties. Nous voulons voir comment elles font pour se trouver un emploi et pour le garder. Toi qui es en préparation de sortie, comment ça se passe pour toi maintenant ? »
- ◆ « As-tu suivi ou suis-tu des programmes d'aide ou de préparation à l'emploi ? »
- ◆ « C'est toi qui les as choisis ? »
- ◆ « Comment tu trouves ces programmes, cours, activités ? »
- ◆ « Est-ce que tu trouves que ça t'aide ou est-ce que ça va t'aider pour ta sortie ? »
- ◆ « Qu'est-ce qui t'a aidée ou ne t'a pas aidée en dedans pour t'en sortir (au point de vue du travail) ? »
- ◆ « As-tu déjà eu des placements à l'extérieur ? Ça s'est passé comment ? »
- ◆ « C'est quoi ta priorité, ce qui te semble le plus important pour avoir un travail ? »

Trajectoires d'emploi avant la ou les incarcérations

Remonter et faire une rétrospective de son ou ses parcours d'emploi avant

- ◆ « Avant d'être en dedans, as-tu eu des jobs ? » (différents emplois occupés, formations suivies, niveau de scolarité)
- ◆ « Comment les as-tu ou l'as-tu trouvé(s) ? » (stratégies, ressources ayant aidé à trouver le travail)

- ◆ « C'était quoi comme type de travail ? » (caractéristiques des emplois, existence d'un contrat, types de tâches, conditions de travail, sécurité d'emploi, assurances, santé, recours à d'autres sources d'activités légales ou non)
- ◆ « Combien de temps as-tu travaillé ? » (durée, périodicité, raisons de la mise à pied, de la démission ou de la mise au chômage, allocations garanties à la sortie, problèmes de santé...)
- ◆ « C'était bien payé ? » (rémunération)
- ◆ « Tu trouvais ça comment, ce travail ? » (Correspondait-il aux besoins financiers ? Comment étaient les horaires ? C'était exigeant physiquement, psychologiquement ? Ça demandait quelle formation ou quelles aptitudes ? Comment ça se passait avec le patron et les collègues ?)
- ◆ « C'est quoi ta meilleure expérience de travail ? Peux-tu me dire pourquoi ?
- ◆ « As-tu eu des périodes de chômage ou d'aide sociale ? Comment tu te débrouillais là-dedans ? » (ressources suffisantes ou non en périodes de non-emploi, précarité des emplois disponibles, responsabilités et fragilités familiales, retour aux activités illégales...)

Attentes et projets en matière d'emploi à la sortie

- ◆ « Là tu dois sortir bientôt, comment tu vois ta sortie et ce que tu vas faire quand tu vas sortir ? »
- ◆ Aiguiller ensuite la conversation sur le travail si la personne ne le fait pas tout de suite : « Et le travail, comment tu penses faire à ce sujet ? »
- ◆ Identifier les stratégies apprises ou non, les réseaux existants, la motivation existante ou non chez l'interviewée, comment elle envisage de « dealer » avec le « choc de la sortie » et les différents aspects de sa vie qui lui semblent importants (conjoint, conjointe, enfants, familles, amis, amies, anciennes codétenues).
- ◆ « Qu'est-ce que tu aimerais faire et trouver comme job ? »
- ◆ « Est-ce que tu voudrais avoir le même type de travail que celui que tu avais avant ? »
- ◆ « Penses-tu suivre des formations pour t'aider ? »
- ◆ « Qu'est-ce qui t'aiderait pour te trouver un travail et le garder ? »
- ◆ Identifier les besoins à combler en termes d'emploi et aussi en rapport avec tous les autres aspects de sa vie (affectifs, économiques, santé, psychologiques...).

Groupe 2

Femmes en maison de transition et en libération conditionnelle

Situation des interviewées en termes d'emploi en maison de transition ou en libération conditionnelle

- ◆ « Comment ça se passe pour toi maintenant sur le plan du travail ? »
- ◆ « Comment ça s'est passé pour toi à la sortie ? » (ressources à la sortie, logement, finances, amis et amies, famille, demandes d'emploi ou d'aide sociale)
- ◆ « Comment tu as fait ou comptes-tu faire pour te trouver du travail ? » (aide des programmes institutionnels, intervenants et intervenantes, relations, amis et amies, formation permanente...)
- ◆ « Qu'est-ce qui t'a aidée ou ne t'a pas aidée dans les programmes donnés en dedans ou en dehors pour te trouver un job ? »
- ◆ « C'est quoi le job que tu aimerais trouver et que tu aimerais garder ? »

Dans le cas où la femme a un emploi :

- ◆ « De quel type d'emploi s'agit-il ? »
- ◆ « Est-ce bien payé ? »
- ◆ « Quelles sont les conditions d'emploi ? » (syndiqué, au noir, exigences physiques, limites horaires)
- ◆ « As-tu divulgué ou non ton ancien statut à tes supérieurs ou à tes collègues ? »
- ◆ « Est-ce que c'est important pour toi d'avoir, de garder ou de trouver du travail ? »
- ◆ « Peux-tu me dire pourquoi ? » (critères personnels et conception du rôle de l'emploi, place du travail dans sa vie)

Période ou périodes avant la ou les incarcérations

(Même type de questions que pour le groupe 1)

Période pendant l'incarcération

(Même type de questions que pour le groupe 1)

Projets d'avenir en termes d'emploi

Partir de la situation d'emploi ou de non-emploi de l'interviewée pour l'interroger sur ses attentes vis-à-vis de l'avenir et la place que l'emploi occupe dans sa vie non seulement en termes financiers mais aussi en tant qu'activité qui donne un certain sens à sa vie.

4. Fin de l'entrevue et fiche signalétique

La fiche signalétique est présentée à la fin de cette annexe. La remplir en fin d'entrevue permet de reprendre éventuellement certains éléments qui ont été omis durant l'entrevue et d'approfondir, le cas échéant, certaines questions qui sont restées en suspens ou qui ont été effleurées par l'interviewée durant la rencontre.

Groupe 3

Intervenants et intervenantes des établissements de détention, des maisons de transition, des services correctionnels et des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre

Mandat, rôle et fonction des intervenants et intervenantes rencontrés

- ◆ « Quel est le mandat de l'organisme au sein duquel vous travaillez ? »
- ◆ « Quels sont vos domaines d'intervention majeurs ? »

Rapports avec la clientèle, besoins de la clientèle, conditions de travail

- ◆ « Auprès de quel type de clientèle travaillez-vous ? »
- ◆ « Comment décririez-vous cette clientèle, ses besoins, ses difficultés en termes d'emploi et dans d'autres domaines ? »
- ◆ « Quelle est la place que le travail occupe dans la vie des femmes auprès desquelles vous travaillez ? »
- ◆ « Quels sont, d'après vous, les obstacles à la reprise et au maintien en emploi des femmes judiciairisées ? Avez-vous des suggestions, des éléments qui permettraient de contourner, de supprimer ou de diminuer l'impact de tels obstacles ? »
- ◆ « Que voyez-vous comme éléments positifs, comme points forts pouvant être exploités pour aider les femmes judiciairisées à trouver et à garder un emploi ? »
- ◆ « Décrivez-nous ce qui représente pour vous une bonne journée de travail. »
- ◆ « Décrivez-nous une mauvaise journée de travail. »
- ◆ « Quel est le plus beau cadeau que vous aimeriez offrir aux clientèles dont vous vous occupez ? »

FICHE SIGNALÉTIQUE

Renseignements personnels

- ✓ **Nom :**
- ✓ **Prénom :**
- ✓ **Âge :**
- ✓ **Statut familial :**
- ✓ **Enfants :**
- ✓ **Lieu d'origine :**
- ✓ **Lieu d'habitation :**
- ✓ **Situation des parents :**
- ✓ **Nombre de frères et sœurs :**
- ✓ **Visites de qui pendant la détention :**
- ✓ **Aide de qui à la sortie :**

Renseignements sur le ou les délits

- ✓ **Délit(s) :**
- ✓ **Durée de la sentence :**
- ✓ **Lieu de la sentence :**
- ✓ **S'agit-il de la première sentence ?**
- ✓ **Si non, combien d'autres sentences ?**

- ✓ Pour quel(s) délit(s) ?
- ✓ Peines infligées :
- ✓ Si incarcération(s) antérieure(s), dans quel(s) endroit(s) ?

Pour le groupe 1 :

- ✓ Combien de temps reste-t-il avant la sortie ?

Pour le groupe 2 :

- ✓ En maison de transition : combien de temps avant la libération conditionnelle totale ?
- ✓ En libération conditionnelle totale : depuis combien de temps et combien de temps avant la fin de mandat ?
- ✓ En fin de mandat : depuis combien de temps est-elle en fin de mandat et a-t-elle fait une demande de pardon ?

Informations sur l'emploi et les études

- ✓ Emploi(s) occupé(s) avant incarcération(s) :
- ✓ Salaire (le plus élevé et le plus bas), revenus :
- ✓ Autres types d'activités et de sources de revenus :
- ✓ Niveau d'études atteint avant incarcération(s) :
- ✓ Cours et formations professionnelles suivis avant incarcération(s) :
- ✓ Périodes d'assurance-emploi ou d'allocations de la sécurité du revenu (aide sociale) :
- ✓ Études et formations suivies en détention :
- ✓ Emplois exercés en détention :

Pour les personnes du groupe 2 :

- ✓ Types d'emplois exercés depuis la sortie :
- ✓ Salaires, revenus :
- ✓ Autres types d'allocations :
- ✓ Périodes d'assurance-chômage ou d'allocations de la sécurité du revenu :
- ✓ Formations d'aide à l'emploi ou autres formations suivies pour aider à l'employabilité :
- ✓ Études complétées :

Pour tous les groupes :

- ✓ Dans quel type d'emploi elles se voient dans un an ?

Annexe 4

Unité de préparation à la sortie (UPS) de la Maison d'arrêt de Strasbourg, France

Type d'organisme/programme : UPS en prison, mise en place à la Maison d'arrêt de Strasbourg grâce à un travail en partenariat entre l'administration pénitentiaire de l'établissement, le service socioéducatif, une conseillère d'orientation psychologue et l'association Parenthèse (association socioculturelle de la Maison d'arrêt de Strasbourg).

Année de création : 1992

Objectifs poursuivis :

- faire de la prison un lieu de préparation à la sortie plutôt qu'un lieu favorisant l'exclusion ;
- préparer des détenus à la sortie par une meilleure connaissance des institutions ou des dispositifs d'insertion.

Formes d'intervention :

- Stage de formation professionnelle pendant 12 semaines.
- Pendant les 6 premières semaines, les détenus travaillent leur projet socioprofessionnel en collaboration de plusieurs intervenants et intervenantes.
- Pendant les 6 dernières semaines, ils effectuent un stage en alternance dans une entreprise extérieure.
- L'UPS occupe un espace identifié au sein de la maison d'arrêt (dernier étage du bâtiment C de la Maison d'arrêt de Strasbourg). L'accès au programme suppose donc un changement de lieu qui, aux yeux des organisateurs du programme, est capital car il manifeste une nouvelle étape dans le « cursus pénitentiaire » et constitue un lieu de réflexion privilégié avant la sortie de prison.
- Chaque session organisée par un coordinateur accueille une quinzaine de détenus, qui sont choisis parmi ceux qui éprouvent des difficultés de réinsertion et qui ont encore moins de six mois à passer en prison.
- La formation favorise la rencontre avec diverses institutions et agences ayant une fonction d'intégration, de soutien et d'insertion. Il faut noter ici que ce sont les organismes qui viennent au centre et non les détenus qui vont rencontrer ces organismes. Ce qui, d'après les organisateurs, permet de « désacraliser » les institutions aux yeux des détenus et de rendre leurs démarches administratives de réinsertion plus faciles.
- Lors de ces rencontres avec les divers organismes (agences pour l'emploi, le logement, l'assurance maladie, les allocations familiales, les centres de probation, les agences de travail intérimaire...), les personnes responsables présentent leur institution, agence, organisme, de façon simple et accessible aux détenus, elles précisent les modalités d'accès aux services offerts et soutiennent les détenus dans leurs démarches d'insertion.
- D'autres interventions sont faites avec l'équipe responsable de l'unité telles que le sociodrame, la mise en parole, la gestion du stress, les enjeux à la sortie, le Code de la route, la sécurité routière.

- En principe, les détenus ne peuvent participer qu'une seule fois au programme. Afin de maintenir la dynamique amorcée pendant ce programme, les détenus qui sont sortis peuvent consulter et rencontrer un travailleur social ou une travailleuse sociale et avoir recours au service de permanence d'emploi pour adultes. S'ils ont des difficultés de logement, il existe aussi une « permanence logement » située au comité de probation et d'assistance aux libérés de Strasbourg.
- Ce programme est destiné aux hommes, mais l'approche proposée justifie d'être prise en compte et, moyennant quelques changements, pourrait être appliquée aux femmes, en tenant compte de la spécificité de leurs besoins.

Personne-ressource :

- M. René Vogel
Chargé de mission à l'association Parenthèse de la Maison d'arrêt de Strasbourg
Chargé de la mise en place du programme UPS
Maison d'arrêt de Strasbourg
6, rue Engelmann
BP 25
67035 Strasbourg
03-88-30-05-55 (maison d'arrêt standard téléphonique)
03-88-30-90-10 (R. Vogel)
- Site de l'AFC : www.afc-assoc.org
L'UPS est mentionnée sous la catégorie Activités dans le champ criminologique.

Parcours de femmes, France

Formes d'intervention :

1. Pendant la détention : préparation à la sortie

L'organisme Parcours de femmes entre d'abord en contact avec les femmes en préparation de sortie par le biais de **la correspondance**. Lors d'un premier contact avec une détenue, on envoie une lettre dont la structure a été travaillée avec la psychologue de l'organisme ; on joint de plus à l'envoi un livret d'accueil qui permet d'effectuer un premier diagnostic des besoins de la détenue et qui fait le point sur la situation pénale de la personne. Compte tenu des difficultés de lecture et d'écriture de plusieurs détenues, le courrier est simple, direct. Il a pour but d'informer et de rassurer les femmes, mais aussi de mieux les connaître.

Des visites hebdomadaires au parloir sont aussi organisées auprès des personnes incarcérées qui ont fait appel aux services de Parcours de femmes. M^{me} Arlette Biard, membre de l'organisme, se rend ainsi une fois par semaine au parloir de la maison d'arrêt de Loos et une fois par mois au centre de détention de Bapaume pour y rencontrer les femmes incarcérées et suivies par l'association. Ces rencontres constituent le premier contact physique avec des membres de l'association. Compte tenu du nombre de dossiers, les détenues reçoivent de telles visites une fois par mois ; certaines dont la sortie approche ont des visites plus fréquentes ou sont accueillies lors de leurs permissions de sortie.

Accueil en permission de sortie : lors de ces permissions, l'association accompagne les personnes dans leurs premières démarches de retour dans la société : entretiens d'embauche, demandes d'admission en formation professionnelle ou en foyer d'accueil. L'accompagnement s'effectue sur au moins une journée, au cours de laquelle les femmes partagent le repas du midi avec les intervenantes, ce qui, d'après l'association, permet de briser certains silences et de casser la barrière entre la détenue et la travailleuse sociale.

2. Après la détention : accueil et accompagnement à la réinsertion

- **Réalisation d'entretiens d'aide :** menés par M^{me} Arlette Biard pour essayer de cerner les projets de femmes, projets de vie, projets professionnels et moyens dont les femmes disposent pour mettre à bien ces projets. Durant ces entretiens, les difficultés et les blessures passées sont aussi évoquées, mais si ces difficultés exigent une écoute plus professionnelle, l'association oriente alors les femmes vers des lieux de psychothérapie. Toute femme sortie de prison peut être accueillie et accompagnée dans l'association, Parcours de femmes ne pratiquant aucune forme d'exclusion.
- **Aide à la recherche d'hébergement :** jusqu'en 2000, l'association travaillait essentiellement avec des foyers d'hébergement (CHRS). Depuis, elle a conclu des

accords avec des bailleurs de fonds publics et privés et avec des sociétés de logement pouvant offrir des espaces de relogement pour les femmes dont l'association s'occupe.

- **Aide à la recherche de formation** : au cours des entretiens, l'association accompagne les femmes dans leur projet de formation. Comme l'association reçoit régulièrement des informations sur les différentes formations possibles, elle peut plus facilement orienter les femmes vers les ressources disponibles.
- **Aide à la recherche d'emploi**
- **Élaboration des CV et lettres de motivation**
- **Aide à la constitution de dossiers administratifs**

3. Formes d'action complémentaires

- **Le passe-muraille** : service de correspondance créé en 1999 pour répondre aux besoins de femmes placées en détention provisoire ou en longues peines. La correspondance est rédigée par 13 bénévoles qui écrivent avec au minimum une détenue. L'objectif de la correspondance est d'assurer un soutien moral pour les femmes qui sont isolées et sans support.
- **Les permanences à la maison d'accueil** : située face à la maison d'arrêt de Loos, la maison d'accueil des familles est le lieu où se rendent les familles des détenues avant de se rendre au parloir. Parcours de femmes y accompagne les familles une ou deux fois par semaine lors des visites au parloir. En collaboration avec l'association Trait d'union, elle informe les familles sur le fonctionnement de la maison d'arrêt et les aide à mieux soutenir leur proche détenue, sachant que le soutien familial est un élément indispensable dans la réussite d'un projet de réinsertion.
- **Aide aux indigentes** : aide financière, matérielle, soutien lors de postcures grâce aux dons et aux cotisations d'adhérents de l'association.
- **Colis de Noël pour les femmes incarcérées** : afin que les femmes incarcérées puissent offrir des colis de Noël à leurs enfants.

Sur le site, les statistiques pour l'année 2001 offrent un portrait des 65 personnes suivies par l'association durant cette année. Il faut mentionner ici que la majorité des enfants des femmes incarcérées et suivies par l'association sont confiés à l'assistance publique pendant l'incarcération (placés en foyer ou en famille d'accueil). On note que 27% des fratries sont séparées et placées dans des endroits différents ; 59% des conjoints des femmes concernées sont également incarcérés et 66% des mères élèvent seules leurs enfants. Le réseau familial ou des proches est souvent dégradé et elles reçoivent peu de visites durant la détention (50,7% des femmes ne reçoivent aucune visite de leur famille et 59% des mères de famille ne voient pas leurs enfants durant la détention). Enfin, 23% d'entre elles ont vécu du travail du

sexe et 35% d'entre elles se déclarent toxicomanes. Les femmes reçues ont souvent un faible niveau de qualification, 64% ont un niveau scolaire inférieur aux études primaires. Leur parcours scolaire et professionnel est marqué par de nombreux échecs, 46% des femmes n'ont aussi jamais travaillé (chômage de longue durée ou mères au foyer), 20% occupaient des emplois peu qualifiés (entretien, manutention, vente ou restauration). Parmi les femmes suivies par l'association, 36% d'entre elles n'avaient pratiqué aucune activité en prison, ni suivi de formation, ni travaillé.

Parmi les sites intéressants concernant la prison, l'association Parcours de femmes mentionne :

- **Le site du Genepi** : groupe d'étudiants bénévoles qui interviennent en détention et proposent des cours aux personnes incarcérées (www.genepi.asso.fr).
- **Le site Exit** : site en cours de construction d'une association en voie de création et qui aura pour mission d'informer sur les réalités carcérales et de venir en aide aux personnes sortant de prison.
- **Direction de l'administration pénitentiaire** : site officiel de l'administration (www.justice.gouv.fr/justorg10.htm).

Liste des documents consultés

Adelberg, E. ; Currie, C. (dir.).

Too Few To Count : Canadian Women in Conflict With the Law, Vancouver, Press Gang Publishers, 1987.

Arbour, L.

Rapport de l'enquête sur certains événements qui se sont produits à la Prison des femmes de Kingston, l'honorable juge Louise Arbour, commissaire, Ottawa, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 1996.

Berzins, L. ; Collette-Carrière.

« La femme en prison. Un inconvénient social ! », *Santé mentale au Québec*, vol. 4, n° 2, 1979, p. 87-103.

Blanchard, B.

« La situation des mères incarcérées et de leurs enfants au Québec », *Criminologie*, vol. 35, n° 2, p. 91-112.

Blanchette, K.

« Le classement des délinquantes en vue des interventions correctionnelles », *Forum/Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 1, 1997, p. 36-41.

Bloom, B.

« Les programmes conçus spécialement pour les délinquantes : Principes directeurs et pratiques », *Forum/Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 11, n° 3, 1999, p. 22-27.

Brouillard, J. ; Sirois, A.

« L'employabilité en pratique », *Forum/Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, n° 1, 1996, p. 32-34.

Comité consultatif clientèle judiciairisée adulte.

La formation des personnes judiciairisées, Montréal, 2001.

Comité consultatif clientèle judiciairisée adulte.

La réinsertion en emploi des personnes judiciairisées adultes. Proposition d'une stratégie nationale, Montréal, 2000.

Commission nationale des libérations conditionnelles.

Rapport spécial sur les délinquantes, Ottawa, Division de la mesure du rendement des libérations conditionnelles, 2000.

Coopérative de travail Interface pour le Comité consultatif clientèle judiciairisée.
Portrait des pratiques d'intervention spécialisées en employabilité pour les personnes judiciairisées adultes, Montréal, 2002.

Criminologie, numéro spécial intitulé « Femmes et enfermement au Canada : Une décennie de réformes », sous la direction de Sylvie Frigon, vol. 35, n° 2, 2002, 178 p.

Cyrenne, M.A.
« Réflexions sur la réalité actuelle des détenues dans le système correctionnel fédéral », *Criminologie*, vol. 35, n° 2, 2002, p. 31-52.

Dauvergne-Latimer, M.
Programmes communautaires exemplaires à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale. Analyse documentaire, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995.

Desrosiers, M.
La place du travail dans la problématique d'intervention des agents de libération conditionnelle, mémoire de maîtrise en préparation, Université de Montréal, 2003.

Éduconseil inc.
Portrait de la clientèle judiciairisée adulte au Québec : résultat d'une analyse documentaire, Québec, Comité consultatif clientèle judiciairisée adulte, 1998.

Éduconseil inc.
Profil de la clientèle correctionnelle de la grande région de Montréal : résultat d'une analyse descriptive, Québec, Comité consultatif clientèle judiciairisée adulte, 2001.

Bulletin Femmes et Justice, Société Elizabeth Fry du Québec, vol. 17, n° 2, 2002.

Frigon, S.
« Femmes et emprisonnement : le marquage du corps et l'automutilation », *Criminologie*, vol. 34, n° 2, 2001, p. 31-56.

Frigon, S.
« La création de choix pour les femmes incarcérées : sur les traces du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale et de ses conséquences », *Criminologie*, vol. 35, n° 2, 2002, p. 9-30.

Gagnon, H.
Clientèle féminine, profils statistiques, La Jonction, février 1991.

Gillis, C.
« L'emploi des détenus : l'importance croissante des compétences génériques », *Forum/Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 2, 1996, p. 18-20.

Gillis, C.

« Les délinquantes et l'emploi », *Forum/Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 11, n° 3, 1999, p. 37-40.

Gillis, C.

« Repenser l'emploi des délinquants », *Forum/Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 2, 2000, p. 32-35.

Hamelin, M.

Femmes et prison, Montréal, Éditions du Méridien, 1989.

Hannah-Moffat, K.

Punishment in Disguise : Penal Governance and Federal Imprisonment of Women in Canada, Toronto, The University of Toronto Press, 2001.

Harm, N.J. ; Philips, S.D.

« You can't go home : Women and Criminal Recidivism », *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 32, n° 3, 2001, p. 3-21.

Maillette, P. ; Croteau, L.

« L'intégration en emploi des personnes judiciarisées », *Chroniques*, www.monemploi.com/articles/484.html, 2000.

Marcoux, D.

« L'insertion au travail des personnes judiciarisées : Le point de mire du Comité consultatif », *Porte ouverte*, vol. XIII, n° 3, 2002, p. 26-27.

McDonagh, D.

« Les détenues dites “ à sécurité maximale ” : Faire du temps sans se laisser faire par le temps », *Forum/Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 11, n° 3, p. 51-55.

Ministère de la Sécurité publique.

Portrait statistique des femmes contrevenantes du milieu fermé, Infocentre correctionnel, avril 2003.

Ministère de la Sécurité publique.

Portrait statistique des femmes contrevenantes du milieu ouvert, Infocentre correctionnel, avril 2003.

Ministère de la Sécurité publique.

Statistiques correctionnelles du Québec, 1998-1999, Direction générale des services correctionnels, 2001.

Ministère de la Sécurité publique.
Statistiques correctionnelles du Québec, 2000-2001, Direction générale des services correctionnels, 2003.

Motiuk, L. ; Nafekh, M.
« Profils de potentiel de réinsertion sociale des délinquantes sous responsabilité fédérale », *Forum/Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 11, n° 3, 1999, p. 13-17.

Nantel, M.-A.
Statistiques fédérales non publiées sur le programme mère-enfant à l'Établissement Joliette, 2000.

Rapports annuels, Expansion Femmes de Québec, 1995-2002.

Rapport de la vérificatrice générales du Canada à la Chambre des communes, *Chaptire 4 : Service correctionnel du Canada – La réinsertion sociale des délinquantes*, Ottawa, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, avril 2003.

Robitaille, C. ; Guay, J.-P. ; Savard, C.
Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la DGSM du ministère de la Sécurité publique du Québec, 2002.

Service correctionnel du Canada.
La Création de choix : Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, 1990.

Service correctionnel du Canada.
Programme de traitement de la toxicomanie, document de travail, mai 2001.

Service correctionnel du Canada.
Vue d'ensemble : Service correctionnel du Canada. Établissements fédéraux pour des femmes purgeant une peine fédérale, Ottawa, Programme des femmes purgeant une peine fédérale, Administration centrale, 1995.

Statistiques maison, Établissement de détention de Québec (secteur féminin), profil de la clientèle au 17 mai 2001.

Statistiques maison, Établissement Joliette, 2002.

Statistiques maison, Maison de transition Thérèse-Casgrain, Montréal, 2003.

Townsend, T.
« Les délinquants et le travail au Service correctionnel du Canada : Une évolution historique », *Forum/Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, n° 1, 1996, p. 35-38.

Trevathan, S.

« Les femmes incarcérées dans les établissements fédéraux, provinciaux ou territoriaux », *Forum/Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 11, n° 3, 1999, p. 9-12.

Document imprimé en décembre 2003 aux Ateliers
de l'Établissement de détention de Québec.